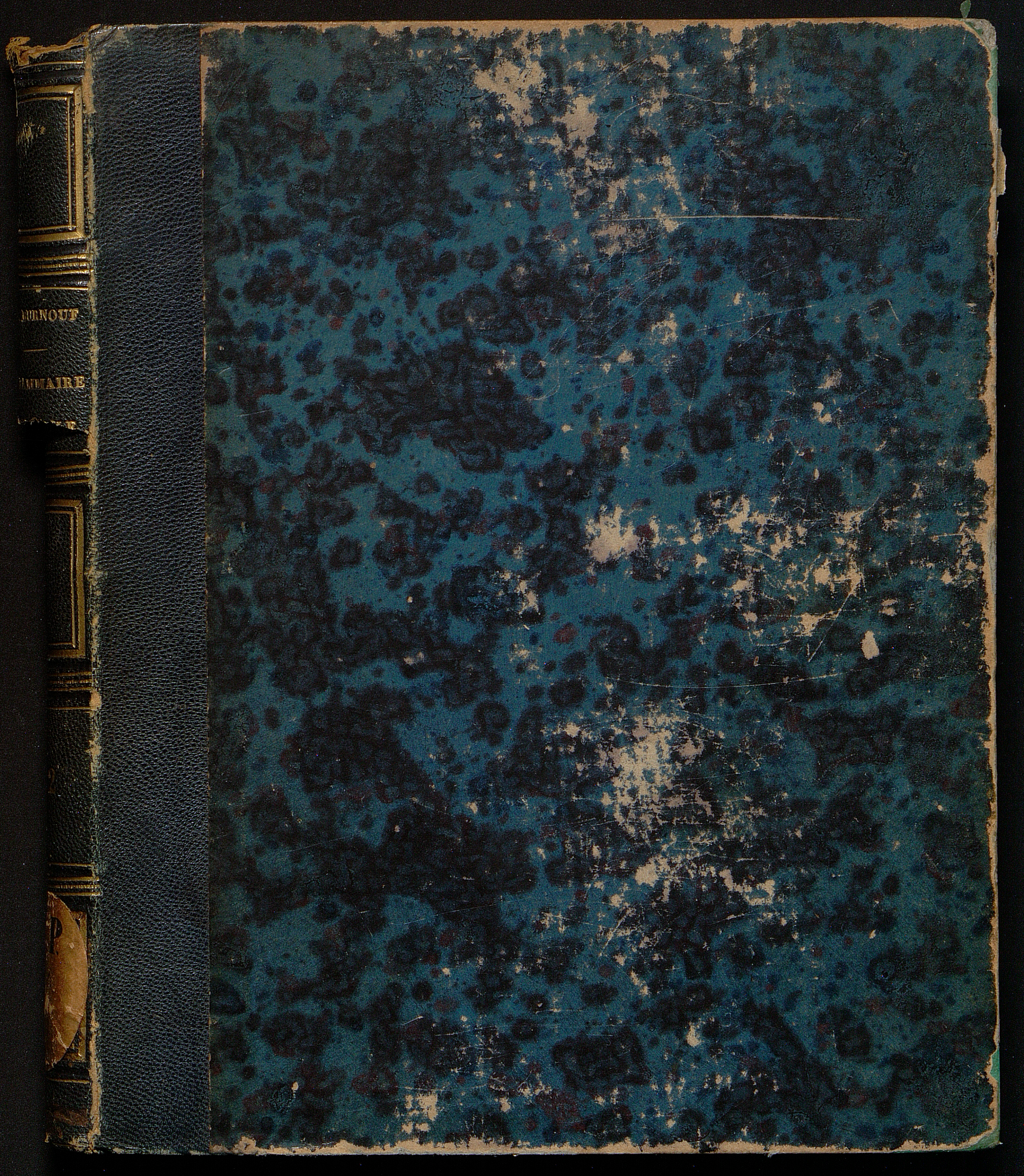
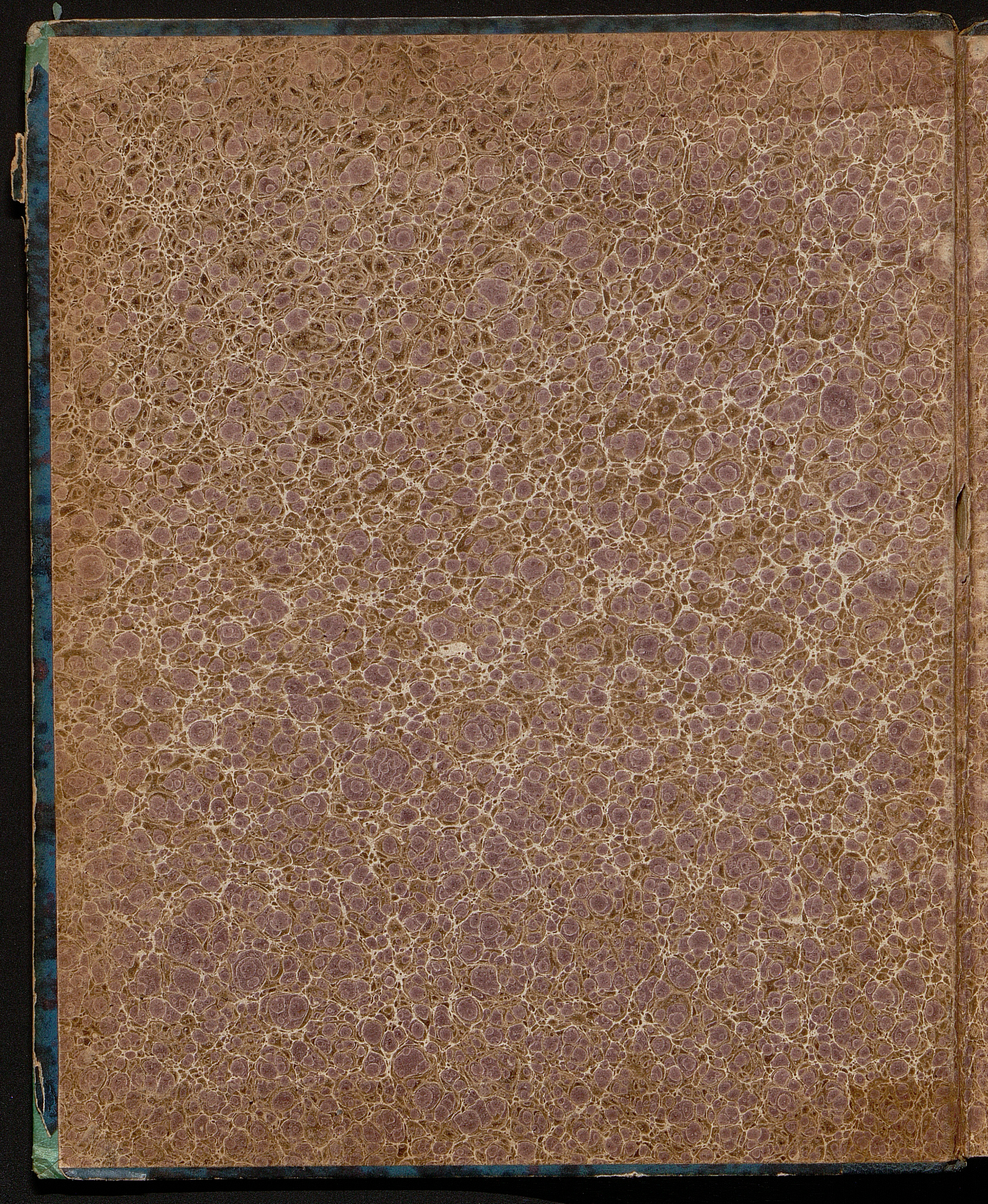
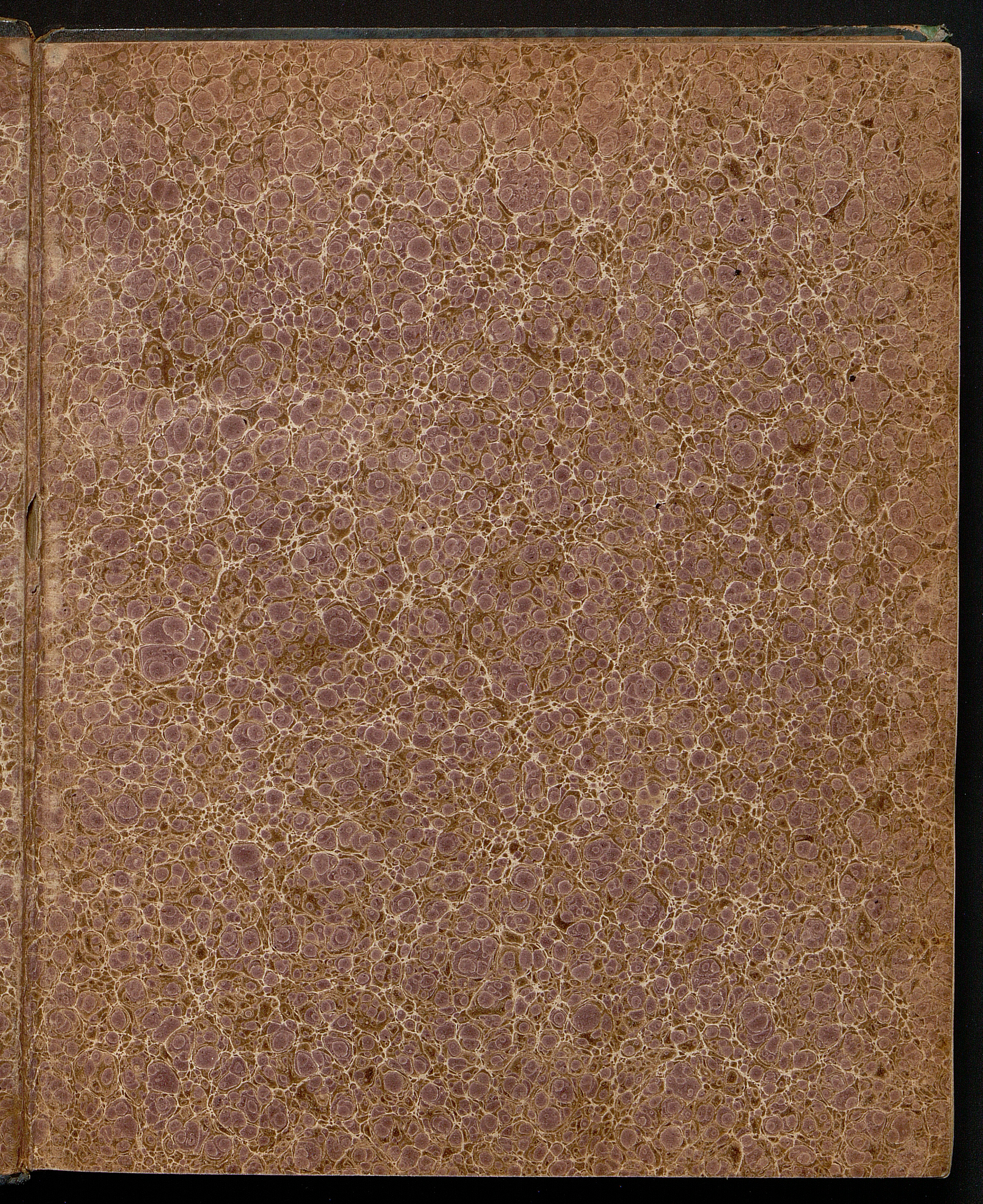

colorchecker CLASSIC
x·rite
mm


E. BURNOUF
GRAMMAIRE
GÉNÉRALE
2
L.P.


URNOUF
MAIRE





Onzième Leçon.

Du Verbe
Théorie des Modes. (suite)
Optatif grec – Conditionnel français
Des modes dans leur rapport avec la proposition

I Optatif et Subjonctif ;
II. Conditionnel français ;
Grec, Latin et français ;

Optatif. – C'est un temps secondaire, un complément du Subjonctif ; il répond aux temps secondaires de l'Indicatif ; et s'emploie comme le subjonctif dans les propositions subordonnées. et la preuve que c'est un temps secondaire, c'est qu'il a les terminaisons caractéristiques des temps secondaires.

IV – Optatif (grec) Le quatrième mode dans la langue grecque est l'optatif : c'est le mode du souhait et du désir, si toutefois l'optatif sans ἄν peut avoir ce sens. mais l'emploi de l'optatif n'est qu'accidentel en grec, et les grammairiens le regardent plus exactement comme un temps secondaire du subjonctif, à l'égard duquel il est comme l'imparfait à l'égard du présent, l'aoriste à l'égard du futur, le plusque parfait à l'égard du parfait. de même que le subjonctif ne se rencontre que dans les propositions subordonnées, qui sont appelées aussi « propositions subjonctives », de même l'optatif ne se rencontre que dans les



propositions d'espèce semblable; et ce qui achève de le rattacher à ce mode, c'est le rapport qu'il soutient avec l'Indicatif; car il correspond aux temps secondaires de ce mode, tout comme le subjonctif répond à tous les temps principaux. ainsi quand la proposition indicative est à l'imparfait, on se sert de l'optatif, appelé « Optatif présent », dans le second membre de la phrase: « παρῆν ἵνα λέγοιμι ». le mode optatif se rencontre au présent, à l'aoriste et au parfait, au futur aussi, et au futur antérieur dans le passif. il faut ajouter encore en faveur de l'opinion émise ci-dessus, qu'en grec l'optatif a les caractères organiques des désinences des temps secondaires. ainsi il y a les trois personnes du pluriel et la deuxième du duel qui sont marquées des mêmes désinences que le sont ces mêmes personnes dans l'Imparfait et l'aoriste: ainsi:

ἐλύομεν, λύοιμεν, λύσοιμεν, λύσαιμεν,

ἐλύετε, λύοιτε, λύσοιτε, λύσαιτε,

ἔλυον, λύοιεν, λύσοιεν, κ. τ. λ.

ἐλυέτην, λυοίτην, λυσοίτην, κ. τ. λ.

Tel est l'ensemble des modes personnels dans la langue grecque; ils se réduisent à trois, Indicatif, Impératif et Subjonctif. L'optatif, comme nous l'avons montré, rentre dans le subjonctif dont il est une dépendance.

De même, la langue latine a trois modes personnels. Seulement l'Impératif n'a que le temps présent ; de même, le Subjonctif : l'Imparfait, le parfait, le plusque parfait du Subjonctif répondent aux temps de l'Optatif. —

La langue latine a le même nombre de modes, et ces modes correspondent assez exactement à ceux de la langue grecque : ainsi le latin a un indicatif passant à tous les temps ; un Impératif Qui ne sort pas du présent ; un Subjonctif enfin, qui paraît réunir le subjonctif et l'optatif des grecs. le subjonctif présent latin est le mode qui correspond rigoureusement au Subjonctif grec : les autres formes du Subjonctif latin correspondent, dans le grec, à l'optatif. ainsi l'imparfait du Subjonctif latin correspond au présent de l'optatif grec ; le parfait à l'aoriste optatif grec ; le plusqueparfait essem dans la forme composée amaturus essem répond à l'optatif du futur grec. de même qu'au lieu des trois impératifs grecs, il n'y en a qu'un en latin, de même aussi des trois Subjonctifs grecs, le latin n'en possède qu'un, à moins qu'on ne veuille compter amaturus sim comme une forme principale. les autres temps du Subjonctif latin correspondent parfaitement aux formes de l'optatif grec. —

Le français a les mêmes modes, plus le Conditionnel.

En français, on trouve les mêmes modes qu'en latin, plus le Conditionnel que nous persistons avec les meilleurs grammairiens et Port-Royal entre autres à considérer comme un mode à part, bien que des analystes distingués tels que Domergue et Boniface, soient d'avis de faire rentrer le conditionnel dans l'Indicatif.

l'Indicatif passe à tous les temps; l'Impératif est au présent et au parfait; le Subjonctif répond exactement au Subjonctif latin, et c'est aussi le mode de la Subordination.

l'Indicatif français répond à l'Indicatif du grec et du latin: il passe de même dans tous les temps. l'impératif est employé au présent et au parfait défini: aime, aie aimé. le subjonctif est de même que dans le grec et le latin, le mode de la subordination. il réunit les temps du Subjonctif latin et ceux de l'optatif grec. il correspond ainsi exactement au présent du Subjonctif: que j'aime, est la traduction de amem; l'imparfait que j'aimasse, celle de amarem; le parfait que j'aie aimé, celle de amaverim, le plusque parfait que j'eusse aimé, celle de amavissem.

Le Conditionnel ou Suppositif.

Il représente l'acte, l'état ou la qualité, comme supposée, ou comme dépendant d'une condition exprimée ou sous-entendue. — ce temps est propre au français : le grec et le latin ne peuvent le reproduire par une forme organique : ils ont besoin de l'addition de ἄν et de si.

Conditionnel français Enfin le Conditionnel ou, comme Beauzée l'appelle le Suppositif, présente l'action, l'état, ou la qualité exprimée par le verbe, ou comme supposée, ou comme ayant une autre proposition exprimée ou sous-entendue, condition nécessaire de cet acte, de cet état ou de cette qualité. Ce temps appartient en propre au français : non que les langues anciennes qui expriment l'affirmation et la négation par l'indicatif, l'ordre ou le souhait par l'impératif, n'aient pas également le moyen d'exprimer les propositions suppositives. car, en effet, les grecs obtiennent ce résultat en ajoutant ἄν aux formes de l'optatif, ou même à celles de l'indicatif, et les latins avec la conjonction Si. mais, et c'est là ce que nous avons voulu dire, ni les grecs ni les latins n'ont une forme organique verbale pour exprimer l'hypothèse : aussi est-ce une traduction inexacte de l'imparfait du subjonctif latin que de rendre par le conditionnel. l'interprétation vraie de amarem est l'imparfait du subjonctif que j'aimasse. c'est à tort qu'on

citerait : gauderem si amaret ; il est évident que gauderem est appelé par le parallélisme à la réalisation duquel tend toujours le langage, et qui a pour but de mettre en rapport toutes les propositions qui expriment une même idée, ou une suite d'idées. Le véritable emploi du Conditionnel est dans la proposition si amaret. C'est par analogie, et parce que l'hypothèse dans « amaret » est exprimée par « si », et parce qu'on n'a pas en latin de formes conditionnelles qu'on prend l'imparfait du subjonctif affecté à l'usage d'exprimer le conditionnel.

Le Conditionnel a deux formes. « j'aimerais » mode hypothétique au futur ; « j'aurais aimé » mode hypothétique au passé (futur antérieur).

Voyons maintenant dans combien de temps passe le conditionnel. Le conditionnel a deux formes : j'aimerais, mode hypothétique proprement dit, et j'aurais aimé, où il y a aussi l'hypothèse, mais dans le passé. Outre ces deux formes, le conditionnel a dans la pratique en quelque sorte plusieurs emplois pour lesquels les deux formes dont nous venons de parler sont suffisantes. Toutefois comme une hypothèse porte toujours sur une action qui ne se fait pas dans le moment même, le mode hypothétique a beaucoup moins de rapports avec le présent, qu'avec le futur

et le passé. ainsi la phrase est hypothétique au futur, c'est à dire que le conditionnel est futur dans cette proposition: « je ferais cela demain, si j'en avais le temps. » la phrase suivante est encore hypothétique au futur, c'est à dire, que le futur est conditionnel, mais avec l'idée d'antériorité: « j'aurais écrit demain, si je n'avais pas reçu ces nouvelles aujourd'hui. » dans ce dernier cas, la forme verbale peut se nommer un mode conditionnel passant dans le futur antérieur.

Le rapport du conditionnel au futur paraît dans la forme j'aimer-ai. — j'ai j'aimer-ais — j'avais. le conditionnel ne semble être qu'un imparfait du futur. ainsi dans ces phrases: « tu sais que j'écrirai »; « tu savais que j'écrirais », n'est-il pas le temps secondaire du futur répondant au temps secondaire de l'indicatif!

Le rapport du conditionnel au futur est si essentiel à constater, si intime à la nature même du conditionnel, qu'il paraît dans la ressemblance matérielle de ce mode avec le temps futur. ainsi « j'aimerai » est formé du présent indicatif de l'auxiliaire « avoir », et de l'infinitif verbal « aimer », circonstance entièrement ignorée de Beauzée; et de même, j'aimerais est composé de l'imparfait de l'auxiliaire et de l'infinitif aimer. aussi le conditionnel pourrait-il dans certaines propositions jouer

le rôle d'imparfait du futur, comme dans cette phrase : « vous saviez que j'écrirais, » où il ne paraît pas que l'idée de conditionnalité soit attachée à la forme verbale *j'écrirais*. cette proposition semble être exactement l'imparfait de celle-ci : vous savez que j'écrirai. le parallélisme vers lequel, nous l'avons déjà remarqué, tend le langage, a entraîné le futur « j'écrirai », au passé, et comme « vous saviez » était un imparfait, l'usage a fait adopter une forme qui pourrait représenter une sorte d'imparfait. —

Dans : « tu savais que j'écrirais » la proposition principale est au passé ; de même, la proposition secondaire. Simultanéité dans un point antérieur quant à l'instant de la parole ; mais *postériorité* pour le conditionnel à l'égard de la proposition principale.

donc *imparfait du futur*.

Développons cette idée : dans cette phrase, « je savais que vous viendriez », « je savais » représente l'acte, l'état, ou la qualité comme ayant eu lieu dans un instant antérieur, quant à l'instant de la parole. la proposition principale est par conséquent dans le passé. la proposition subordonnée présente aussi l'acte dans le passé ; mais elle le montre dans l'imparfait, et il y a simultanéité dans un point antérieur, quant à l'instant de la parole. cependant l'acte de « venir » doit être, d'un autre côté,

postérieur à l'acte de « savoir » ; d'où il suit que « vous viendriez, » est futur à l'égard d'un point quelconque sous-entendu. mais en même temps cette proposition étant dans l'imparfait, il s'ensuit que « vous viendriez » peut être considéré comme un Imparfait du futur. ses caractères sont donc :

1°. Simultanéité dans un point antérieur, quant à l'instant de la parole ;

2°. postériorité quant à un autre point, exprimé ou sous-entendu.

Cela, il n'y a rien de conditionnel : car il n'y a condition, ni exprimée, ni sous-entendue. la forme ne suffit pas pour établir le conditionnel.

Là, il n'y a certainement nulle conditionnalité. car la forme organique ne suffit pas ; il faut encore une condition exprimée ou sous-entendue, il faut quelque chose qui rende l'action hypothétique. la phrase : « je savais que vous viendriez », n'a rien d'hypothétique, rien de conditionnel ; elle équivaut à celle-ci : « je savais que vous deviez venir. » le verbe « devoir » est à l'imparfait, et puis, par sa nature propre quand il est joint à un infinitif, il exprime toujours l'idée de postériorité ou de futur. de sorte que l'idée d'imparfait du futur ressort complètement de la phrase ainsi décomposée : « je savais que vous deviez venir ».

Ainsi le conditionnel souvent n'est qu'un imparfait du futur.

Résumé.

Maintenant que nous avons présenté l'ensemble des différents modes, résumons les notions que nous nous sommes faites, afin de bien comprendre leur valeur et leur nature dans les trois langues que nous étudions.

1° Un Indicatif à tous les temps ;

2° Un Impératif qui dans les trois langues ne se montre pas combiné avec les mêmes espèces de temps : c'est ainsi qu'il paraît plus nombreux en grec qu'en français, en français qu'en latin. (Domergue a cru désigner plus exactement l'Impératif en lui donnant le nom d'optatif : nous nous contentons ici d'énoncer cette opinion, sans chercher à la combattre) ;

3° Un subjonctif ; mode à peu près identique en latin et en français, moins étendu en grec, mais qu'il y faut compléter avec l'optatif, dont on ne doit point faire un mode à part ;

4° en français seulement, un conditionnel ou suppositif exprimé par une forme organique, et rendu dans les langues anciennes par le subjonctif précédé de préfixes ou de conjonctions. Ces divers modes expriment l'énonciation, le commandement, depuis l'ordre le plus impérieux jusqu'au simple désir, la supposition, et enfin la subordination

d'une proposition à une autre. —

Deux classes de ces modes. Modes des propositions principales ; modes des propositions subordonnées
1° Indicatif, Impératif, Conditionnel ;
2° Subjonctif. —

Tous ces modes peuvent se diviser en deux classes. dans la première, les modes qui constituent les propositions principales ; dans la deuxième, les modes qui se trouvent dans les propositions subordonnées, dépendantes. dans la première classe, sont compris l'Indicatif, l'impératif et le conditionnel ; dans la deuxième, le Subjonctif. ainsi l'indicatif et l'impératif constituent des propositions principales ; de même, le conditionnel exprime l'hypothèse ou la conditionnalité d'une manière également directe ; le Subjonctif, au contraire, ne peut exprimer que des propositions subordonnées, caractère que nous reconnaîtrons être essentiel à sa nature. nous verrons plus tard les conséquences qui en dérivent, et comment ce fait pourra éclairer la théorie de ce mode, et son application dans la langue française. —

Y a-t-il un grand nombre de propositions subordonnées ? le Subjonctif paraît-il dans toutes ? si, non, pourquoi ?

Nous avons dit que le subjonctif était le mode des propositions subordonnées. y en a-t-il un plus ou moins grand nombre? si l'analyse en donne un grand nombre, le subjonctif paraît-il dans toutes? s'il ne paraît pas également dans toutes, quelle en est la cause? si nous arrivons à une solution après l'examen de ces différentes questions, nous aurons donné la théorie la plus complète de ce mode. —

Une proposition subordonnée est une proposition placée en sous-ordre relativement à une autre. — le discours présente une série de jugemens, qui sont mis dans un certain ordre; les uns sont dominans, les autres subordonnés; « je crois que le temps est beau ». — je crois, c'est à dire, je veux surtout affirmer que cette croyance est en moi, mais que je n'en ai pas de preuves certaines.

le reste est un Complément

×

On entend par propositions subordonnées, une proposition placée en sous-ordre, relativement à une autre proposition. nous avons dit, au commencement du cours, que le discours présentait une série de jugemens. il se trouve que les jugemens ou propositions doivent être placés, les uns à l'égard des autres, dans un certain ordre: de là vient qu'il y a des propositions principales, et des propositions secondaires. l'esprit étant plus particulièrement

Subordonnée complétive

(ne Sarg?) ×

Donner un exemple où la proposition princ. soit négative

attiré par une proposition dominante, tandis que les autres lui paraissent moins importantes. dans cette phrase : « je crois que le temps est beau », on aperçoit, en l'analysant, deux propositions distinctes : d'abord l'affirmation d'une croyance, puis, l'espèce particulière du fait auquel on croit. dans ces deux propositions, l'une est principale, et l'autre subordonnée, bien qu'elle ait aussi son importance. la proposition subordonnée est dite complétive : dans la réalité, elle complète la proposition principale, comme un régime sert au verbe, de complément. ainsi : « je crois cela, savoir : « le temps est beau ».

la deuxième proposition, marquée du caractère de la négation, est également complétive de la proposition principale. mais si nous voulons ici analyser les procédés de notre langue dans cette nouvelle espèce de propositions, nous trouverons que c'est l'existence du subjonctif dans ces propositions, qui les a fait appeler par les Grammairiens non plus seulement propositions subordonnées complétives, mais encore propositions subordonnées subjonctives.

aussi quand nous avons dit que le subjonctif était le mode des propositions subordonnées, nous voulions dire seulement, que dans les propositions subordonnées qu'on nomme subjonctives, était employé le subjonctif qui leur donne le caractère à l'aide duquel on les distingue des propositions subordonnées complétives.

Mais ceci ne nous donne pas encore la nature de ce mode, et la raison de son emploi. en effet, c'est ne pas sortir d'un cercle que de dire que les propositions subjonctives sont celles où apparaît ce qu'on appelle le subjonctif.

Cherchons avec plus d'attention la solution véritable, en prenant par exemple pour objet de notre examen le subjonctif français; et en partant de ce fait incontestable que le mode n'est jamais employé que dans les propositions subordonnées, cherchons ce que ces propositions nous offrent de particulier, afin de reconnaître pourquoi dans ces propositions, le subjonctif est employé plutôt que tout autre mode. —

+

le Subjonctif s'emploie en français, toutes les fois qu'il s'agit d'un acte appartenant à une autre faculté qu'à la raison. en outre, l'acte est considéré comme n'existant pas au moment où a lieu l'acte de l'esprit. « je veux qu'il vienne », « je souhaite qu'il vienne », toujours dans le futur.

En français, toutes les fois que la proposition principale exprime une action, une qualité autrement que par un jugement, la proposition subordonnée est dite subjonctive, c'est à dire, qu'elle prend le subjonctif, et se trouve rattachée à la proposition principale par la conjonction « que », par laquelle

Est exprimée de la manière la plus générale et la plus complète la relation de toutes les propositions les unes avec les autres. ainsi donc, en français, dans les propositions principales suivies d'une proposition subordonnée subjonctive, le verbe exprime nécessairement un acte quelconque des facultés, qui en nous espèrent, ordonnent. les actes, les états ou les qualités exprimés par une série de propositions appartiennent à la faculté par laquelle nous avons la capacité d'éprouver des sensations. ainsi « j'aime qu'il vienne souvent » ; « je n'aime pas qu'il vienne » ; « je suis satisfait qu'il vienne » ; « je ne suis pas content qu'il vienne » ; toutes ces propositions expriment un acte de notre intelligence, autre que l'acte du raisonnement et de l'énonciation pure de ce raisonnement : par exemple, toutes expriment l'attraction ou l'aversion, le plaisir ou le déplaisir, toutes nuances de la faculté qui sent en nous. de même, des actes de souhait, de désir, d'optation, d'ordre : elles appartiennent toutes avec leurs modifications variées à la faculté qui veut. les caractères de ces derniers actes sont donc de ne pas partir de la faculté qui raisonne.

de là, il vient qu'on peut poser en règle générale, que les propositions subordonnées à une proposition principale, indiquant un acte de l'esprit, plus un jugement, sont des propositions

subjonctives, et que par conséquent le mode subjonctif est le mode des propositions subordonnées aux propositions principales. de plus, il faut observer que l'acte, l'état ou la qualité exprimés dans la proposition subjonctive, sont tous suppositifs et ne peuvent avoir lieu dans l'instant même de la parole, mais dans l'instant postérieur à celui où l'on parle. en effet, quelque rapide que soit l'acte de la parole et l'accomplissement de cet acte, toujours est-il qu'il y a un certain intervalle entre l'acte même de la volonté par exemple, et l'accomplissement de la chose voulue. il y a nécessairement dans toute idée d'optation, de commandement &c..., une idée de futur. de là, un nouveau caractère à joindre à ceux que nous avons déjà reconnus dans les propositions subjonctives; et ce caractère, c'est que le verbe qui les constitue, exprime un acte, une qualité qui n'existe pas dans le moment même. mais peut-on dire que le langage ne nous offre pas d'autres exemples de l'emploi du subjonctif? on reconnait tout de suite qu'il y en a un nombre infini, et nous pouvons toujours, comme exemples, en citer un certain nombre de très caractéristiques.

Outre la faculté qui en nous sent, veut, déduit, infère, il en est une autre encore qui leur donne des formes toutes nouvelles: c'est l'imagination.

Quant à l'imagination d'où naissent l'hypothèse et le doute, elle produit aussi les propositions subordonnées

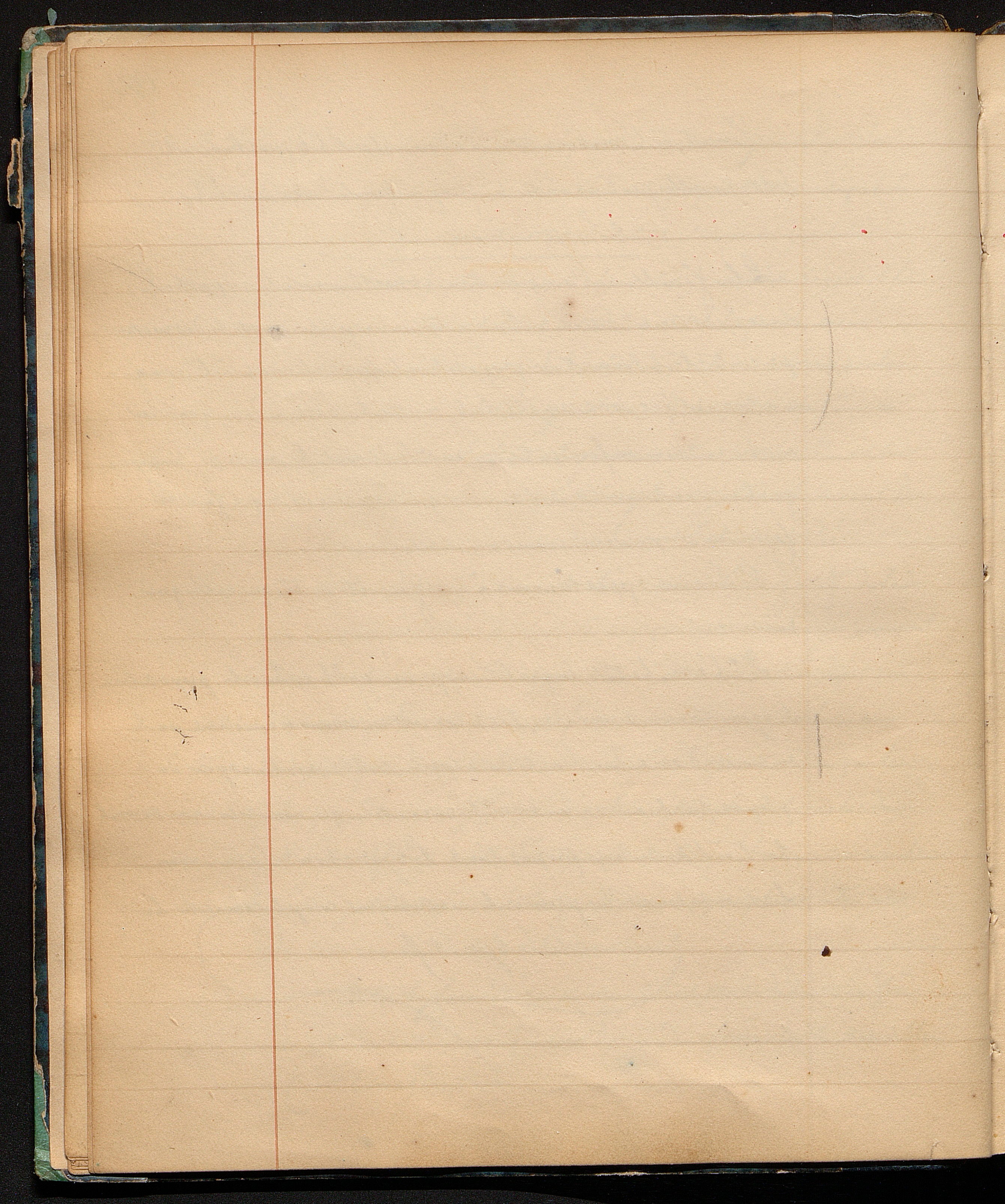
Subjonctives.

À la faculté de l'imagination appartiennent l'hypothèse, la conjecture et bien d'autres actes de l'esprit. aussi le discours présente-t-il souvent des propositions appartenant à l'imagination, et qui sont aussi subjonctives, c'est à dire, que le verbe qu'elles renferment, est au subjonctif. ainsi « j'imaginais qu'il pourrait venir », « il se peut qu'il vienne », ce qui fait le caractère propre de ces exemples, c'est que :

1° ces actes appartiennent à une faculté autre que celle qui raisonne ;

2° l'acte, l'état, la qualité exprimés par le verbe de la proposition subjonctive ou secondaire, sont considérés comme n'existant pas au moment où a lieu l'acte de l'esprit. cette nouvelle espèce de propositions a donc les mêmes caractères que nous reconnaissons tout à l'heure aux propositions subjonctives ; elles nous serviront, comme les premières, à expliquer complètement le

Subjonctif.



Douzième Leçon.

Du Verbe
Théorie des Modes (suite)
Du subjonctif dans les propositions subordonnées.

~~Subjonctif. (Suite des Modes)~~.

Les propositions dubitatives et hypothétiques se rapprochent plus du jugement que les autres propositions subordonnées subjonctives. cependant elles prennent le subjonctif: pourquoi? —

Les propositions dont nous avons donné des exemples à la fin de la dernière leçon: « je suppose qu'il fasse beau, je doute qu'il fasse beau, &c..., quoiqu'identiques dans le langage, du moins quant à la forme, avec l'autre espèce de propositions subordonnées subjonctives, se rapprochent cependant beaucoup plus du jugement. ainsi une hypothèse est un jugement hypothétique, et un doute est un jugement dubitatif. le caractère sous lequel se présentent à nous ces propositions est fort important à constater. il en résulte que nous pouvons poser comme une loi que l'hypothèse et le doute portant sur un jugement proprement dit, il est nécessaire que la proposition subordonnée à ce jugement, proposition qui est marquée du caractère du doute et de l'hypothèse, admette le verbe au subjonctif. D'où cela vient-il? et quel changement pourons-nous dire être survenu

dans un jugement, parce qu'il est hypothétique ou dubitatif? le langage, ou du moins la langue française ayant établi une différence aussi sensible entre la forme d'une proposition subordonnée à un simple jugement de l'esprit, et celle d'une proposition subordonnée à un jugement hypothétique ou dubitatif, si le langage suit des règles fixes, nous devons espérer trouver la raison de cette différence. —

Comparaison de deux propositions, l'une affirmative, l'autre hypothétique : la différence est que l'une affirme positivement pour le présent ; et que l'autre affirme hypothétiquement pour l'avenir.

Comparons dans ce but les deux phrases suivantes : « je crois que le temps est beau » je doute que le temps soit beau ». dans la première, se trouve exprimé un jugement proprement dit, un jugement positif, une affirmation directe. dans la seconde, il y a bien aussi un jugement, mais un jugement dubitatif ; il y a bien une affirmation, mais c'est l'affirmation d'un doute, de quelque chose qui peut exister ou ne pas exister. la première phrase se résout dans celle-ci : « j'affirme cette opinion : le temps est beau ». la seconde, au contraire, se résout en cette autre : « j'affirme ce doute : le temps est-il beau? » dans la

Premièrement, la force de la proposition principale « je crois », ou l'affirmation directe du fait que l'on veut faire connaître, entraîne à l'Indicatif, c'est à dire, au mode du jugement proprement dit, la proposition subordonnée que le temps est beau : cette dernière proposition que joint à la proposition principale la copule que, partage le caractère d'affirmation qui distingue celle-ci ; comme elle, elle affirme positivement. la seconde phrase impliquant l'incertitude de l'esprit sur le fait qu'il s'agit de connaître, laisse la proposition secondaire dans un état d'indécision nécessité par le doute ; la proposition secondaire dans ce cas n'affirme pas que le temps soit beau, parceque c'est précisément cette affirmation positive qui est l'objet du doute de l'esprit. l'esprit ne sachant pas si le temps est beau, remet en quelque sorte à l'avenir la vérification du fait sur lequel porte son doute. par cette proposition : « je doute que le temps soit beau », il dit en quelque sorte implicitement : j'ai un doute, et ce doute je l'affirme, savoir : le temps est-il beau ? lorsque je vérifierai ce fait, à l'égard duquel j'affirme un doute, peut-être trouverai-je que le temps n'est pas beau. cette analyse met à nu de la manière la plus claire, l'idée du futur qui est contenue dans la proposition subjonctive que le temps soit beau. mais il faut nous hâter de le dire, cette idée n'y est contenue que parce qu'elle lui est donnée

par la proposition principale je doute, laquelle proposition implique l'idée du futur, parceque le doute porte sur une chose que l'on ne sait pas positivement encore, et dont la connaissance, s'il est possible de l'acquérir, ne doit être obtenue que dans un temps postérieur au moment de la parole. ——

~~La notion de futur constituant les propositions subordonnées subjonctives, il a été juste de mettre après une proposition hypothétique le mode qui nécessite le futur, quand il s'agit d'une faculté autre que la raison.~~

Or, la notion du futur, apparaissant toujours dans chacune des propositions subjonctives que nous avons examinées jusqu'ici, quelle que soit la proposition principale à laquelle elle est subordonnée, de telle sorte que nous en avons fait un caractère du subjonctif français; et d'autre part, les propositions dubitatives et hypothétiques, qui sont en ce moment l'objet de notre attention, contenant toujours plus ou moins en elles l'idée de futur, nous devons reconnaître que notre langue a été fidèle à la loi suprême de l'analogie, en admettant le subjonctif pour les propositions subordonnées à des propositions principales hypothétiques ou dubitatives. au reste, que ce soit là ou non la véritable explication philosophique de ce fait propre à la langue

français d'autant une aussi grande extension (car les autres langues l'ont aussi; mais plus ou moins), nous pouvons tirer de la comparaison de ces deux propositions : je crois que le temps est beau ; je doute que le temps soit beau, de nouvelles conséquences sur la théorie du subjonctif. —

Quand la proposition principale n'est plus affirmative directement, le verbe de la proposition secondaire prend le subjonctif. —

Ce qu'il y a de changé dans la seconde proposition : je doute que le temps soit beau, c'est qu'au jugement est venu s'adjoindre le doute, pour mieux dire, c'est que le jugement est dubitatif ; et il en est de même dans la proposition hypothétique : je suppose que le temps soit beau. or, ce changement consiste à ôter au jugement sa forme positive, pour lui en donner une hypothétique ou dubitative, de sorte que si nous voulions exprimer d'une manière générale la loi qui peut résulter de la comparaison des deux exemples cités, il faudrait dire : quand le jugement exprimé par la proposition principale est dubitatif ou hypothétique, c. à. d. lorsqu'il cesse d'être une affirmation directe, un jugement pur et positif, le verbe de la proposition secondaire doit se mettre au Subjonctif. —

x

Il en est de même, quand la proposition principale est négative ou interrogative : car alors elle n'affirme plus directement et positivement.

Maintenant si cette loi est bien le résultat des faits précédemment analysés, si elle peut être considérée comme un des éléments de la théorie du subjonctif, elle devra rendre compte des faits que nous présentent les deux phrases suivantes, dans lesquelles nous voyons un jugement de l'esprit proprement dit, suivi d'une proposition secondaire avec le mode subjonctif : « je ne pense pas que le temps soit beau ; pensez-vous que le temps soit beau ? ...... »

La première exprime bien un acte de la faculté qui en nous raisonne et juge ; c'est bien là un jugement, avec la forme particulière que lui donne la négation, c'est à dire, un jugement négatif ; et de même la seconde exprime bien aussi un jugement de l'esprit, avec la forme particulière de l'interrogation, en un mot, un jugement interrogatif. mais quoique la négation et l'interrogation n'empêchent pas qu'il n'y ait dans chacune de ces deux phrases, un jugement proprement dit de l'esprit ; il n'en est pas moins vrai que ce sont par là des jugements qui affirment directement et positivement la chose sur laquelle ils portent, puisque dans le premier cas, le fait même est nié, et que dans l'autre, il est mis en question, et

présente sous une forme interrogative.

Or, de ce qu'il intervient dans des jugemens de cette espèce, un élément nouveau, qui les modifie d'une manière particulière, et les empêche d'être des jugemens purement affirmatifs, sans le concours d'aucun autre élément que ceux qui sont absolument nécessaires à l'existence même du jugement, il nous semble naturel de conclure que c'est à la seule apparition de cet élément nouveau, qu'est due la présence du subjonctif dans la proposition secondaire.

Quelle que soit la valeur absolue de ces observations, toujours est-il qu'en français on peut les vérifier dans une infinité de phrases. ainsi quand la proposition principale contient un jugement positif, une énonciation purement affirmative, la proposition secondaire qui renferme le terme sur lequel porte le jugement, emprunte de la proposition principale le caractère positif qui la distingue, et comme elle, elle admet le verbe à l'Indicatif. mais sitôt que le jugement est le moins du monde modifié, qu'il cesse d'être un jugement proprement dit, comme cette modification porte sur la proposition subordonnée qui contient le terme du jugement, cette proposition subordonnée prend le subjonctif, mode qui, en français, est primitivement et fondamentalement affecté aux propositions subordonnées.

Ainsi lorsqu'affirmant une chose qui doit avoir lieu dans

un temps postérieur, nous énonçons, par exemple, ce jugement positif : « je crois qu'il viendra demain ; » viendra y est un indicatif au futur, pour ~~ainsi~~ dire : je crois qu'il doit venir. mais si l'affirmation vient à être modifiée par une négation, nous serons obligés de nous servir du présent du subjonctif, vu que ce mode n'a pas de futur, et nous ne pourrons nous exprimer autrement que de cette manière : « je ne crois pas qu'il vienne demain » ; alors l'idée de futur se trouve en quelque sorte cachée sous la forme du subjonctif, auquel le langage n'a pas donné de temps particulier pour exprimer cette partie de la durée. mais pour laisser de côté l'idée de temps, et ne nous occuper que du Mode, il paraît évident que le changement survenu dans la proposition secondaire, est dû à la présence de la négation dans la proposition principale. la proposition principale perdant son caractère d'affirmation positive, le parallélisme du langage ne veut pas que la proposition subordonnée le garde davantage ; le mode de l'une devant être en rapport avec celui de l'autre ~~[illegible]~~.

~~Exemples de Bossuet et de Racine~~.

La nature du jugement est tellement ce qui détermine l'emploi du subjonctif et de l'Indicatif, que Bossuet, par exemple, a pu dire avec exactitude : « les Grecs n'étaient pas des particuliers

qui ne songent qu'à leurs affaires " ; parce qu'en écrivant cette phrase, où un Grammairien puriste exigerait le subjonctif songeassent, il pensait à des hommes existant actuellement pour lui, et ne songeant qu'à leurs affaires... dans ce cas, l'affirmation positive, le jugement proprement dit, doit être exprimé dans la seconde proposition, et c'est pour cela même que le verbe doit être mis à l'Indicatif.

C'est par une raison contraire que Racine a dit dans Andromaque
"on craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère."

Ce vers a été attaqué et défendu par plusieurs grammairiens ; mais la meilleure raison que l'on ait donnée pour le justifier, est celle-ci : si l'on disait, comme semble l'exiger la grammaire ; "on craint qu'il n'essuye les larmes de sa mère", l'idée qui se présenterait à l'esprit de celui qui écoute, serait que l'action exprimée par le verbe "essuyer" doit avoir lieu dans un temps extrêmement prochain, dans un temps que l'on peut regarder comme présent. or, Racine a voulu reculer dans un avenir indéfini l'action d'essuyer les larmes : il n'a pas exclu l'idée que l'acte dût être accompli dans le temps présent ; mais il a voulu comprendre dans son expression et le temps actuel et le temps futur, en appuyant surtout sur l'idée de futur. il a donc pu, par une extension qu'admet très bien la grammaire poétique, faire dire à Andromaque :

« On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère ».

~~Résumé~~.

Ainsi pour résumer tout ce que nous avons dit en nous appuyant toujours sur des exemples, nous avons vu : 1° que les actes de l'âme, quels qu'ils fussent, ceux qui partent de la sensibilité, et ceux qui ont leur principe dans la volonté, exigeaient que la proposition complémentaire de la phrase qui les exprime, fût au subjonctif ; 2° en second lieu, nous avons observé que les actes qui résultent de l'imagination, exerçaient sur les propositions subordonnées une influence de même nature ; 3° enfin, arrivant au jugement même, nous avons montré que tout ce qui tendait à lui ôter son caractère de jugement énonciatif et affirmatif, proprement dit, exigeait également que la proposition suivante fût au subjonctif.

Règle général~~e~~ ; conséquence de ce qui précède.

Donc, pour donner à ces observations la forme la plus générale, les propositions subordonnées à des propositions principales, exprimant un acte quelconque du principe ou de la faculté qui en nous sent, veut et pense, autre qu'un jugement affirmatif proprement dit, doivent mettre leur verbe au subjonctif.

Telle est la règle générale que nous pouvons déduire des exemples empruntés à la langue française, règle que nous ne donnons pas comme absolue, quoiqu'il ne nous paraisse pas facile de lui opposer un bien grand nombre d'objections. Nous devons, en effet, nous mettre en garde contre des observations trop générales; et quand il ne se présenterait qu'une objection, elle suffirait pour nous avertir de limiter notre principe général aux cas dont nous l'avons déduit. —

~~Objection tirée du verbe « espérer », forme du désir.~~

Ainsi, par exemple, on pourrait nous objecter maintenant la forme que prend la proposition secondaire avec le verbe « espérer »; l'acte énoncé par ce verbe ne part certainement pas du principe intelligent; c'est une forme, une modification du désir, modification, il est vrai, particulière et distinctive, mais qui n'empêche pourtant pas l'acte dont nous parlons, d'avoir son principe dans la volonté. Or, cet acte ne veut pas le verbe de la proposition secondaire au subjonctif; on dit: « j'espère qu'il viendra », et non pas: « j'espère qu'il vienne », comme on devrait dire d'après l'analogie des propositions de même nature: « je désire, je souhaite qu'il vienne ». Le verbe « espérer » suit tellement ici l'analogie des verbes qui servent à constater un jugement proprement dit, que, quand l'espoir est négatif, la proposition

secondaire admet le verbe au subjonctif : « je n'espère pas qu'il vienne », tout comme « je ne crois pas qu'il vienne ». c'est là peut-être la seule exception à la loi qui nous paraît résulter des exemples que nous avons cités. —

Réponse : l'objet du désir semble élevé à la réalité du fait, d'un jugement que la chose s'accomplira : peu de différence entre espérer et croire : plus entre désirer et espérer.

Encore pourrait-on résoudre l'objection, en considérant que dans l'acte d'espérer, l'objet du désir est en quelque sorte élevé à la réalité d'un fait : l'espérance est une sorte de satisfaction que la volonté se donne, et où le désir se repose ; au moment où elle commence, l'action relative est en quelque sorte suspendue ; il ne reste que l'acte de l'esprit qui juge que la chose désirée s'accomplira. l'espoir est tellement vif, que l'acte particulier de l'esprit disparaît en quelque sorte devant l'affirmation. de ces trois propositions :

je désire qu'il vienne ;
j'espère qu'il viendra ;
je crois qu'il viendra ;

la seconde est certainement pour l'analyse psychologique beaucoup plus près de la troisième que de la première.

De plus, le Subjonctif n'exprime aucune vue spéciale de l'esprit : ce n'est pas un mode, à proprement parler.

Des observations que nous venons de faire, résulte l'application de la définition que nous avons donnée du subjonctif, en disant que c'était le mode des propositions subordonnées... ces observations ont servi à montrer à quoi sont en effet subordonnées les propositions dont nous parlons. Là se borne tout ce qu'on peut dire de plus certain sur la nature du mode subjonctif ; et c'est dans l'examen attentif de ce fait, que le subjonctif n'apparaît que dans certaines propositions subordonnées, qu'on peut espérer d'en puiser la notion la plus nette et la plus précise. C'est là justement, avons-nous dit, ce qui le distingue des deux autres modes que nous avons appelés directs, par opposition au subjonctif, qui est, à proprement parler, un mode indirect. Or, de ce fait, il résulte pour le subjonctif un caractère remarquable et distinctif, c'est que, tandis que l'indicatif exprime une vue précise de l'esprit, distincte de l'impératif et du conditionnel, tandis que l'impératif exprime une prière, un ordre, un commandement, souvent un simple désir, on ne peut pas dire que le subjonctif exprime plutôt l'une que l'autre de ces vues de l'esprit ; on peut même dire qu'il n'en exprime

aucune, à proprement parler, puisqu'il se rencontre indistinctement dans des propositions subordonnées à des propositions principales, qui renferment soit l'impératif, soit l'indicatif : il se trouve ainsi employé dans des phrases impératives de plusieurs espèces : « je veux que tu viennes », par exemple, où nous voyons exprimée d'une manière particulière la valeur réelle de l'impératif « viens ». de même, il est encore employé dans des phrases suppositives et conditionnelles : « je voudrais que tu vinsses ». enfin il paraît dans les propositions subordonnées à un nombre presqu'infini de propositions exprimant des actes de l'esprit, autres que le commandement et l'hypothèse, actes pour lesquels les langues ont un nombre plus ou moins considérable de verbes spéciaux, mais non des modes distincts dans ces verbes. aussi le subjonctif, comme nous venons de le dire, n'exprime-t-il, à proprement parler, aucune vue spéciale de l'esprit. la nature l'appelle dans les propositions subordonnées, de quelque espèce qu'elles soient, excepté toutefois dans cette classe assez nombreuse de propositions subordonnées à des propositions principales, exprimant un jugement positif de l'esprit, desquelles elles empruntent le caractère d'affirmation positive et directe qui les distingue.

Observation générale ~~sur les modes personnels~~.

Nous avons vu que nous étions obligés d'admettre une différence notable entre le Subjonctif et les autres modes : ce qui le distingue, c'est qu'il n'exprime, à proprement parler, aucune des vues spéciales de l'esprit ; c'est, qu'au contraire, il est employé dans le langage, dans les cas où une proposition est subordonnée à une condition particulière : ainsi que la proposition soit marquée du caractère nouveau de crainte, de désir, de doute, la proposition qui viendra à sa suite, sera mise au subjonctif. il en résulte que pour faire une théorie philosophique des modes, il faudrait abandonner le Subjonctif qui est le mode de tous les autres modes ; il faudrait prendre les modes proprement dits, c'est à dire, ces formes arbitraires qui indiquent une modification introduite dans le jugement de l'esprit, c. à d., l'Indicatif, l'impératif et le Conditionnel. ——

~~1°. qu'il y a toujours modification du jugement ;~~
~~2°. Qu'il y a toujours jugement dans les modes.~~

Nous supposons deux choses : 1°. qu'il y a toujours modification du jugement ; 2°. qu'il y a toujours jugement dans les modes.

C'est une question que nous avons supposée résolue dans les

cas précédents. nous disions toujours que l'élément nouveau intervenant dans les vues de l'esprit, le verbe était changé dans sa manière d'être, et qu'il y avait lieu aux cas de modalités. nous admettions donc toujours un jugement de l'esprit qui était le fonds ou tissu, sur lequel venaient se modeler les verbes. si on observe les modes, on peut pourtant concevoir des doutes sur ce fait: nous allons donc en rendre compte.

Dans l'indicatif il y a toujours un jugement de l'esprit; et ici, la modalité semble être si faiblement marquée, qu'elle disparaît devant l'énonciation de la vue de l'esprit. mais si l'on oppose je crois à je ne crois pas, on trouve que je crois est un mode. quoique dans l'indicatif, ce qu'on appelle proprement Mode, ne paraisse pas exister, et que le fait de produire au dehors le jugement de l'esprit paraisse seul dominer, cependant cette manière affirmative de présenter ce qui se passe dans l'esprit, est un mode. et c'est d'autant plus une manière d'indiquer les vues de l'esprit, que si l'esprit produit au dehors les faits tels qu'ils se passent dans lui, il ne paraît pas que les faits se produisent de cette façon. nous avons parlé de cette sorte de prosopopée que fait le langage, quand il veut formuler en propositions les jugements de l'esprit, et quand il se sert du verbe pour donner une existence extérieure et étrangère aux deux idées de sujet et d'attribut, idées que l'esprit voit tout différemment,

et auxquelles il n'attache des termes que dans le besoin où il est de prononcer sur leur convenance, ou leur disconvenance. L'indicatif est donc un mode ; et la question de savoir, s'il est si là, où il y a toujours jugement de l'esprit, il y a toujours mode, est au moins résolue pour le mode indicatif. ——

Pour l'impératif, la question devient plus difficile : nous y trouvons le fait contraire à celui qui nous a frappés dans l'indicatif. Frappés de la vue de la modalité, nous avons de la peine à trouver le jugement de l'esprit. Quand on dit : « va, viens, marche », il y a là quelque chose de si rapide, l'acte de commandement est tellement identique à la volonté même, qu'il est difficile de voir autre chose dans ces impératifs que l'émission spontanée et puissante d'un acte de volonté. Reportons-nous à l'intérieur : si, en possession de la faculté qui veut en nous, nous trouvons qu'elle ne fait que dire : « va, viens, marche », faut-il en conclure qu'il n'y a pas là jugement de l'esprit, et faut-il rayer cette proposition du nombre de celles que nous avons examinées ? Il semble, au contraire, que si le travail de l'esprit est complètement caché dans la forme du langage, il n'y a rien là de plus difficile à appliquer que dans toute autre proposition.

Ainsi, quand nous disons : « la terre est ronde », nous donnons un rôle au sujet de la proposition, qui est la terre ; nous

faisons une sorte de drame de cette proposition : nous supprimons bien des termes, qui, si nous traduisions fidèlement ce qui se passe dans notre esprit, nous donneraient cette phrase : « moi je trouve entre les deux idées de terre et de rondeur un rapport de convenance : » eh bien, la même prosopopée existe dans la proposition : « marche », qui est une réalisation de cette série nombreuse de mots : « moi je veux que toi tu fasses l'action de marcher. » non pas que nous prétendions que ces propositions aient été jamais présentées ainsi par l'esprit : mais enfin si l'on est obligé d'admettre que le langage ne procédant que par prosopopées, modifie les termes qui sont dans l'esprit, et leur donne une sorte d'existence extérieure, il faudrait aussi admettre ce fait, quand il arrive une première ou une seconde personne dans le langage.

Quand on dit : « je, on donne au moi une existence extérieure : je devient une seconde édition d'une personnalité unique qui ne peut se décomposer ; je est l'expression la plus haute de la personnalité humaine, dépouillée de toutes les qualités extérieures qui entourent l'homme. une fois cette personnalité mise en jeu au moyen du mot si heureux je, pour la première personne, on l'a mise en jeu pour la seconde personne, au moyen de tu. On peut donc dire que dans « je vois, tu vois, vois, il y a une prosopopée qui n'est pas plus difficile à concevoir que celle que

nous avons analysé dans cette phrase : « la terre est ronde ».

Ainsi le fait même de mettre au dehors le moi et le toi par je et par tu, constitue un drame où la personnalité est mise en jeu. ainsi l'impératif n'est autre chose qu'un acte de l'esprit, qui veut mettre en saillie le sujet de la proposition, en y ajoutant l'idée d'ordre et de commandement : de telle sorte que cette idée de commandement est simplement ajoutée au jugement de la proposition indicative.

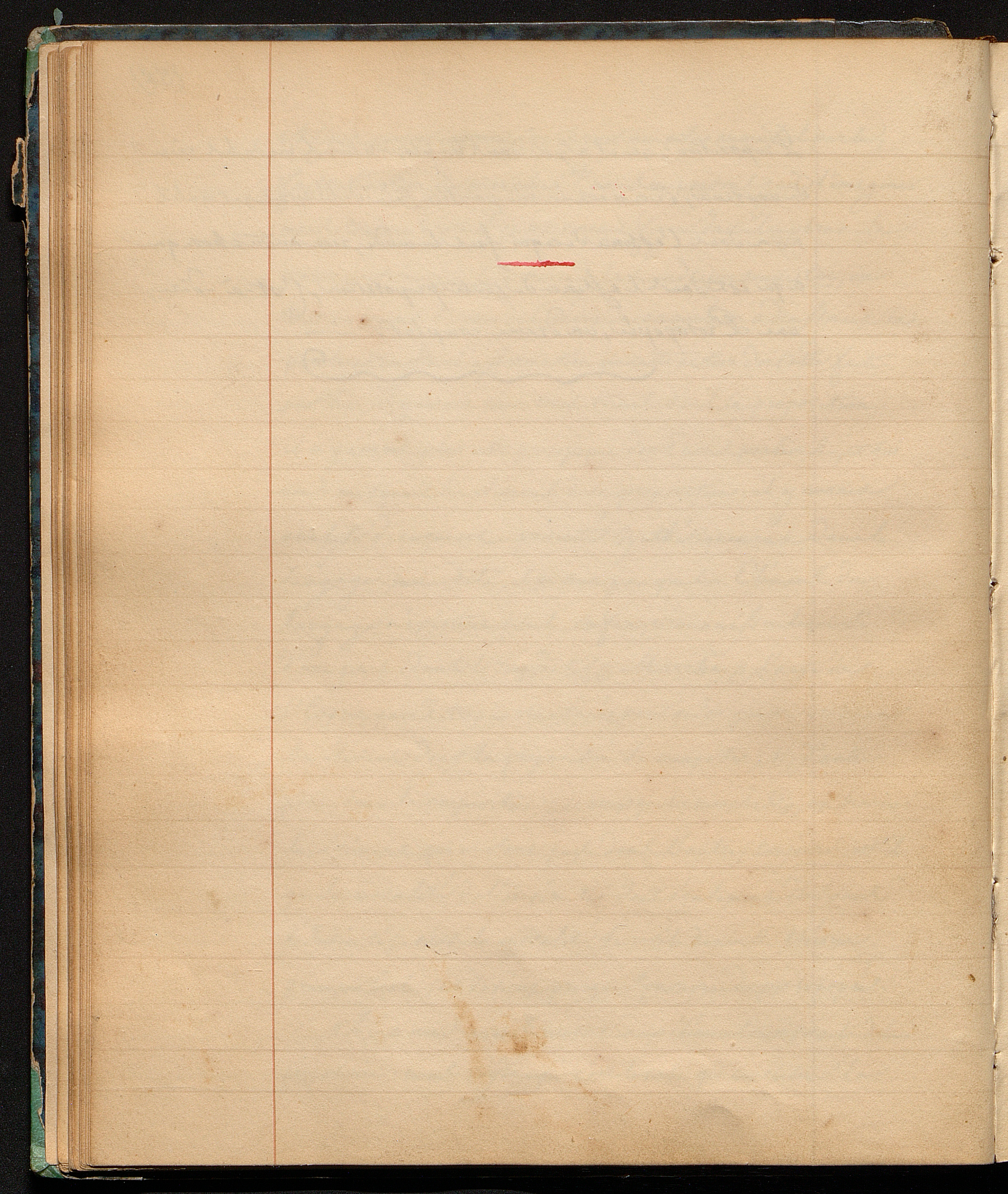
Si nous passons au conditionnel, nous verrons que nos remarques sur l'impératif, en rendent également compte. si l'impératif n'ajoute que l'idée de commandement au jugement, le conditionnel n'y ajoute que l'idée de conditionnalité. il y a donc aussi jugement dans le conditionnel. donc il y a toujours dans les modes, jugement et modification du jugement.

Remarquons seulement que si le verbe attributif n'existait pas, si le langage n'eût point été doué du pouvoir de l'inventer, la modalité serait en quelque sorte extrinsèque, la prosopopée existerait à un bien moindre degré. en effet, supposons que dans une langue, il n'y ait que l'idée de substantif, qu'il n'y ait que le mot mouvement, pour exprimer notre impératif « marche », comment l'esprit s'y prendrait-il,

Afin de pouvoir exprimer qu'il veut que celui auquel il parle, fasse l'action de marcher? nous ne pouvons guère l'imaginer: mais toujours est-il qu'on verrait figurer dans la phrase le mot « mouvement », le pronom de la seconde personne toi, ou tout au moins le nom de l'individu auquel on adresserait la parole, et enfin l'affirmation que cette action doit être faite par lui. il y aurait ainsi trois termes dans la proposition. il n'y aurait plus cette prosopopée dont nous parlions, et qui nous masquait les éléments de la proposition: il y aurait analyse de ce qui est présenté synthétiquement dans le langage. mais delà, il ne suit pas que les Éléments du langage n'existent plus. enfin, reconnaissons que si d'une part, dans l'Impératif « Marche », l'acte de l'Esprit paraît trop instantané, pour qu'on puisse y retrouver les éléments dont la proposition se compose; si, d'autre part, dans la proposition « je veux que tu marches », on trouve les éléments qui ne sont pas dans l'autre, toujours est-il que la modalité de l'impératif doit également être dans l'Indicatif. ainsi la modalité se revêt dans cette théorie grammaticale, et devient presque synonyme de prosopopée.

Ainsi nous avons remonté aux éléments universels de la proposition: nous voyons que c'est le verbe qui constitue la

Proposition, qu'il n'y a dans les propositions modales rien de nouveau, si ce n'est la vue particulière de l'esprit, et qu'il n'y a dans l'essence de ce qui fait le mode, rien autre chose que ce qui est dans l'essence de toute proposition, c'est-à-dire, une Prosopopée, un drame complet.



Treizième Leçon.

Du Verbe — Théorie des Modes (suite)

Modes Impersonnels. ~~I. Infinitif.~~ Infinitif

Des modes impersonnels. Leur nombre varie dans les trois langues : il y en a 2 en Grec, 4 en latin, 2 ou peut-être 3 en français.

Jusqu'ici nous avons examiné les modes dont le caractère particulier est que, dans la conjugaison du verbe, c'est à dire dans l'énumération des diverses flexions auxquelles le verbe est soumis pour les langues anciennes, ils se présentent avec l'indication de la personne. Aujourd'hui nous parlerons des modes auxquels manque ce caractère de la personne, des modes considérés indépendamment de ce rapport spécial nommé dans la conjugaison personne, et qui par cela même ont reçu des grammairiens la dénomination de Modes impersonnels. Le nombre ainsi que le nom de ces modes varient dans les trois langues : en grec, on compte deux modes de cette espèce, l'infinitif et le participe ; le latin en a quatre : l'infinitif, le supin, le gérondif et le participe ; enfin on en distingue deux en français comme en grec, l'infinitif et le participe. Il est vrai que quelques grammairiens admettent aussi dans la langue française à des cas peu nombreux un gérondif, ce qui fixerait à trois le nombre de nos modes impersonnels : nous

examineront plus tard cette opinion.

Au lieu de commencer par donner une définition de chacun de ces modes, fidèles à notre méthode, nous en constaterons d'abord l'emploi dans les trois langues qui sont l'objet de notre étude; puis, de la connaissance de cet emploi, nous passerons à la recherche de leur valeur logique, pour présenter enfin une théorie aussi philosophique qu'il nous sera possible, de ces modes considérés en eux-mêmes, dans leurs rapports entr'eux ou avec les autres parties du discours.

~~1° Grec. l'infinitif est le mode des propositions complétives, c. à. d, qui elles sont à l'égard des propositions principales comme le complément direct est au verbe: aussi le sujet en est-il mis à l'accusatif.~~

I - Infinitif

Commençons par l'infinitif. en grec, l'infinitif est le mode des propositions complétives: par ce mot, nous entendons des propositions subordonnées qui sont à l'égard de la proposition principale, comme le complément direct à l'égard du verbe qui le gouverne. C'est là un des emplois les plus fréquents de l'infinitif. dans ce cas, la proposition subordonnée est considérée comme le complément direct de la proposition principale. le sujet de la proposition subordonnée étant le complément de la proposition

principale, se met au cas que l'usage de la langue assigne au complément direct, c.-à-d, à l'accusatif; et l'attribut de la proposition complétive suivant la loi nécessaire de la concordance, en d'autres termes, de l'accord de l'adjectif avec le substantif par exemple, se met au cas du sujet. le verbe alors, surtout si c'est le verbe εἶναι, joue ou remplit entre le sujet et l'attribut le rôle de simple copule. le rôle du verbe dans ce cas, et remarquons bien qu'il s'agit ici du verbe donnant une existence extérieure au rapport vu par l'esprit; le rôle du verbe est tellement celui que nous lui assignons, celui de simple copule, que lorsque le sujet de la proposition complétive est le même que le sujet de la proposition principale, lorsqu'il y a dans les deux propositions identité absolue du sujet, le second peut être supprimé totalement, et l'attribut qui le caractérise, qui joue ce rôle dans la proposition complétive, se met alors au cas du sujet de la proposition principale, ou au cas du mot, qui placé dans la proposition principale sert de sujet à la proposition secondaire complétive. c'est ce qu'on appelle en terme de grammaire le cas d'attraction.

L'Infinitif joue le rôle ~~de~~ [aussi] de substantif, se décline et prend l'article. c'est un substantif exprimant l'acte, l'état ou la qualité indiqués par le verbe.)

Mais là ne se borne pas l'usage de l'infinitif grec. La grammaire

Nous le montre comme jouant le rôle de véritable substantif, et comme tel, se déclinant aux divers cas, au nominatif, au datif, à l'accusatif &c. Dans ce nouvel emploi, l'infinitif ne change pas pour cela de forme, puisqu'en tant que verbe, il ne peut se décliner comme un nom, et qu'il ne jouit pas de la principale propriété du substantif. mais l'élément déclinable se montre d'une manière visible dans l'article qui est joint à l'infinitif. le cas le plus fréquemment employé est l'accusatif, et alors la langue grecque ne met pas l'article. C'est lorsque l'action, l'état ou la qualité exprimés par le verbe sont considérés comme le complément, comme le terme d'une autre action, d'un autre état, d'une autre qualité exprimée également par le verbe, dans cette proposition, par exemple : Θέλω λέγειν. dans ce cas, l'infinitif se prend pour un véritable complément direct.

Tels sont les divers emplois de l'infinitif, emplois qu'on peut résumer en disant que l'infinitif est le mode des propositions complétives, et qu'il joue le rôle d'un substantif exprimant l'action, l'état ou la qualité qu'indique le verbe.

L'Infinitif n'est le mode des propositions complétives que parce qu'il peut être complément direct : ces deux caractères rentrent l'un dans l'autre.

Si nous comparons entre eux ces deux caractères, et que nous

nous demandions en quoi ils se ressemblent, et en quoi ils diffèrent, nous trouverons que l'infinitif n'est le mode des propositions complétives, que parce qu'il peut être lui-même le complément direct d'un verbe en sa qualité de substantif, ou du moins employé comme tel, de sorte que le premier de ces caractères rentre dans le second. en d'autres termes, l'infinitif paraît dans les propositions complétives, parce que de lui-même et comme formant à lui seul une proposition, il peut jouer à l'égard d'un autre verbe le même rôle que la proposition complétive à l'égard de la proposition principale. à part, il peut être pris comme accusatif, et il ne change pas de nature quand il se trouve placé dans une proposition que l'on doit considérer à l'égard d'une autre comme accusative. il résulte de là que le seul caractère qui reste des deux que nous avons reconnus précédemment comme appartenant à l'infinitif, c'est qu'il est une sorte de nom verbal qui a la capacité d'être employé à tous les cas. nous n'insistons pas en ce moment sur une particularité de la langue grecque qui porte sur le cas auquel doit être placé le sujet de la proposition secondaire dans laquelle se trouve l'infinitif. nous entrerons plus loin dans quelques détails sur ce point. —

L'Infinitif se combine avec 4 périodes de la durée : présent, futur, aoriste, parfait. c'est ce qui constitue sa verbalité.

Comme dernier caractère de l'Infinitif grec, et pour apprécier les rapports de ce mode avec le temps, nous devons ajouter qu'il se combine avec quatre périodes de la durée, qui sont le présent, le futur, l'aoriste et le parfait. Si l'infinitif n'était pas comme les autres modes du verbe doué de la propriété de se combiner avec les temps, on le prendrait pour un substantif, on le confondrait facilement avec un nom, comme dans quelques anciennes langues de l'Asie où l'infinitif se décline avec des cas.

2° Latin. L'Infinitif est le mode des propositions complétives.

Passons maintenant à l'infinitif latin. Ce que nous avons dit de l'infinitif grec s'applique également à l'infinitif latin. Dans ce dernier idiome, c'est le mode des propositions complétives, et on peut dire que c'est là son emploi le plus général. Cet emploi est même plus commun qu'en grec, puisque dans cette dernière langue un grand nombre de propositions complétives se joignent à la proposition principale par la particule ὅτι, qui remplit le même rôle qu'en français la conjonction que. Ce procédé ne peut pas avoir lieu en latin, parce que l'infinitif est le mode spécial assigné aux propositions subordonnées complétives. —

L'infinitif latin s'emploie aussi comme substantif, mais plus rarement qu'en grec : sa qualité de nom verbal est moins nette.

Le second emploi de l'infinitif comme substantif exprimant l'état du verbe est moins fréquent en latin qu'en grec, quoiqu'il ne soit pas impossible d'en trouver des exemples assez nombreux, et tous très curieux dans l'ancienne langue latine. toutefois, quelque justifiable que puisse être la théorie qui avancerait que l'infinitif latin, comme l'infinitif grec, est souvent employé avec la valeur du substantif, cependant il faut se hâter de dire que l'usage dans ce cas est moins fréquent que dans le grec. on voit donc déjà que l'infinitif latin est moins considéré comme un nom verbal, que l'infinitif grec. néanmoins le latin ne fait pas moins usage de l'infinitif considéré comme complément d'un autre verbe, comme dans cette phrase, par exemple : volo scribere. l'infinitif se trouve en latin combiné avec deux temps de la durée, le présent et le parfait, et de plus avec une forme composée au futur. tels sont les usages de l'infinitif latin. —

Ceci regarde particulièrement la question de [illegible] qu'on [illegible] que retranché.

Tâchons de rendre compte de l'accusatif, employé comme sujet de l'infinitif, en grec et en latin.

Avant de passer à l'infinitif français, nous devons essayer

de rendre compte de l'accusatif employé comme sujet de l'infinitif dans les langues grecque et latine. Ce fait regarde plus spécialement la grammaire de ces deux langues, je l'avoue: cependant comme nous ne nous sommes pas astreints seulement à parler de ce qu'il y a de commun aux trois langues, objet fondamental de vos recherches, mais comme nous nous sommes proposé de rendre compte autant que possible des phénomènes un peu remarquables et particuliers aux langues qui font la base de nos études, (nous l'avons dit dans nos prolégomènes); il semble que l'emploi de l'accusatif dans le cas que nous venons d'indiquer, mérite de fixer quelques instants votre attention, et que nous devons essayer d'en donner la raison par les lois absolues de la grammaire générale, déduites de la connaissance des trois langues. —

Exemples de propositions où le sujet de l'Infinitif est à l'Accusatif.

Dans le cas où l'infinitif se trouve employé dans une proposition comme sujet, c. à. d, lorsque l'infinitif se trouve dans une proposition que l'analyse logique peut résoudre en un sujet, les noms substantifs et adjectifs qui servent à constituer la proposition au milieu de laquelle l'infinitif est placé, se mettent en grec et en latin à l'accusatif. (voyez la grammaire grecque de M. Burnouf, G.

282., et la grammaire latine de Port-Royal, page 470.)

On peut citer, comme exemples, les phrases suivantes : « τὸ ἁμαρτάνειν ἀνθρώπους ὄντας οὐδὲν θαυμαστόν. » — « malos cives cognosci utile est Reipublicae ». — « συντομωτάτη ὁδὸς εἰς εὐδοξίαν τὸ γενέσθαι ἀγαθόν. » — « Suprema ars est artem non apparere. » —

Dans quels cas emploie-t-on ces formes ?.. quand l'esprit veut élever l'idée à un certain degré de généralité, non pas d'universalité absolue.

Ces faits ont paru difficiles à expliquer, et peut-être n'en a-t-on pas donné une explication satisfaisante. on ne sait pourquoi dans les propositions que nous avons citées, le sujet aurait été placé à l'accusatif, quand l'analyse des langues anciennes nous a si fréquemment accoutumés à assigner au sujet comme cas spécial le nominatif. il est à remarquer que les grecs et les latins n'emploient cette forme d'un infinitif précédé d'un accusatif, que lorsqu'ils veulent exprimer un principe général, absolu, dégagé de toutes les circonstances accessoires, de tous les rapports qui peuvent le modifier. toutefois il n'est pas nécessaire que le principe dont il s'agit dans les propositions de cette espèce soit en lui-même d'une universalité incontestable, comme les vérités mathématiques, comme quand on dit : « Dieu est juste », « 2 + 2 = 4 ». il suffit que le principe, ou du moins la proposition avancée par l'esprit dans le cas donné, ait besoin d'être élevée à un certain

caractère d'universalité, ou plutôt de généralité. ainsi dans les exemples que nous avons cités : « malos cives cognosci utile est reipublicæ » et « suprema ars est artem non apparere », il n'y a, à vrai dire, aucun principe absolu, aucune vérité nécessaire, mais il y a deux faits particuliers, circonstanciés, c. à d., que « les mauvais citoyens soient connus, et que l'art n'apparaisse pas » ; et ces deux faits l'esprit veut les élever à la hauteur d'un principe absolu, et leur donner un caractère de généralité plus ou moins étendu. —

~~Or, si pour élever l'idée à la hauteur d'un principe absolu on employait l'indicatif, par exemple, le but ne serait point atteint : car ce mode pose et affirme directement ce qui est énoncé par le verbe. mais comme il s'agissait d'isoler un fait des autres faits, de le transformer en principe, d'en faire une généralité étendue, il fallait un mode *indéfini*, tel que celui qu'on nomme *infinitif*. ce mode est indépendant de toute affirmation pour un temps, un lieu, une circonstance. il a le vague de la généralité.~~

Or, supposons un instant que nous ignorons que l'infinitif doive être employé dans ces cas, et demandons-nous une fois quels sont les modes grecs et latins correspondants qu'il nous faudrait employer. un mode se présente : c'est l'Indicatif, c. à d., le

mode de l'affirmation, celui qui constitue les jugemens absolus, généraux, universels, comme dans cette proposition : « Dieu est juste, » où le verbe qui marque l'existence, la manière d'être, se trouve à l'Indicatif. mais si dans ce cas nous employons l'indicatif, et si nous disons : « mali cives cognoscuntur », – « acid non apparet », nous affirmons d'une manière positive le fait, nous ne posons pas un principe, nous ne faisons pas du fait une vérité plus ou moins générale, que nous voulons faire envisager comme telle.

L'indicatif, en effet, pose et affirme directement ce qui est énoncé par le verbe : il ne donne pas la forme ou l'apparence d'un principe général et absolu à ce qui n'est pas reconnu d'avance par l'esprit pour un principe ou un fait nécessaire. il ne s'agit pas ici d'avancer une proposition qui soit un principe en soi, une proposition que l'on considère comme une vérité absolue, universelle ; l'esprit énonce seulement un fait auquel il veut appliquer cette généralité, un fait qu'il veut transformer en principe, duquel il cherche à faire une vérité, qu'il désire priver par conséquent de ce caractère de contingence, de relation qui marque tous les faits, celui-là comme tous les autres. ce que l'esprit a spécialement en vue, c'est d'isoler en quelque sorte ce fait des autres faits, de l'élever à une généralité plus ou moins claire, qu'il n'a pas par lui-même en tant que fait.

dans ce cas, le langage présentait aux Grecs et aux Latins

une forme particulière, la plus générale de toutes, un mode indéfini, et pour cette raison appelé infinitif, qui exprime l'action, l'état ou la qualité qu'indique le verbe, à part tout rapport, un mode indépendant de toute affirmation, pour un temps, un lieu, une circonstance, distinct de toute relation avec quelque chose qui le détermine positivement : et dans lequel ces ce mode est employé, abstraction faite des trois points de la durée. —

Mais comme on peut trouver d'autres tournures équivalentes pour atteindre la généralité, il faut une seconde raison à la présence de l'infinitif.

Telle est la raison principale de l'infinitif dans les propositions que nous venons d'énoncer : mais tout n'est pas dit pour l'explication de ce fait : il semble qu'il ne serait pas impossible d'ôter à ces propositions le caractère d'affirmation positive et directe, en les faisant précéder d'une circonlocution dans laquelle interviendraient plus ou moins de propositions accessoires : telles seraient, par exemple, ces tournures : « dans le cas où l'art n'apparaît pas, c'est le comble de l'art, » « si l'art n'apparaît pas, c'est le comble de l'art », « lorsque l'art n'apparaît pas, c'est le comble de l'art. » on voit qu'il suit de là que le besoin

qu'éprouve l'esprit de donner à un fait qu'il veut faire considérer comme général, le caractère de l'universalité, n'est par la seule cause qui exige dans ces propositions la présence de l'infinitif, puisque ce caractère peut disparaître au moyen de l'emploi de diverses conjonctions qui modifieraient la phrase. pourquoi donc se servir ici de l'infinitif plutôt que de toute autre formule importante une généralité plus ou moins haute, en privant toujours la proposition du caractère de particularisation qui lui est propre, comme devant faire connaître un fait particulier ?.....

Réponse. — C'est que l'infinitif porte l'empreinte du travail préparatoire de l'esprit, sur les propositions qu'il veut généraliser. dans l'esprit à l'intention de l'idée, il se passe un acte de croyance, d'affirmation, de pensée sur cette idée. les langues anciennes ne produisaient point au dehors cet acte, mais il est implicitement contenu dans leurs propositions infinitives. « malos cives cognosci », est toujours une proposition complétive qui suppose dans l'esprit : « id quod affirmo, malos scilicet &c.... » alors le sujet qui se trouve complément de l'idée elliptique se met naturellement à l'accusatif. —

La réponse à la question, c'est que l'infinitif est le seul mode qui puisse être employé dans ce cas, parce qu'il porte encore l'empreinte du travail préparatoire que l'esprit a fait sur les propositions de cette

espèce auxquelles il veut donner un caractère de généralité. lorsqu'on veut énoncer ce principe : « Suprema ars est artem non apparere », en d'autres termes, lorsqu'on veut faire subir à cette proposition énonciative d'un fait quelque changement, et la dépouiller de la forme particulière sous laquelle elle se présente à nous dans l'exemple que nous venons de rappeler, lorsqu'en un mot, on veut la convertir en une sorte de maxime générale dans un certain nombre de cas, que se passe-t-il ? il semble que celui-ci se dit : « j'affirme, je crois, je pense, je regarde comme un axiome que l'art ne paraissant pas, c'est le comble de l'art ».

Supposons un ancien avec le procédé du langage que nous lui connaissons déjà, dans quelle situation se trouvera placée à l'égard de son intelligence la proposition : « je crois que l'art ne paraissant pas, c'est le comble de l'art » ? pour son esprit accoutumé à ces procédés de relation des propositions entre elles, cette proposition qui nous paraît si longue, si composée, sera comme une proposition complétive, comme un complément à l'égard du verbe qui le gouverne. ainsi donc, il est probable que si cette proposition qui en forme réellement deux, dont l'une est sujet de la seconde, vient à être représentée telle qu'elle est dans l'intelligence, il y aura nécessité de connaître l'existence d'une nouvelle proposition implicitement contenue qui sera celle-ci :

« id quod affirmo, artem scilicet non apparere, Summa ars est ». or, une fois connu le rôle de cette proposition dans l'esprit, et la manière dont elle est envisagée par l'intelligence, il n'y a plus lieu de s'étonner de ce que le sujet de cette proposition se trouve placé dans les langues anciennes à l'accusatif. dans le langage, il est vrai, la proposition qui est un véritable sujet, ne paraît pas complétive; elle figure pour son propre compte, puisqu'une proposition complétive implique une proposition principale, et qu'il n'y en a pas ici. cependant elle ne porte pas moins le caractère d'une proposition complétive. ce n'est pas ce caractère qui a disparu; c'est au contraire la proposition principale qui elle-même a disparu, qui est non pas implicitement sous-entendue, mais implicitement contenue, et renfermée dans le travail auquel se livre l'esprit pour ôter à une proposition toute particulière le caractère limité qu'elle a dans le langage, quand on dit: « l'art n'apparaît pas ». pour ne pas être exprimée, la proposition implicitement contenue dans l'intelligence n'en existe pas moins; et elle ne peut ne pas exister, par cela même que la proposition complétive n'énonce pas une de ces vérités absolues qui ne peuvent être mises à un autre mode qu'à l'indicatif.

Il y a donc dans cette phrase: « artem non apparere Summa ars est », une sorte d'ellipse, l'ellipse d'une proposition entière, ellipse que cache la rapidité du langage, mais que nous

trouvons dans le sujet de la proposition qui joue à l'égard de la proposition principale le même rôle qu'il joue à l'égard du verbe. maintenant que ce sujet soit mis à l'accusatif, ou qu'un accusatif soit le sujet de l'infinitif, cela n'a rien d'étonnant. il faudrait au contraire être surpris que dans des langues aussi analogiques que le grec et le latin, on eût employé un autre cas que l'accusatif. l'accusatif est choisi dans ce cas, parce que l'énoncé entier dans lequel il figure dans l'exemple que nous avons déjà cité plusieurs fois : « artem non apparere summa ars est », est le complément direct d'une proposition sous-entendue. l'accusatif appelle l'infinitif parce qu'il est le cas des compléments directs ; l'infinitif à son tour appelle l'accusatif, parce qu'il est le mode des propositions complétives ; ces deux choses se touchent et se tiennent. l'une n'est pas plus que l'autre la cause de l'emploi de l'infinitif et de l'accusatif. la véritable cause, c'est que cette proposition est à l'égard d'une autre proposition, contenue dans l'esprit comme un complément à l'égard de son verbe. c'est là l'explication la plus vraisemblable de ces sortes de propositions, de jugements dans lesquels figurent un accusatif et un infinitif, comme dans l'exemple que nous avons pris pour base de nos raisonnements ; « artem non apparere summa ars est, » et si cette explication repose

et roule sur les faits, il semble qu'on peut la considérer comme un exemple des services que la grammaire générale et l'étude des procédés spéciaux des langues sont susceptibles de rendre à l'étude de ces langues, lorsqu'on les examine sous le point de vue logique.

N. B. — Dans l'explication de la proposition : « actum non apparere », nous avons parlé d'une sorte d'ellipse qui serait « id quod affirmo » : mais il ne faut point s'imaginer que nous prétendions qu'il y ait jamais eu une époque où le langage aurait procédé d'une manière aussi lente. nous avons seulement voulu dire que c'était ainsi qu'existait d'abord l'idée dans l'esprit, et nous nous sommes servis de ce fait pour expliquer la marche du langage. il y a ellipse dans ce sens, que le langage n'a pas traduit trait pour trait la vue totale de l'esprit ; mais dans le langage pris en lui-même, il n'y a aucune ellipse ; et sur ce point, nous partageons tout à fait l'opinion des grammairiens qui ne veulent plus voir dans les tournures particulières aux langues anciennes, ces continuelles ellipses dont on a tant abusé.

Ainsi nous ne pensons pas que dans cette phrase : « doceo pueros grammaticam », il faille suppléer « secundùm », ou bien κατὰ dans les phrases grecques analogues : ou alors il faudrait avec Beauzée pour rendre compte de « amo Deum », dire que cette phrase est une ellipse de celle-ci : « habeo amorem circà

Dieu » — nous ne reconnaissons qu'une sorte d'ellipse : c'est celle que nous trouvons, par exemple, dans ce vers de Racine :

« Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait, fidèle ? »

Il y a réellement ici une partie de la phrase sous-entendue, et sans laquelle il est impossible de rendre compte de cette pensée. dans le langage ordinaire, on dirait : « je t'aimais quand tu étais inconstant ; qu'eussé-je fait, si tu eusses été fidèle ? » Racine pour donner plus de rapidité à son expression, a supprimé des membres de phrases qui sont dans l'usage habituel des transitions nécessaires. mais, au contraire, dans la phrase « διδάσκω τοὺς παῖδας τὰ γράμματα », jamais on n'a joint à « τὰ γράμματα », ni en prose ni en vers, la proposition κατὰ. il y a donc ellipse là seulement où l'on omet dans une phrase des parties que l'on y rencontre dans l'usage ordinaire —

Quatorzième Leçon.

Mode Impersonnel. (suite). ~~Infinitif.~~

5° français. — comparons l'infinitif français à celui des deux autres langues.

Infinitif (suite)

Les usages de l'infinitif français nous sont encore mieux connus que ceux de l'infinitif latin et grec. toutefois il n'est pas inutile de comparer l'infinitif français avec celui de ces deux langues anciennes, afin d'en apprécier plus exactement la nature véritable, en constatant ce que l'infinitif français a de semblable à l'infinitif grec et latin, et en quoi il en diffère. —

En général, l'infinitif français est complément direct ou indirect d'un verbe ou d'un adjectif.

L'usage le plus général de l'infinitif français, est de figurer ~~comme~~ complément direct ou indirect d'un verbe ou d'un adjectif, exprimant une action ou un état, avec ou sans l'intermédiaire d'une préposition. ainsi: « je veux lire, j'ai à lire, je suis prêt à lire. on le rencontre également dans des propositions complétives, comme: « je veux être bref. » enfin l'infinitif français joue comme

l'infinitif latin et que le rôle de sujet dans cette proposition : « mentir est un vice. » Il résulte de l'énumération de ces usages que l'infinitif est en français, comme en grec et en latin, employé en qualité de complément direct ou indirect, et même quelquefois de sujet : en d'autres termes, pour suivre l'analogie des idées qu'on a reconnues dans l'analyse de l'infinitif grec et latin, on peut dire que l'infinitif français est une sorte de nom verbal comme dans les deux langues latine et grecque.

L'infinitif français est bien aussi un nom verbal ; mais de plus il représente non seulement l'infinitif, mais le supin et le gérondif des latins.

Ce serait se faire une fausse idée de l'emploi de ce mode, que de s'arrêter exclusivement à ce résultat. L'infinitif français est loin de correspondre d'une manière parfaitement exacte à l'infinitif latin. En premier lieu, l'infinitif français représente un certain nombre de modes que possède la langue latine. Ce sont les gérondifs et les supins dont nous parlerons bientôt. À cette occasion, nous devons remarquer que le français se débarrasse de deux modes qui existent à part dans la langue latine, et qu'il les réunit au mode unique de l'infinitif, qui est loin d'être aussi étendu dans la langue latine.

Le français qui réunit dans un seul mode trois modes du latin, diffère encore en ce que beaucoup de cas, au moyen de la conjonction que, il représente l'infinitif latin par un indicatif ou un subjonctif. et cela est si général que la proposition complétive est toujours exprimée ainsi en français, à moins que les deux propositions n'aient un sujet identique.

De plus, dans un des emplois de l'infinitif français qui correspondent exactement à l'infinitif latin, le rapport est loin d'être le même. ainsi la plus grande partie des propositions complétives de la langue latine ont reçu, grâce au génie de la langue française, une forme toute particulière. au lieu d'être rattachées à la proposition principale par la forme extérieure du nom ou de l'adjectif qui s'y trouve exprimé, c. à d, par le cas auquel le régit la proposition principale, elles forment une proposition dont le mode n'est plus l'infinitif, mais un autre mode personnel, tel que l'indicatif ou le subjonctif, proposition qui est rattachée à la proposition principale, au moyen de la conjonction que. ainsi, au lieu de dire comme en latin : « credo illum venturum esse », le français se servant du mode indicatif, dit : « je crois qu'il viendra » ; au lieu de dire, comme en latin : « credisne illum venturum esse? » le français emploie le subjonctif, et dit : « croyez-vous qu'il vienne? » —

Nous connaissons déjà ce fait qui distingue d'une manière si tranchée la syntaxe latine de la syntaxe française. C'est dans des cas de ce genre qu'a lieu l'application de la fameuse règle du Que retranché, puisqu'en effet la seule différence qui distingue la syntaxe latine de la syntaxe française dans les propositions de cette espèce, est l'absence dans l'une de la conjonction que, qui est un élément nécessaire à la réunion des deux propositions dans l'autre.

La plus grande partie des propositions complétives de la langue latine, qu'il serait plus convenable d'appeler infinitives, (si le mode est toutefois assez intimement uni à la proposition, et lui donne un caractère propre assez reconnaissable pour que la proposition doive en recevoir son nom), la plus grande partie de ces propositions, dis-je, a disparu en français et a pris une autre forme, grâce à l'insertion de l'exposant du rapport des deux propositions l'une à l'égard de l'autre, exposant que l'on nomme la conjonction que. Quelques unes cependant, en assez petit nombre, ont subsisté dans notre langue surtout, lorsqu'elles sont construites avec le verbe être, ainsi : « je veux être vertueux ». Mais il faut remarquer que cela n'a lieu que quand le sujet de la deuxième proposition est le même que celui de la première.

à transcrire

Cette différence si notable entre le français et le latin est beaucoup moins sensible entre le français et le grec, qui déjà possède la conjonction « ὅτι ».

~~L'infinitif français est en général complément direct d'un verbe.~~

L'emploi le plus général de l'infinitif français est resté celui de complément direct d'un verbe, et en ce point la langue française et la langue latine s'accordent presque complètement. —

Comme sujet de proposition, l'infinitif est plus rarement employé en français qu'en latin. —

Enfin l'usage de l'Infinitif comme sujet d'une proposition, ou mieux la présence de l'infinitif dans une proposition qui sert de sujet à une autre proposition, est plus rare en français qu'en latin. —

Ce résumé général de l'emploi de l'infinitif français servira à bien fixer la ressemblance et la différence des emplois de ce mode en français, et dans les langues anciennes qui sont l'objet de notre Etude.

Résumons maintenant les observations auxquelles nous nous sommes livrés à l'occasion de l'infinitif dans les trois langues

qui sont la base de nos recherches.

1°. L'infinitif est employé comme nom verbal dans les propositions qui servent de sujet à d'autres propositions, en grec et en latin; beaucoup plus rarement en français : « mentir est un vice », « malos cives cognosci utile est reipublicae », « τεθνάμεναι γὰρ καλὸν ἐπὶ προμάχοισι πεσόντα ».

2°. L'infinitif, en tant que nom verbal, est employé comme complément direct d'un verbe, très généralement en grec, en latin et en français : « je veux lire », « volo legere », « θέλω ἀναγιγνώσκειν ».

3°. L'infinitif est employé dans les propositions complétives, très généralement en latin : « credo Deum esse sanctum »; fréquemment en grec : « οἶδα τὸν ἑταῖρον αὐτοῦ ἀποθανεῖν », et beaucoup plus rarement en français : « je voudrais être sage ».

confusion ?!

Tels sont les emplois de l'infinitif que nous avons vérifiés par l'examen des faits.

Or, comme c'est de l'emploi d'une forme grammaticale qu'il est nécessaire de déduire la notion propre de cette forme, il semble que ce serait ici le lieu de chercher quel est le caractère de l'infinitif. Mais quelques difficultés reculent pour nous le moment de cette recherche. Une observation que nous avons déjà faite, c'est que l'infinitif français comprend des modes différents, ou reconnus comme différents dans la grammaire latine.

Si donc nous commencions dès à présent à développer la théorie de l'infinitif, nous serions exposés à y introduire des éléments qui ne nous sont pas encore parfaitement connus. en effet, nous n'avons pas encore reconnu d'une manière exacte toutes les parties auxquelles correspond en latin l'infinitif français, c. à. d., les gérondifs et les supins. nous ne savons pas pourquoi l'infinitif a remplacé en français ces modes de la langue d'où la nôtre dérive. ces modes sont-ils différens de l'infinitif, ou n'en sont-ils que des parties? telles sont les questions que nous devons examiner avant d'exposer la théorie philosophique de l'infinitif.

une autre observation non moins importante, c'est que l'infinitif français dérivant de l'infinitif latin et gardant des marques très reconnaissables de son origine, ne semble pas le même dans les deux langues, quoique la forme soit fondamentalement la même?... c'est qu'il y a eu modification dans son emploi, et par conséquent dans l'application de sa forme.

(~~L'histoire ou~~ La grammaire historique doit donc ici venir au secours de la grammaire générale, pour nous mettre en état de bien déterminer les idées que l'on a comprises sous cette forme dans les diverses phases de son développement. sans cette précaution, on s'exposerait à faire une théorie pour une forme qui pourrait bien ne pas comprendre à un certain degré de son

existera la totalité de l'idée qu'elle aurait embrassée à son origine. Si, par exemple, la forme de l'infinitif français, tout en restant semblable à celle de l'infinitif latin, avait perdu en quelque sorte le souvenir de son origine, la théorie qui continuerait à chercher dans l'infinitif français tout ce qui est dans l'infinitif latin, pourrait être justement critiquée.

Nous faisons ces observations pour nous prémunir contre les inductions trop précipitées que l'on serait tenté de tirer de l'examen de l'emploi de l'infinitif que nous avons fait dans les trois langues. Avant donc de commencer la théorie philosophique de l'infinitif, il nous faut examiner tous les éléments dont il se compose, le gérondif et le supin, tant est qu'ils en fassent partie, et de plus essayer, à l'aide de la grammaire comparée, de faire l'histoire de la forme qu'il revêt dans les langues qui font la base de notre étude. —

Quinzième Leçon.

Du Verbe

Gérondifs et Supins.

Nous proposons d'examiner aujourd'hui les formes grammaticales appelées en latin Gérondifs et Supins, et d'en constater l'emploi. nous suivrons dans cette recherche l'ordre dans lequel la Langue latine nous présente ces deux formes : 1°. gérondif, 2°. Supin.

I. Gérondif.

~~Forme identique à celle du participe neutre du futur passif : il se décline au nominatif, au génitif, au datif et à l'accusatif. il est employé comme complément de verbe et d'adjectif.~~

La forme de ce mode est identique à celle du participe du futur passif au neutre. il se décline ordinairement à l'accusatif, au génitif, au datif, et même au nominatif, cas omis par les Grammairiens, mais dont nous démontrerons l'existence par des exemples. ainsi nous avons pour formes du gérondif :

« Legendum », pour lire, à lire ;
« legendi », de lire,
« legendo », de lire, en lisant.

Ce mode, quant à la forme extérieure, dérive, comme on le voit, directement du verbe. dans la syntaxe, il est employé

Comme complément soit du verbe, soit de l'adjectif, et nous avons déjà remarqué que la même chose avait lieu pour l'infinitif latin et français, et pour le que, quand il est précédé d'un article.

Les caractère propre de ce mode est d'être décliné :

Exemples des 4 cas que nous ~~lui~~ avons assignés.

Avant de passer outre, nous devons constater d'une manière précise le caractère propre de ce mode, c. à. d., la capacité qu'il a d'être décliné. La liste des trois cas reconnus par tous les grammairiens, n'en donne point une idée tout à fait complète ; en d'autres termes, les trois formes que nous connaissons, ont un usage beaucoup plus étendu que celui auquel elles paraissent rigoureusement astreintes. Ainsi le gérondif avec la désinence " dum ", c. à. d., avec cette désinence qui est considérée comme l'exposant de l'accusatif, est fréquemment employé d'ans le sens du Nominatif, par exemple :

« Dicendum est », [illegible]

« legendum est libros »,

" Canes paucos et acres habendum " (Varron).

" utendum est aetate " (Ovide).

Cette même terminaison est employée aussi pour l'accusatif, et c'est le cas le plus généralement admis :

« Venit ad legendum »,

« nunc adeo ad imperandum, vel parendum potuit, (Cicéron);

« Cum ipse ad imperandum vocaretur » (Salluste. Jug.)

La désinence « di » s'emploie pour le génitif. Exemples :

« causa videndi Romam » (Virgile);

« tempus videndi lunam »,

« Antonio facultas detur agrorum suis latronibus condonandi » (Cicéron);

« dolebit tandem Stoïcos nostros Epicureis irridendi sui facultatem dedisse ». (Cf. L. A. 488.)

la désinence « do » s'emploie pour le datif. Exemple :

« dicendo apta »,

et pour l'ablatif, exemple ;

« Dicendo consequi »;

« expleri corda tuendo »;

« uritque videndo foemina »

~~Le gérondif est donc un nom verbal déclinable.~~

De ces exemples, il résulte nécessairement que le gérondif ou plutôt le gérondif avec ses formes variables est considéré par la langue latine comme un nom verbal déclinable. —

~~Il ajoute quelquefois au sens du verbe l'idée de devoir,~~ de

nécessité: mais c'est un caractère accidentel, et qui n'y est pas très-fréquent.

Sans nous occuper ici de ce que ce mode présente de ressemblance ou de différence avec l'infinitif, que les remarques précédemment faites nous ont conduits à considérer comme un nom verbal, nous devons dire que le gérondif ajoute quelquefois à la signification propre du verbe, une idée de devoir ou de nécessité tout à fait étrangère à la notion de l'infinitif. cette observation s'applique surtout au gérondif, employé au nominatif. il exprime alors suivant la définition de Port-Royal (pag 487), la nécessité d'une action à faire, comme dans « pugnandum est »

Et c'est vraisemblablement à ce caractère qu'il a dû le nom de gérondif, c. à. d, mode exprimant la nécessité que l'action, l'état ou la qualité exprimée par le verbe, soit faite ou existe. mais nous ne devons pas nous méprendre sur ce caractère de nécessité que présente le gérondif, au nominatif surtout, et quelquefois aussi à d'autres cas. ce caractère est loin d'être fondamental dans ce mode; il doit même y être plutôt considéré comme accidentel, ou du moins il n'est pas impossible d'en constater l'origine d'une manière satisfaisante. le caractère qui subsiste dans le gérondif, celui qui conséquemment doit constituer sa nature, c'est, d'un côté,

la déclinabilité, de l'autre, la valeur verbale qui est conservée à ce mode, valeur qui se manifeste dans le pouvoir qu'il a d'agir sur son régime comme le ferait un verbe. ainsi,

« causa videndi domum ».

la déclinabilité du gérondif a été suffisamment prouvée par les exemples cités plus haut.

le gérondif est un nom verbal, il se décline et agit sur un complément: mais il est quelquefois tellement nom substantif que son complément se met au génitif.

Sa valeur verbale ressort également d'un certain nombre des exemples précédents. il existe cependant en latin quelques phrases qui la mettent plus nettement au jour, et qu'il ne faut par conséquemment omettre. on dit ainsi:

« Legendum est libros »,

« tempus legendi libros »,

« in legendo libros »,

« ad legendum libros ».

De tous ces exemples, il résulte que le gérondif, en cela semblable à l'infinitif, conserve la valeur verbale, c. à. d., l'action d'un verbe sur son complément. d'autre part, la langue latine présente un grand nombre d'exemples, certainement plus rares, mais

justifier par l'autorité des bons écrivains, lesquels ne s'expliquent plus par la capacité verbale du gérondif, mais par la valeur substantive qu'il tient de son emploi comme substantif. cet emploi, comme substantif, nous est manifesté par la variation des cas; mais cette variation des cas elle-même n'est qu'un signe, ou une conséquence de la nature du substantif, qui paraît de la manière la plus claire dans les cas semblables au suivant:

« librorum legendi potestas ».

On voit dans cet exemple et dans quelques autres déjà cités, le gérondif jouer véritablement le rôle de substantif; et ce rôle est manifesté par la manière même dont ce mode agit sur son complément. le complément d'un substantif, ainsi que nous le savons, et que nous le montrerons avec plus de détails dans la suite, est placé au génitif. et le gérondif employé comme substantif, exige le sien au même cas. la nature de substantif que possède ce mode dans les exemples semblables à celui que nous venons de citer, paraît tellement dominante que dans tous ces cas, il serait possible de substituer au gérondif un véritable substantif. (cf. S. de. p. 488.)

Il prend tantôt le sens actif, tantôt le sens passif: conséquence de la verbalité.

Un troisième caractère du gérondif, lequel n'est qu'une

conséquence de l'un de ceux que nous venons d'examiner, c'est que ce mode est employé tantôt avec la signification active, tantôt avec la signification passive. On pourrait en citer un grand nombre d'exemples :

C'est ainsi qu'il est actif dans

« Quis talia fando, temperet à lacrymis ?... »

et il est évidemment passif dans

« fando aliquid si fortè tuas pervenit ad aures » (Virgile).

de même, il est encore passif dans

« vritque videndo femina » ;

« annulus in digito subter tenuatur habendo » (Lucrèce).

(Cf. F. A. p. 489, 89.)

D'où peut venir cette double capacité qu'a le gérondif d'être employé tantôt comme actif, et tantôt comme passif, sinon de ce qu'il garde dans ces exemples la valeur propre d'un verbe, quoique ce qui distingue dans le verbe la signification active de la signification passive, ne paraisse pas extérieurement dans la forme même du gérondif ?

~~Le gérondif est donc un véritable nom verbal~~.

Nous voyons donc que suivant le point de vue dans lequel on se place pour envisager le gérondif, on lui trouve la double valeur tantôt d'un verbe et tantôt d'un substantif, ou, en d'autres termes, d'un nom verbal : comme verbe, il veut son complément au cas qu'exigerait

le verbe lui-même, s'il était employé à tout autre mode ; et de plus, il est tantôt actif et tantôt passif ; comme substantif, il prend des cas au nombre de trois, quant à la forme, et de cinq, quant à la valeur. en outre, il gouverne son complément, au même cas qu'un véritable substantif. tel nous paraît être le résumé des caractères du gérondif, déduits des exemples que présente la langue latine.

II - Supins

~~Nous allons maintenant passer à l'examen du supin dans la langue latine.~~

~~II. du Supin.~~

~~Le supin a deux formes en latin : il est ordinairement employé après un verbe et un adjectif.~~

Le supin a deux formes en latin, dont l'une a pour désinence « um », et l'autre a pour désinence « u ». L'usage le plus ordinaire nous montre les supins employés ou après un verbe ou après un adjectif. après un verbe, surtout quand il exprime le mouvement, on emploie le supin terminé en « um », et après un adjectif le supin terminé en « u » :

« Eo lusum »,

« mirabile visu ».

C'est une sorte de nom verbal, qui représente quatre cas avec deux formes. Exemples ....

Loin de se borner par l'emploi de ce mode impersonnel, la langue latine le considère comme une sorte de nom verbal, usité à un plus grand nombre de cas qu'il n'a de formes. On le voit employé dans la langue latine au nominatif, à l'accusatif, au datif, et à l'ablatif. Ainsi pour le Nominatif :

« amatum est »,

« perditum erat » ;

pour l'accusatif :

« amatum esse »,

« eo lusum » ;

pour le datif :

« horrendum auditu » (pour « auditui ».)

« ista lepida sunt memoratu » où plusieurs lisent « memoratui » dans Plaute ;

pour l'ablatif :

« dictu opus est » (Térence).

(Cf. G. R. p. 492.)

Il est donc substantif et verbe ; il prend la valeur active et passive. *um* est en général actif, *u* passif ; mais la règle n'est point absolue.

Ces exemples démontrent l'emploi du supin, comme substantif,

Emploi extérieurement marqué par les désinences « um » et « u ».
mais de même que nous avons reconnu dans les gérondifs une nature verbale marquée par le régime qui les suit, et par la faculté qu'ils ont d'être employés tantôt avec la signification active, tantôt avec la signification passive, nous pouvons constater aussi dans le supin une nature verbale, indiquée par les mêmes caractères.
en effet, le supin, en tant que verbe, gouverne son complément au même cas que le verbe auquel il appartient :

« me ultrò accusatum, advenit » (Térence) ;

« Scitatum oracula Phoebi mittimus »,

« Graiis servitum Matribus ibo ». —

Quant à l'activité et à la passivité de ce mode, elles sont marquées en général par les deux désinences « um » et « u ».

On peut dire que la désinence « um » est presqu'exclusivement assignée au supin actif et la désinence « u » au passif.
(Cf. F. A. p. 493.) cependant il ne faut pas prendre cette observation dans un sens absolu : il arrive quelquefois que le supin terminé en « um » est employé au passif ; ainsi ;

« mulier quae ante diem quartum usurpatum isset »,
(Gell.) c. à d. « ad usurpatum », ou « ad usurpari », pour « usurpata fuisset ».

De même amatum iri passif (Il est vrai que le passif est marqué par iri)

De même, on trouve quelquefois des exemples du supin en

« u » avec un sens actif, comme :

« Jorunset uroecoteret proventa », dans Plaute. —

L'emploi du supin avec le verbe « ire » ou « iri » entraîne souvent l'idée de futur : et en effet, le futur importe l'idée de mouvement.

Pour terminer ce que nous avons à dire du supin, nous ne devons pas omettre l'emploi de ce mode avec l'infinitif « ire » ou « iri ». il en résulte des locutions assez fréquentes dans la langue latine, et dont quelques-unes impliquent une signification de futur. il semble que toutes peuvent s'expliquer par l'union d'un infinitif du verbe « ire » tant à l'actif qu'au passif, avec un supin : « amatum iri ». d'un côté, l'emploi du supin avec un verbe de mouvement n'a rien que de très analogique en latin, et de l'autre le verbe « ire » perd une partie de sa signification propre et directe, pour exprimer simplement une idée générale de mouvement, laquelle est toujours plus ou moins explicitement indiquée dans les propositions où l'on remarque ce tour. —

N. — le futur exprime toujours une idée de mouvement. et cela est si vrai que dans certaines langues le verbe « aller » joint à l'infinitif d'un autre verbe, représente une action qui doit se faire, de même qu'en français « je vais lire ». —

En résumé, suivant la manière dont on envisage le supin, on le considère ou comme un nom verbal, ou comme un verbe : comme nom verbal il se décline, simplement sous la forme de deux cas, mais avec la valeur de quatre ; comme verbe, il s'emploie dans un sens actif ou dans un sens passif, et veut son complément au même cas que le verbe auquel il appartient.

III. Comment le grec et le français suppléent à l'absence de ces formes. ——

les supin, le gérondif et l'infinitif ne sont pas tellement distincts qu'ils ne s'emploient pas quelquefois l'un pour l'autre.

Maintenant que nous connaissons l'emploi de ces formes dans la langue latine, et que nous voyons à quel usage elles sont spécialement affectées, il n'est pas inutile de nous reporter au grec et au français qui ne les possèdent pas, afin de voir par quels moyens ces deux langues savent y suppléer. mais auparavant nous devons remarquer que même en latin, malgré l'usage de la langue qui avait affecté une de ces formes à l'expression d'une nuance particulière, et l'autre à celle d'une nuance différente, cependant les destinations n'en étaient pas si rigoureusement fixées, qu'elles ne fussent fréquemment employées l'une pour l'autre dans les bons auteurs : ainsi

On dit également :

« auditu jucunda », et

« audiendo jucunda » :

l'Infinitif même pourrait remplacer le supin et le gérondif ; car on trouve aussi :

« audire jucunda ».

Cet emploi de l'infinitif nous conduit naturellement aux langues grecque et française qui remplacent par ce mode le supin et le gérondif, qu'elles ne possèdent pas. —

Le supin se remplace en grec par l'infinitif avec l'article, et en français par l'infinitif seul. de même, pour le gérondif : ainsi l'infinitif de ces deux langues représente trois modes en latin. — de plus, il est à remarquer que la déclinabilité si marquée en latin au supin et au gérondif, ne l'est plus en grec que dans l'article, et ne l'est plus du tout en français.

En grec, le supin disparaît dans le cas correspondant de l'Infinitif décliné avec l'article. en français, il disparaît directement dans l'infinitif, précédé ou non, suivant le cas du supin qu'il représente, d'une préposition, comme

« je vais entendre »,

« agréable à entendre ».

De même, le gérondif n'est en grec que l'infinitif décliné au moyen de l'article; en français, il est remplacé par l'infinitif précédé d'une préposition, et quelquefois, mais rarement, par le participe présent accompagné du mot « en »:

« En lisant ».

Il résulte de là qu'en grec et en français l'infinitif représente à lui seul trois formes de la langue latine, l'infinitif, le gérondif et le supin, formes que l'usage de cette langue nous montre déjà fréquemment employées l'une pour l'autre. De ce fait, il résulte encore une autre conséquence importante; c'est que plus nous nous éloignons du système de la langue latine, plus la déclinabilité de ces formes disparaît. Déjà en grec, langue à beaucoup d'égards plus analytique que le latin, l'élément substantif disparaît dans la forme de l'infinitif, et n'est plus conservé que dans l'article. En français, il ne reste plus aucun signe de déclinabilité, c. à d. que l'infinitif n'est plus à proprement parler, un nom verbal, mais un mode du verbe, dans lequel on ne peut que très rarement reconnaître la valeur d'un substantif. En latin, au contraire, l'élément déclinable se montre parfaitement, non pas, il est vrai, dans l'infinitif, mais dans le gérondif et le supin. Dans le gérondif, cet élément est très facile à reconnaître: ce sont trois cas d'un participe en « dus ». Dans le supin, il

l'est également ; ce sont trois cas d'un substantif en « us », se déclinant comme « manus », car que les grammairiens ont rattachés, à tort sans doute, au participe « lectus », comme ils avaient rattaché le gérondif « legendi », « legendo », « legendum », au participe du futur « legendus ».

IV. Origine et forme primitive du supin.

D'où vient cette forme, qui semble tellement se confondre avec l'infinitif, dont la langue grecque n'a pas de trace non plus que le français, et dont elle peut si facilement se passer, en la remplaçant par l'infinitif ? ici, nous sommes obligés de nous adresser à la grammaire historique ou comparative.

Le supin um, qui appartient à l'ancien état du latin, peut se comparer à l'infinitif sanskrit : « tum ». — cet infinitif regardé comme l'accusatif d'un nom substantif : son identité avec le supin latin est donc évidente.

Rappelons-nous d'abord que le supin tant en « um » ~~« um »~~ qu'en « u », est une forme que tous les Grammairiens considèrent comme appartenant à l'ancien état de la langue latine, et qui pour être employée à toutes les époques, et pour se trouver encore dans les bons auteurs, perd cependant à mesure que la langue se développe,

conduire de plus en plus à l'infinitif. maintenant si vous faisons attention à un fait, que nous avons déjà pu observer, savoir que la langue latine a conservé plus fortement que la langue grecque les marques de son ancienneté, les caractères de sa forme première, et qu'à ce titre, elle présente plus de traits de ressemblance avec ceux des anciens idiomes tant Européens qu'Asiatiques, à la famille desquels elle appartient, nous ne serons pas étonnés de rencontrer dans un des plus anciens idiomes de l'asie une désinence « tum » qui caractérise l'infinitif. ainsi du radical « i » aller, on aura « itum » à l'infinitif. or, les lois de la dérivation, établies par les Grammairiens Orientaux et vérifiées par les philologues modernes, font voir que « itum » est l'accusatif d'un nom substantif, dérivé directement du radical « i », de sorte que pour les Indiens l'infinitif est l'accusatif d'un nom verbal. matériellement et logiquement l'identité de l'infinitif Sanscrit avec le supin latin est donc complètement démontrée, puisque le supin latin « itum » est un accusatif comme l'infinitif sanscrit, et que les deux formes sont les mêmes. il est vrai que la désinence « tum », ne subsiste pas toujours entière dans le supin latin : « le « t » disparaît fréquemment, et on ne peut plus reconnaître que la désinence « um », comme signe caractéristique de ce mode. ‡ mais ces

changements s'expliquent par le laps de temps, par la nécessité qu'éprouve le langage d'adoucir les combinaisons de consonnes, et ils ne sont pas assez nombreux pour empêcher de reconnaître que la véritable désinence du supin latin n'ait dû être « tum » dans l'ancien langage. nous voyons donc que le supin latin doit être considéré comme un ancien infinitif resté tel qu'il était à l'état primitif de la langue, et ayant son origine loin de l'Italie.

Quant à l'infinitif « re », il faut le rapprocher des infinitifs grecs « αν, ειν, εν, des infinitifs germaniques an et en, du persan, ten, den, en, pour en rendre compte.

Quant à l'infinitif en « re » qui par l'usage de la langue latine paraît avoir été insensiblement appelé à remplacer le supin en « um » il ne semble pas facile d'en donner une explication aussi positive. au parfait de l'infinitif « amavisse », il paraît qu'il n'est pas impossible de reconnaître l'infinitif du verbe auxiliaire « esse » joint au radical du verbe. mais cette analyse, en la supposant exacte, ne nous apprend rien sur l'origine de la terminaison « re » dans « amare ». en grec, la désinence « ειν, » a aussi pour forme poétique « εν », et pour forme Dorienne « αν », et on peut rapprocher cette désinence de celles que nous offrent les langues de la famille germanique. dans la plus ancienne de ces langues,

la désinence de l'infinitif est « an » dans les dialectes postérieurs dérivés de cette langue, cette désinence « an » est devenue « en », comme cela a lieu dans les dialectes grecs plus cultivés que le dialecte Dorien. dans la langue Persane, la désinence de l'infinitif est « ten », ou « den », qui le plus souvent par le retranchement de la consonne devient « en » : de sorte que si l'on compare ensemble les désinences « αν » et « εν » des grecs, les désinences germaniques « an » et « en », les désinences persanes « ten », « den » et « en », on trouvera que les dialectes germaniques semblent avoir modifié la désinence Persane, comme le latin avait modifié le Sanskrit « tum ».

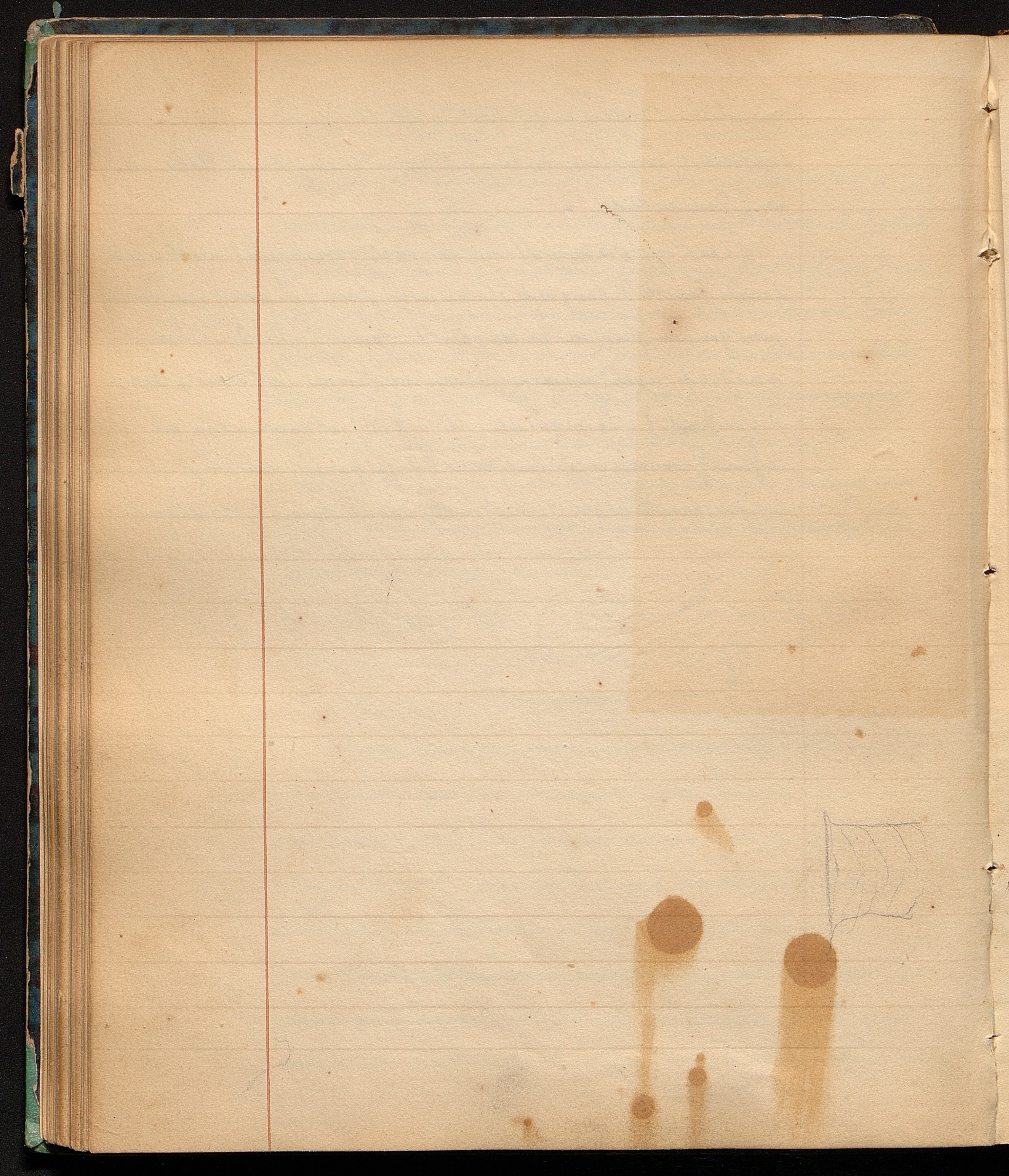
Comparez aussi le ~~ten~~ des Persans du Tum Sanskrit.

Si maintenant nous comparons la désinence « ten » avec le Sanscrit « tum », n'est-il pas possible de supposer que ces désinences peuvent avoir eu entre elles, dans l'origine, une analogie plus grande qu'aujourd'hui !.. pour nous, il nous semble que ces formes sont à peu près identiques. et quand on songe à la longue séparation des idiomes que nous comparons, aux destinées diverses des peuples qui les parlent, à la durée de leur existence séparée, aux mille et une causes de dégradation qui ont dû agir sur eux, on

doit plutôt s'étonner que des traits aussi nombreux de ressemblance subsistent encore dans des langues depuis si long-temps isolées les unes des autres.

Quant aux dialectes Slaves qui appartiennent également à cette grande famille de langues, ils ne nous sont pas assez familiers pour que nous puissions en comparer les formes à celles des idiomes précédents. cependant nous devons mentionner la forme principale de l'infinitif Slave qui est « ti » (ТИ), et remarquer que cet infinitif conserve encore la lettre « T » qui paraît avoir été principalement le signe caractéristique de l'infinitif dans les langues asiatiques.

(Cf. Exc. ad n. 15.)



Excursus

[illegible] Excursus. (~~15e Conf.~~) sur le 15me Chapitre

ceci — de la page 84 à la page 91 ~~[illegible]~~ est hors texte, et doit être copié à part, sur un cahier spécial et indépendamment de tout le texte — de manière à pouvoir être placé à la fin du volume

Du Supin.

[...]cations qui subissent les lettres dans la composition des [...]uction de la terminaison au radical, sont soumises [...]gles uniformes. une de ces modifications les plus [...]st celle qui a lieu dans la formation du supin. les [...]nt ordinairement en tum, sum, tum ; excussum », [...]atum ». quand il y a un s dans la terminaison du supin, [...] toujours que ce s ne doit point être regardé comme partie [...]ésinence ou du radical. mais quand on considère les mots [...]rts avec les suffixes qui les caractérisent, et que de cette [...] l'aspect des suffixes particuliers qui marquent les [...] verbe et de l'adjectif, on s'élève à la notion de radical unique, on trouve qu'il faut admettre certaines consonnes, comme éléments de ce radical ; ainsi en examinant les différents mots où se trouve renfermée l'idée de jeu » Ludo, ludere, lusi, lusum, ludus, ludicrum, ludio (baladin) ou ludius, lusor, on reconnaît que le véritable radical est lud. c'est celui qui persiste le plus longtemps et dans le verbe et dans le substantif.

Quand une fois on a ainsi reconnu le principal radical, quand on l'a vu, en passant dans les différentes parties du discours, prendre

~~Excursus. (15e Conf.)~~ Excursus sur le 15me Chapitre

Du Supin.

Les modifications que subissent les lettres dans la composition des mots, dans la jonction de la terminaison au radical, sont soumises partout à des règles uniformes. une de ces modifications les plus remarquables est celle qui a lieu dans la formation du supin. les supins se terminent ordinairement en ssum, sum, tum ; « excussum », « lusum », « laudatum ». quand il y a un s dans la terminaison du supin, il arrive presque toujours que ce s ne doit point être regardé comme partie intégrante de la désinence ou du radical. mais quand on considère les mots dans leurs rapports avec les suffixes qui les caractérisent, et que de cette considération et de l'aspect des suffixes particuliers qui marquent les divers emplois du verbe et de l'adjectif, on s'élève à la notion de radical unique, on trouve qu'il faut admettre certaines consonnes, comme éléments de ce radical ; ainsi en examinant les différents mots où se trouve renfermée l'idée de jeu « Ludo, ludere, lusi, lusum, ludus, ludicrum, ludio (baladin) ou ludius, lusor, on reconnaît que le véritable radical est lud. c'est celui qui persiste le plus longtemps et dans le verbe et dans le substantif.

Quand une fois on a ainsi reconnu le principal radical, quand on l'a vu, en passant dans les différentes parties du discours, prendre



différentes caractères, revêtir différentes formes, en d'autres termes, quand on a vu le radical, de puissant mais non agissant qu'il était, devenir actif, faire les substantifs et les adjectifs, on reconnaît que les modifications qui ont lieu dans les lettres, s'opèrent ou sur la dernière consonne du radical, ou sur la première du suffixe, ou sur l'une et l'autre à la fois. ainsi donc examinez dans un mot tout ce qui tend à modifier le radical, soit par l'effet de l'action de la lettre du radical sur celle du suffixe, ou de la lettre du suffixe sur le radical, ou de l'une sur l'autre à la fois : tel est le principe auquel on n'a pas fait assez attention pour obtenir l'étymologie des mots. nous allons l'appliquer au supin latin, afin d'y reconnaître quel est le suffixe primitif du supin. toutefois, le principe dont nous parlons trouve plus souvent son application en latin, qu'en grec où les radicaux sont beaucoup plus rarement terminés par une consonne.

Examinons *Ludo*, *Lusum*. dans *Lusum*, il y a lieu de croire que le suffixe n'est pas primitivement *um*. car dans *um*, il n'y a rien qui nécessite le changement du radical *lud*, en *lus*. nous trouvons par exemple le substantif *ludus*, dans lequel le suffixe étant réellement *us*, n'a rien changé au radical *lud*. si donc dans *lusum*, le suffixe était *um*, pourquoi ne dirait-on pas *ludum*? ici la lettre s est évidemment une sorte

de compromis entre la dernière consonne du radical et une quelconque du suffixe. il doit y avoir eu là une lettre qui s'est assimilée, une lettre qui a disparu. pour nous rendre compte de ce fait si bien dissimulé dans le mot lusum, nous pouvons le comparer à d'autres faits analogues.

Ainsi, par exemple, prenons le supin itum : dans « itum » le t n'est point une lettre appartenant au radical. l'histoire de la lettre i dans le verbe « ire », nous est bien connue. si le t n'appartient pas au radical i, il doit appartenir à la désinence. admettons donc que la désinence soit tum au supin ; et formons d'après cette supposition (qui n'en est pas une) le supin de ludo : nous aurons « ludtum ». mais les latins ne paraissent point avoir supporté cette alliance de consonnes, dt. il y a eu alors présence d'une sifflante, soit qu'elle ait remplacé le d du radical (lustum), soit qu'elle tienne lieu du t du suffixe (ludsum) : ensuite il y a eu assimilation (lussum), enfin on a retranché l'une des deux lettres assimilées, et l'on a eu (lusum) : telle est l'histoire de l'organisme qui a été nécessaire pour former le supin lusum du verbe ludere.

Pour confirmer cette analyse, prenons encore le mot lusor, « celui qui fait l'action de jouer ». c'est un nom d'agent : de même que dator, de dare, indique « celui qui fait l'action de donner ».

Dans dator, tor est le suffixe qui indique l'idée de donner, rapportée à un sujet comme agissant. Les terminaisons tor et trum ont une grande corrélation: les mots dont la désinence est trum désignent un instrument pour faire une chose: aratrum, instrument pour faire l'action de labourer; et les mots qui finissent en tor, indiquent celui qui use de l'instrument; arator, celui qui use de l'instrument nommé aratrum. Or, si le suffixe des noms d'agent est tor, nous avons dans lusor le même fait que nous avons rencontré dans lusum. Le S représente D et T (ludtor), qui se sont fondus dans une sifflante. Et cette permutation ne doit pas nous étonner; le rapport de la dentale avec la sifflante est bien constaté, d'abord par la comparaison de « μεσος » et de « medius » ensuite par le rapport qui existe continuellement entre le D et le Z, du grec au latin, par exemple, « ~~β~~ βαζω » et « vado »: car le Z n'est autre chose qu'une sifflante, et de Z à S, il n'y a souvent aucune différence. Du reste, la langue latine nous offre perpétuellement des exemples de l'S, changé en dentale, du S changé en D; ainsi « Rostrum » est composé de « rod » radical du verbe « rodere » et du suffixe trum qui indique le nom de l'instrument « rodtrum »: mais nous avons vu que les latins évitaient la réunion de ces deux consonnes Dt (1), ce qui fait que rodtrum, se

à mettre au bas de la page

(1) parce que quand les consonnes s'unissent, elles s'attirent dans le même ordre, et repoussent celles d'ordres différents.

changé en rostrum. Nous pourrions en dire autant de « rastrum » composé du radical rad du verbe « radere » et du suffixe « trum », qui indique le nom de l'instrument.

Ainsi voilà bien constaté le rapport et de la sifflante et de la dentale; mais il faut bien ici remarquer que les faits ne sont pas identiques dans « Rostrum » et dans « lusor »: il y a une grande différence entre « trum » et « tor ». Dans trum, le t est soutenu par la consonne qui le suit; et l'action de l'assimilation n'a pas prise sur un suffixe aussi résistant que le suffixe trum. Dans « lusor » au contraire l'assimilation a son plein effet.

De tout ce qui précède, nous conclurons que le suffixe primitif du supin est tum; et c'était là le point important de notre discussion, qui devait éclairer les vues que nous avons développées sur le mode Supin, particulier à la langue latine.

Nous retirons aussi de ces remarques, que pour établir l'étymologie sur un terrain solide, et pour reconnaître ce qui est primitif, élémentaire, et ce qui est accidentel dans les lois de la formation des mots, il faut étudier à fond l'action des lettres les unes sur les autres. —

De l'Infinitif.

Nous admettons que tum est la forme primitive de l'infinitif latin ; nous admettons que les désinences persanes « en » et « ten » (ce qui est encore en question) ne sont que des modifications du Sanskrit « tum » ; nous admettons que le « ar » et le « er » des Grecs sont des désinences en rapport avec les désinences Persanes « en » et « ten ». Si nous rapprochons de toutes ces désinences les désinences de l'allemand « ten » et « den », nous pourrons facilement expliquer l'adoption de la désinence « tum » par les latins au mode supin, et l'émission de cette forme dans leur infinitif en « re ». Que la langue latine ait adopté ces deux désinences à des âges différents ou très rapprochés, c'est que, à ces époques-là, les désinences « en » et « an » sont devenues « er » et « ar » par le changement facile de deux lettres « n » et « r », appartenant à un ordre de consonnes, qui éprouvent dans toutes les langues des modifications profondes, les liquides et les nasales, les nasales qui sont à peine des consonnes, et les liquides qui ont avec elles beaucoup de rapport, et sont comme elles des consonnes mobiles.

Le rapport de la lettre « n » à la lettre « r » ressort clairement de la comparaison des mots « Œneus » et « œreus »,

«Murus» et «munio», «δῶρον» et «donum». de plus, dans un ancien idiome de l'Asie, la langue Pehlvi, qui était parlée à la cour d'artaxerce, on voit changer en «n» tous les «r» dans les mots qu'elle empruntait aux peuples voisins : ainsi le mot «Mtr» (Mitra) est changé en «Mtn» (Mitna ou Mitan). à ces preuves nous pourrions ajouter les rapports de la lettre «n» avec la liquide «l», qui se confond elle-même avec la liquide «r». de tout ce qui précède, nous pourrons conclure que ce n'est point une prétention trop hasardée de croire, que les désinences «er» et «ar» du latin ne sont que le résultat d'une permutation très commune qui avait été opérée sur les désinences primitives «en» et «an».

(N. B.) —— Il faut encore rendre compte du «e» final dans «amare». nous croyons pouvoir le regarder comme une voyelle ajoutée pour vocaliser le «r», qui remplace le «n». et certainement ce n'était point sur cet «e» que portait l'accentuation du mot : nous pourrons l'affirmer par la comparaison du latin avec l'italien. en italien, dans «parlare» par exemple, l'accent est si peu sur le «e» final, que la plupart du temps on le retranche dans la conversation, surtout quand on joint le pronom au verbe. or, l'accent italien est le même que celui du latin : car l'italien a encore gardé

assez de marques du latin, pour qu'on puisse dire qu'il en a encore l'accentuation : car l'accentuation est le caractère qui résiste le plus à l'altération des langues. Ce fait n'est point incompréhensible, car dans nos langues modernes à quoi sert l'accent ? il sert à distinguer les mots entre eux, et à leur donner une existence particulière ; c'est lui qui en constitue l'unité, c'est lui qui corripit syllabas, qui presse les unes contre les autres les syllabes d'un mot, pour faire dominer l'idée mère du mot. prenez ces longs mots allemands composés de deux ou trois mots, qu'est-ce qui en fait l'unité ? c'est l'accent. Et, pour en revenir à ce que nous disions, l'accent doit subsister dans les modifications que subissent les langues ; il résiste à l'altération. Et du grec ancien au grec moderne, par exemple, dans « ὑπάγεις » il fait subsister la lettre qu'il domine, et l'on retrouve « πας », qui n'est qu'un débris de « ὑπάγεις » ;

Concluons donc que l'Italien a le même accent que le latin, au moins dans les mots identiques, et affirmons d'après cette analogie, que dans « amare » le « e » final est une voyelle qui ne fait point partie intégrante du mot, et qui n'a d'autre destination que de vocaliser le « r » de la désinence.

Seizième Conférence.

Du Verbe
Théorie de l'infinitif du gérondif et du supin

I Infinitif,
Gérondif,
Supin.
II. Participe.

} Modes Impersonnels.

I

Dans les leçons précédentes, nous avons constaté les usages de l'infinitif, du gérondif et du supin : nous avons déterminé les rapports que ces modes présentent dans les trois langues qui font l'objet de notre étude. nous allons maintenant chercher la théorie philosophique de ces modes.

1° Infinitif. L'infinitif, comme nous l'avons dit, embrasse deux modes qui ne se trouvent pas en français et en grec, mais que possède le latin. néanmoins, c'est en considérant l'infinitif comme composé de plusieurs modes qui ont disparu en grec et en français, que nous essayerons d'en faire la théorie. —

On a défini l'Infinitif un nom verbal : mais ne doit-on pas restreindre cette définition ? et jusqu'à quel point faut-il la restreindre.

Les exemples que nous avons donnés de l'infinitif en partant des langues anciennes, et en remontant jusqu'aux langues modernes, jusqu'au français, nous ont permis de le considérer comme un nom verbal, comme un nom qui exprime, abstraction faite de tout sujet, l'idée attachée à la racine verbale. C'est à ce résultat que se sont arrêtés les Grammairiens philosophes; ils ont considéré comme un fait établi, que l'infinitif était un nom verbal, en donnant toutefois à cette définition l'extension que nous venons d'indiquer. cet énoncé appuyé surtout par l'usage des langues anciennes doit être adopté au moins pour le plus grand nombre de cas. mais peut-on dire d'une manière absolue que l'infinitif soit un véritable substantif, ou mieux un substantif abstrait? peut-on admettre sans restriction cette définition de l'infinitif? et si la définition doit être limitée, jusqu'à quel point doit-elle l'être? voilà les recherches que nous nous proposons aujourd'hui: rechercher d'où sortira la théorie de l'infinitif. —

Il y a une différence notable entre le substantif et l'infinitif, dans le degré d'abstraction. avec un infinitif, il est impossible à l'esprit de ne point songer à un sujet, indéterminé sans doute, mais au moins possible. ainsi quand

l'infinitif est sujet d'une proposition, il garde encore quelque chose de sa nature verbale. C'est bien plus fort encore quand il prend un régime, et surtout quand il se présente sous le point de vue des voix.

9

L'infinitif, avons-nous dit, est employé en sa qualité de nom verbal, ou comme sujet d'une proposition ou comme dépendant d'un verbe ou d'un autre mot; telles sont ces phrases: « mentir est un vice », « j'ai horreur de mentir ». comme sujet d'une proposition, l'infinitif se rapproche beaucoup du nom substantif abstrait, de sorte que l'on pourrait jusqu'à un certain point au lieu de « mentir est un vice », dire: « le mensonge est un vice ». toutefois il y a une différence notable entre ces deux énoncés, et nous reconnaîtrons tout à l'heure que c'est dans cette différence que réside le caractère propre de l'infinitif. s'il est vrai de dire que dans la proposition: « mentir est un crime », l'action de « mentir » soit présentée dans l'infinitif d'une manière indéfinie et abstraction faite de tout sujet, il est également nécessaire de reconnaître que l'abstraction est plus élevée dans le substantif « mensonge », que dans l'infinitif « mentir » employé substantivement. dans le substantif, l'action est présentée absolument, en elle-même, en dehors du sujet qui la

produit; dans l'infinitif, au contraire, l'action est présentée comme le produit d'un sujet quelconque capable de la faire, avec abstraction, indétermination du sujet, mais avec rapport possible au sujet. le sujet est sous-entendu; car s'il était exprimé, le mode de l'action ne serait plus indéfini, il serait défini par le sujet même. ~~Mais~~ toujours est-il que l'action exprimée par l'infinitif est considérée comme le produit d'une force qui en est capable. dans l'infinitif, le développement de l'action a lieu en quelque sorte sous le coup de l'intelligence, et l'intelligence ne peut assister au développement de cette action, sans songer à un sujet qui en soit l'auteur, ou en d'autres termes, sans impliquer à cette action l'existence d'un sujet qui en soit l'auteur. enfin, pour revenir à ce que nous avons déjà dit, l'action est envisagée dans l'infinitif (mentir) comme partie d'une puissance inconnue, mais à laquelle on la rapporte. au contraire, dans le substantif (mensonge) l'action est envisagée en elle-même, essentiellement et substantiellement, bien loin du sujet d'où elle part, sujet auquel l'esprit ne songe point expressément, et qu'il n'admet point au nombre des données à l'aide desquelles il comprend le mot (mensonge). par là, on voit clairement la différence qui existe entre l'infinitif employé en sa qualité de nom verbal, comme sujet d'une proposition,

et le nom substantif abstrait.

Si les observations précédentes sont exactes, il en résulte que l'infinitif garde même dans ce cas quelque chose de la nature verbale que n'a jamais le substantif abstrait. C'est que l'état, l'action, la qualité, qui y sont exprimés, se trouvent attachés par l'esprit non pas à un sujet déterminé, mais à l'idée vague, générale d'un sujet possible, idée qui pour exclure la notion de tel ou tel sujet, laisse néanmoins subsister le rapport d'attribution à un être quelconque; attribution que voit l'esprit dans tout verbe quel qu'il soit. or, cette nature verbale que nous voyons subsister dans le cas même où l'infinitif se rapproche le plus d'un substantif, apparaît d'une manière plus claire dans les autres circonstances, entre autres quand l'infinitif a un régime; ce régime est dans une toute autre situation à l'égard + du nom substantif abstrait. ainsi on dit: « aimer la vertu », « l'amour de la vertu » enfin, pour troisième et dernier caractère, l'infinitif prend la marque de l'actif et du passif, dont le substantif abstrait ne peut être doué. voilà pour l'infinitif considéré comme nom verbal, parce qu'on le trouve employé comme sujet d'une proposition.

+ de l'infinitif, que le complément à l'égard /

Comme complément d'un verbe, il est encore bien moins substantif: dans « je veux lire » il y a deux actions réunies

Par la rapidité du langage, ~~mais qui existent pourtant~~. ainsi dans une langue de l'Amérique du Sud, les deux actions sont toujours distinguées par l'imperfection de l'idiome: je dois lire = je lire, je dois.

Nous avons ajouté dans les observations que nous avons faites sur les divers emplois de l'infinitif, que l'infinitif était employé comme complément direct ou indirect d'un verbe ou d'un nom. mais il est bon de remarquer que quand il est employé comme complément d'un verbe, il est bien moins substantif que quand il sert de sujet à une proposition. ainsi dans cette phrase: « je veux lire... », il y a deux actions réunies par la rapidité du langage, et qui ne nous présentent qu'une seule idée presqu'indivisible pour nous: mais bien que ces deux actions nous paraissent indivisibles, elles n'en existent pas moins, et on ne peut nier que cette phrase « je veux lire » ne réponde à ces deux propositions: « je veux, et je lirai ». Cela est si vrai que dans certaines langues, où la théorie des formes grammaticales est peu perfectionnée, les deux actions exprimées par les deux verbes restent distinctes et dans leur isolement primitif. ainsi par exemple, dans un des nombreux dialectes de l'Amérique du Sud, au lieu de subordonner le second verbe au premier, en le considérant comme son complément, on a dit pour « je dois lire »,

« je lis, je dois » dans le système des idiômes Européens, quand on dit : « je dois lire », il semble que l'infinitif fasse partie intégrante du verbe. quand, au contraire, nous considérons un nom régi par un verbe, il semble que le nom en est plus complètement distinct, qu'il figure plus à part dans la proposition. dans le premier cas *, il semble que l'action du discours porte plus spécialement sur le substantif régi.

(* vide. exp. ad N. 16.)

Comme complément de substantif, l'infinitif joue plus spécialement le rôle de substantif ; pourtant le rapport à un sujet possible indéterminé subsiste : « la crainte de tomber l'empêche de sauter » ; c'est : « la crainte qu'il ne tombe .... » —

Enfin dans ce troisième cas où l'infinitif est le complément de tout autre mot que d'un verbe, il joue plus spécialement le rôle de substantif, par le fait même de la subordination : « la honte de mentir ». voilà pourquoi l'infinitif est alors remplacé en latin par le gérondif, et en grec par une autre forme qui remplace le gérondif, l'infinitif précédé de l'article comme exposant d'un cas quelconque. mais outre qu'à l'égard de cette phrase : « la honte de mentir », on peut en la comparant à cette autre, « la honte du mensonge », faire l'application du principe que nous avons posé tout à l'heure pour la différence de l'infinitif et du nom substantif abstrait,

l'infinitif garde encore ici sa nature verbale, parcequ'il peut se résoudre en un verbe, et que par exemple « la crainte de tomber » revient à dire « la crainte qu'on ne tombe ».

Donc ce qui domine dans l'Infinitif, c'est sa nature verbale; ce qui est accidentel est son emploi comme Substantif.

De tout ceci semble résulter que ce qui prédomine dans l'infinitif c'est sa nature verbale, que ce qui est accidentel, c'est son emploi comme Substantif. on peut dire d'une manière générale que l'infinitif est une forme verbale qui exprime l'action, l'état, la qualité indiqués par le verbe en eux-mêmes, indépendamment de tout sujet déterminé; mais de peur que cette définition ou plutôt ce caractère ne distingue pas assez nettement l'infinitif de l'adjectif, par exemple, qui souvent est un nom d'action, d'état, de qualité (sapiens), il faut ajouter, que l'action, l'état, la qualité exprimés par l'infinitif, y sont envisagés comme pouvant être attribués par l'esprit à un sujet non spécialisé, c.à.d, qu'on y voit toujours contenu ce qui dans un jugement appartient en propre à l'esprit, ce qui dans toute proposition est constitué exclusivement par l'intelligence, je veux dire le terme même du jugement ou la Copule —

~~Le gérondif n'est qu'une déclinaison de l'infinitif; le grec avec son article, indique cette déclinabilité, et en outre, il peut de plus que le latin représenter le gérondif à tous les temps de l'infinitif.~~

2° Gérondif. il résulte de l'emploi du gérondif, que le latin le considère comme une déclinaison de l'infinitif. la langue grecque qui n'a pas de gérondif proprement dit nous donne par là même le meilleur moyen d'en apprécier la véritable nature... dans cette langue, on remplace le gérondif par l'infinitif précédé de l'article, qui marque les cas auxquels doit être employé l'infinitif. de là résulte une différence importante entre le latin et le grec: c'est que tandis qu'en latin la voix des verbes n'est pas facilement reconnaissable, elle se montre au contraire très-nettement dans l'infinitif employé pour le gérondif, et comme tel précédé de l'article, et de plus le gérondif grec peut avoir des temps et autant que l'infinitif, puisqu'il n'est lui-même que l'infinitif légèrement modifié par l'article, valeur dont le gérondif latin est privé. ainsi la voix et le temps peuvent être exprimés par le gérondif grec, et ne le sont pas par le gérondif latin. mais en même temps, il résulte d'une manière certaine que le gérondif n'est que la déclinaison de l'infinitif, et alors on n'est plus étonné de voir dans

une langue aussi analytique que la nôtre, cette forme remplacée par l'infinitif précédé de diverses propositions.

Le Supin latin n'est autre qu'une forme ancienne de l'infinitif, qui n'a pas d'autre valeur que lui.

3° Supin. — Enfin le supin a une existence moins personnelle que le gérondif. cette forme n'est en effet qu'un ancien infinitif, qui semble avoir disparu successivement de la langue, et qui dans le cas même où il a subsisté, ne peut avoir logiquement parlant d'autre valeur que celle de l'infinitif. les détails que nous avons donnés sur l'origine de ce mode, et les exemples de divers cas dans lesquels il est employé prouvent suffisamment ces deux assertions. aussi voyons-nous le supin latin tout à fait oublié en grec et en français. la facilité avec laquelle on peut dans la langue latine, faire rentrer ce mode dans l'infinitif, est la meilleure preuve de son identité avec l'infinitif. il nous reste pour terminer ce que nous avons à dire des modes appelés Impersonnels à examiner les Participes —

Du Participe.

II. Nous suivrons la même Méthode : après avoir examiné les diverses modifications des participes, nous les comparerons



aux autres modes impersonnels, afin de nous élever plus sûrement à la théorie de cette forme grammaticale.

En grec, le participe est adjectif ; car il s'accorde en genre, en nombre et en cas avec le substantif. il est verbe, car il prend un complément en cas du verbe, car il marque le temps.

La langue grecque a des participes formés par l'addition d'une désinence au radical verbal. ils s'accordent en genre, en nombre et en cas avec les substantifs, c. à. d, qu'il faut les considérer comme de véritables adjectifs : voilà le premier aspect sous lequel ils nous apparaissent : mais ces formes ont encore une nature verbale que l'on reconnaît aux caractères suivans. en premier lieu, les participes ont des temps ; en grec, on en compte quatre, le présent, le futur, l'aoriste et le parfait, auxquels il faut joindre le participe du futur antérieur, mais seulement pour le passif dont nous parlerons plus tard. la mention de l'époque paraît tellement inhérente au participe, qu'elle y est exprimée de la manière la plus visible par la figurative de temps qui subsiste dans ce mode impersonnel (λύσων, λύσας). ce dernier caractère rattache donc le participe au verbe. mais il est un autre caractère qui montre d'une manière plus directe et plus complète l'analogie du participe d'une part avec le verbe, de l'autre avec l'adjectif : c'est que le participe gouverne

son complément comme le ferait le verbe d'où il dérive. ainsi dans la langue grecque, suivant la manière dont on considère le participe, on le voit verbe, 1° parce qu'il veut son régime, son complément au cas du verbe, d'où il dérive ; et d'un autre côté, on le voit adjectif parce qu'il se rapporte en genre, en nombre et en cas avec un substantif exprimé ou sous-entendu dans la proposition. —

De même en latin. seulement il est des cas où la valeur adjective domine . . .

Ce que nous venons de dire du participe grec s'applique, à quelques nuances près, au participe latin. comme en grec, le participe latin s'accorde avec un substantif exprimé ou sous-entendu, en genre, en nombre et en cas ; et en cela, c'est un véritable adjectif ; comme en grec, il marque le temps, le présent, le futur, le parfait ou l'aoriste, mais seulement ce dernier dans les verbes déponents. enfin il veut son complément au cas que régit le verbe d'où il dérive. ainsi, selon que l'on envisage le participe latin, on trouve qu'il est à la fois verbe ou adjectif : mais une particularité qui se présente dans la langue latine, c'est que dans certains cas nous voyons l'adjectif prédominer. car en même temps que l'on dit : « amans virtutem », on trouve « virtutis amans », et dans ce second cas « amans » ne peut être considéré que

comme un véritable adjectif.

De même en français: quand le participe est déclinable, il est adjectif; sinon, il est verbe.

Le participe en français présente les mêmes caractères que le participe latin et grec: comme verbe, il veut son régime à l'accusatif, si tant est qu'il y ait un accusatif en français. mais nous n'avons pas même besoin de l'accusatif pour reconnaître la nature verbale du participe français; nous n'avons qu'à recourir à sa déclinabilité. on remarque en effet que la déclinabilité du participe présent en français disparaît devant un régime, tandis qu'elle subsiste, quand il n'y a pas de régime. de ce fait on a tiré cette règle assez générale. de ce que le participe présent français est déclinable, nous devons conclure qu'il est adjectif; de ce qu'il n'est pas déclinable, nous devons conclure qu'il est verbe.

Remarquons que dans les observations précédentes nous n'avons pas cité les participes passifs: nous les avons omis à dessein et notamment en français, afin de ne pas confondre deux notions distinctes, celle des participes et celle de la voix dont nous n'avons pas encore parlé. nous avons pris pour exemple les participes de verbes actifs, comme « λύων », « amans », « aimant » (et nous eussions pu prendre des participes de verbes neutres), afin que les divers

(105)

caractères qui distinguent cette forme verbale, dégagée de toute idée accessoire, fussent plus faciles à reconnaître. Or, ces caractères sont les mêmes dans les trois langues grecque, latine et françaises. D'un côté, déclinabilité, et rapport de genre, de nombre et de cas à un substantif, voilà ce qui dans les participes constitue l'adjectif: de l'autre, la désignation du temps et la manière dont le participe agit sur son régime, voilà ce qui constitue le verbe. Telles sont les conséquences que nous pouvons tirer de l'emploi du participe en grec, en latin et en françaiss. Mais quelle sera la théorie que nous devrons déduire de ces faits? comment devrons-nous envisager les participes? et quel sera celui des caractères que présentent ces mots, qui devra dominer? voilà les questions que nous devons examiner maintenant. Avant tout, il est nécessaire de résoudre une question de grammaire historique, celle de l'étymologie du participe, ou, pour ainsi dire, de celui des participes qui paraît dans les trois langues tout à fait identique, le participe présent. —

Les formes du participe grec, latin et françaiss sont identiques; et on peut les rapporter au sanskrit an, et au persan ans.

La désinence du participe présent, laquelle est semblable à la désinence du participe futur en grec, est ων, ουσα, ον; en

Latin ans, antis ; en français, ant. or, il y a une complète identité dans ces désinences. la terminaison française est la même chose que la désinence latine prise au génitif. au nominatif, le t de la désinence latine a complètement disparu pour faire place au s, qui est le signe caractéristique du nominatif. ainsi « amans » est pour « amants », qui eut été trop dur. quant à l'identité de la désinence du grec et du latin, elle est visible dans le génitif antis et οντος, où la voyelle seule est changée. au nominatif, le τ a disparu comme en latin, et si on ne voit point reparaître le ς dans ων, il reparaît dans « τιθεὶς », que les meilleurs philologues reconnaissent être une modification de « τιθέντς », de même que διδοὺς, qui est pour « διδόντς », comme « τιθεῖσι » et « διδοῦσι » sont pour τιθέντσι et διδόντσι. il est hors de doute que εντ et οντ se changent dans les diphthongues ει, et ου ; et de là, on peut avec quelque certitude conclure à l'existence antérieure et primitive de la syllabe εντ, et οντ. cette analyse démontre d'une manière convaincante l'identité de formes du participe en grec, en latin et en français. nous pourrions ajouter que cette identité est également démontrée par des langues très anciennes de l'Asie, dans lesquelles la désinence du participe est également ant, et at, sans la nasale, et où le nominatif est an comme en grec ων (nous voulons parler du sanscrit) de plus, dans l'ancienne langue Persanne, le nominatif est « ant »

(107)

Comme en latin.

Maintenant que nous avons prouvé l'identité des formes du participe présent, passons à la recherche philosophique de la valeur
1. de ce mode. le participe est un adjectif et un verbe: tels sont les résultats auxquels nous avons été conduits. il n'est pas nécessaire d'insister sur la nature de l'adjectif: l'usage des langues anciennes nous a rendu cette forme familière. ———

Le participe n'est point identique à l'adjectif; car l'adjectif présente la qualité avec un bien plus haut degré d'abstraction et d'inhérence au sujet. dans le participe, elle n'est qu'accidentelle. c'est la même différence qui sépare l'infinitif, du nom substantif. telle est la proportion: S : I :: et : P. ———

A présent si nous comparons le participe à l'adjectif, peut-on dire qu'il y ait identité entre eux? et par suite, que « menteur » et « mentant » soient différens uniquement par la forme grammaticale et que philosophiquement ce ne soit qu'une expression diverse de la même idée?... n'y a-t-il pas entre ces deux prononcés une différence, et cette différence quelle est elle? voilà ce qu'il faut dire: car comme l'adjectif est un mot dont nous connaissons bien l'espèce, s'il arrive qu'il ne soit pas tout à fait identique au participe, nous aurons la mesure de la différence du participe et de l'adjectif dans la notion que nous avons déjà de l'adjectif. or, l'analyse montre une différence réelle

Entre « un homme menteur », et « un homme mentant ». ces deux mots expriment la même qualité ; mais cette qualité y est contenue dans une mesure différente ; dans l'adjectif, elle est prise à un degré d'abstraction beaucoup plus élevé que dans le participe : dans l'adjectif « menteur » la qualité est considérée comme plus inhérente au sujet ; et elle est tellement inhérente, qu'on peut dire qu'elle est habituelle. ainsi « l'homme menteur », c'est celui qui est habitué à mentir, qui ment tous les jours ; dans le participe « mentant » la qualité est considérée comme moins habituelle, comme plus accidentelle au sujet auquel elle se rapporte. or, c'est de cette nuance que vient la différence du participe et de l'adjectif. si dans le participe, la qualité est envisagée comme accidentelle au sujet, c'est qu'elle se manifeste d'une certaine manière, et non d'une certaine autre. or, de ce qu'elle se manifeste dans le participe d'une manière accidentelle et non permanente, il s'ensuit qu'elle peut être considérée dans le participe, pour ainsi dire en action ; tandis que dans l'adjectif, elle est, en quelque sorte, en puissance. « l'homme mentant », c'est l'homme surpris dans un certain moment à mentir ; c'est l'homme que l'intelligence de celui qui écoute voit occupé à mentir. la qualité de menteur est comme le résultat de la puissance du sujet auquel elle est attribuée ; l'esprit la rapporte au sujet, non comme y étant virtuellement contenue, mais comme étant produite par lui dans un certain moment. qu'on compare un

marque ~~plus~~ plus le fait, l'action,
~~non l'état~~

adjectif dérivé d'une racine verbale avec un participe appliqué à cette même racine verbale, on voit partout cette différence qu'il est plus facile de sentir que d'appliquer. en un mot, la distinction que nous pouvons établir entre le participe présent et l'adjectif, cette distinction est tout à fait de même nature que celle qui existe entre l'infinitif d'une part, et le substantif abstrait, de l'autre. le participe est à l'adjectif, comme l'infinitif est au substantif abstrait; car dans ce substantif abstrait, l'abstraction est beaucoup plus élevée que dans l'infinitif; de même, l'abstraction est plus élevée dans l'adjectif que dans le participe. il y a parité parfaite. donc le participe tient quelque chose de la nature du verbe, et c'est ce qui le distingue de l'adjectif proprement dit.

Cette analyse rend compte de tous les faits des langues anciennes, et de l'ordre synthétique dans lequel ils sont présentés. ainsi, pour résumer, les verbes ont une forme qui ressemble beaucoup à un nom, quoiqu'elle ne le soit pas : c'est l'infinitif; ils ont aussi une forme semblable à l'adjectif, le participe; la distinction qui sépare l'infinitif du substantif, est celle qui sépare le participe de l'adjectif, et le caractère qui fait que l'infinitif est une forme essentiellement verbale, fait aussi que le participe est un adjectif verbal, mais essentiellement verbal.

Dix-septième Conférence.

Du Verbe

~~Voix.~~ Les Voix

~~Les voix ont une action plus intime sur l'idée verbale. Entre l'actif et le passif, il y a la distinction du positif au négatif. En allant donc du plus extérieur au plus intime dans le verbe, nous traiterons des voix.~~

Les modifications verbales dont nous devons nous occuper aujourd'hui se distinguent de celles que nous avons analysées jusqu'à présent, d'une manière remarquable. À la différence des idées de temps et de modes qui paraissent toujours plus ou moins étrangères à la notion du verbe, les voix (qui doivent être l'objet de cette leçon) semblent modifier d'une manière beaucoup plus intime l'idée verbale. En effet, la distinction qu'il y a entre un verbe actif et un verbe passif n'est rien moins que celle du négatif au positif. C'est là un changement que l'on peut appeler fondamental, et qui influe sur l'idée de l'attribut, exprimée par le verbe. C'est principalement sous ce rapport que nous avons cru pouvoir rejeter l'analyse des voix après celle des temps et des modes, parce que la méthode nous conseillait de passer successivement de ce qu'il y a de plus extérieur dans le verbe, à ce qu'il y a de plus intérieur ou de plus intime à sa nature propre; il est bien vrai que le plus grand nombre des grammairiens

traiteras des voix avant de parler des temps et des modes, parce que les voix contiennent plus ou moins les temps et les modes, et par conséquent sont plus compréhensives. cependant, d'un côté, le changement si important qu'introduit dans la valeur des verbes la modification appelée voix, d'autre part, la circonstance qu'une voix manque souvent à quelques verbes, soit dans une langue, soit dans une autre : ces deux raisons nous ont décidé à ne présenter l'analyse des voix qu'après celle des autres modifications verbales. ——

En grec, trois voix; ~~trois~~ en latin; Quatre en français. ——

Les grammairiens reconnaissent trois voix; en grec, l'actif, le passif et le Moyen; en latin, l'actif, le passif et le neutre; en français, l'actif, le passif, le neutre et le réfléchi. il vaut mieux énumérer ces dénominations que de les définir. nous nous contenterons pour le moment des notions que chacun de nous possède sur ces voix. plus tard l'étude des langues et l'analyse des exceptions qu'elles nous offriront sous ce point de vue, nous mettront à même de nous en former une idée plus précise. nous examinerons ces voix dans chacune des langues, d'après l'ordre selon lequel elles nous sont présentées par les grammairiens.

La voix active indique que le sujet produit sur un objet l'action indiquée par la racine verbale.

I. ~~L'actif~~ Actif. — L'actif est la voix par laquelle l'action exprimée par le verbe est considérée comme aboutissant à un terme appelé complément ou régime ; ou pour donner plus de clarté à notre énoncé, le verbe actif exprime que le sujet produit sur un objet l'action indiquée par la racine verbale. Remarquons ici que nous disons que le sujet produit une action : car dans les voix, la considération du sujet est de la plus grande importance. C'est du rapport du sujet avec l'action exprimée par le verbe, que résulte le changement de la voix.

Pour qu'il y ait verbe actif, il ne faut pas seulement le mouvement ; il faut encore que ce mouvement aboutisse directement à un terme ; il faut que le verbe soit transitif.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici ce que nous entendons par sujet : nous avons suffisamment défini ce mot dans notre analyse de la proposition. Ajoutons seulement que le sujet produit une action sur un objet, ou, en d'autres termes, que l'action rapportée au sujet a un terme auquel elle aboutit. C'est en effet ce qui caractérise le verbe actif, que l'action qu'il produit aboutisse à un terme :

car l'action seule ne constitue pas le verbe actif. ainsi : " τρέχω ", exprime bien une action faite par le sujet : mais cela ne suffit pas pour que le verbe soit actif dans le sens propre de ce mot. c'est un verbe de la classe de ceux que les latins et les français appellent verbes neutres. ainsi, ce qui constitue le verbe actif, c'est que l'action indiquée par la racine verbale soit produite par le sujet sur un objet. de là vient que le plus grand nombre des grammairiens, pour distinguer les verbes actifs des verbes d'action, ont appelé les premiers " verbes transitifs " ; c. à. d, verbes dont l'action passe au-delà du sujet qui la produit jusqu'à l'objet qui est le terme où elle aboutit, tandis que les seconds sont nommés intransitifs.

Voilà ce que c'est que l'actif en grec : quant à la forme, nous ne devons point nous en occuper, puisque c'est une question de grammaire particulière. ——

De même en Latin.

le verbe actif présente les mêmes caractères en latin qu'en grec : c'est également un verbe dans lequel le sujet produit sur un objet l'action exprimée par la racine verbale. ——

De même en Français.

le verbe actif en français nous présente les mêmes caractères ; et les mêmes observations s'y appliquent.

C'est le contraire au passif : l'action revient de l'objet au Sujet.

II. Passif. — Le passif exprime exactement l'idée contraire. L'action indiquée par le verbe, au lieu de partir du sujet pour aboutir à un objet, revient au contraire de l'objet au sujet. Mettons de côté l'idée de temps présent dans le verbe passif, nous y trouverons toujours l'action exprimée par le verbe, avec cette nuance particulière, qu'elle est imposée au sujet par une force qui lui est étrangère. C'est cette manière remarquable de considérer le sujet par rapport à l'idée exprimée par le verbe, qui constitue le passif, où l'action est considérée comme soufferte par le sujet. Car c'est de la relation particulière du sujet comme agissant et patient, que vient au verbe ce caractère d'actif et de passif. Ce n'est pas le verbe qui fait ou souffre ; c'est le sujet qui souffre ou fait l'action exprimée par le verbe. Toutefois la différence entre les deux voix est bien tranchée : et la forme, qui est du ressort de la Grammaire particulière, doit être au passif tout à fait autre que celle de l'actif. —

De même pour le latin ; et l'on doit comme en Grec séparer la notion de temps de l'idée de Passif.

Ce que nous avons dit du passif grec, s'applique également au

Passif latin. De même le sujet est considéré comme patient dans le verbe auquel il est joint, et comme patient par suite d'une action qui ne dépend pas de sa volonté. comme dans le passif grec, la notion du temps doit être séparée de l'idée de passif. De là vient qu'on traduit assez peu exactement cette proposition: « captivus exsolvitur », si on se contente de dire: « le prisonnier est délié » sans ajouter l'adverbe « maintenant », ou quelque autre mot qui reproduise l'idée entière contenue dans « exsolvitur ».

Bravo!

En français, le Passif est usité.

Cet exemple peut nous servir de transition pour arriver au passif français. que le passif soit usité dans notre langue, cela n'est pas douteux. à tout instant le langage nous montre des propositions où le sujet souffre l'action indiquée par le verbe; ainsi: « le prisonnier est délivré »; « les ennemis sont battus ». ce sont des phrases dans lesquelles le sujet est considéré comme souffrant une action, et par conséquent où il y a passif. —

La manière dont les propositions à sujet passif sont constituées, est remarquable. le participe qui exprime l'action soufferte est joint au sujet par le verbe « être ». —

Mais la manière dont les propositions, dans lesquelles le sujet est considéré comme patient, se constituent dans notre langue, est

Digne de remarque. Qu'est-ce autre chose que la proposition „ je suis battu „, dans laquelle le sujet „ je „ est mis en rapport avec le mot „ battu „ par le moyen du verbe „ être „ ; qu'est ce autre chose, dis-je, qu'une proposition entière, dans laquelle nous retrouvons les trois termes de toute proposition. L'attribut seulement est de cette espèce particulière d'adjectifs que nous nommons „ Participes „. Le participe „ battu „ indique que l'action exprimée par le verbe est soufferte par le sujet auquel elle se rapporte, au lieu d'être infligée par le sujet à un autre, comme dans le participe „ battant „. C'est dans cette opposition avec le participe „ battant „, qui nous présente un sujet comme auteur de l'action indiquée par le verbe, que nous pouvons comprendre le participe „ battu „ qui nous présente le sujet comme passif de l'action indiquée par le verbe.

Ô rédacteur odieux ! Tu mériterais bien de l'être (battu !) Bravo !

L'indication du temps ne semble point spéciale à cette forme. Le passif implique l'antériorité de l'action qui le produit. Aussi appelle-t-on „ battu „ un participe passé passif. Mais ce n'est point l'idée de passé qui y domine ....

Il nous semble nécessaire d'insister sur la notion fondamentale du passif français, parce qu'il se montre dans la plupart des grammaires avec l'indication du temps, qui ne paraît point être spécialement propre à cette forme. L'indication du temps s'y trouve en effet. Les usages de la langue ne laissent aucun doute à cet égard.

Les idiomes anciens sont d'accord avec la langue française pour marquer dans ce participe une idée de temps ; mais cette idée ne paraît pas présentée dans le participe ; elle est le résultat de la manière dont l'action exprimée par le verbe se trouve envisagée. De ce que dans le passif (l'action est faite sous les yeux) de ce que le sujet souffre cette action, il s'ensuit que quelque peu de temps s'est écoulé pendant le délai de l'action sur le sujet. Le résultat de cette action a été de placer le sujet dans une position nouvelle. Et quelque court que soit ce passage d'un état ancien à un état nouveau, du moment qu'il est totalement accompli, le présent est passé. Aussi le passif implique-t-il nécessairement l'antériorité de l'action qui le produit : et cette notion ne doit laisser aucun doute. Voilà comment il se fait que le participe passif "battu" est appelé en français "participe passé du passif." Seulement nous ne pensons pas que l'idée de passé y domine ; et nous nous fondons pour cela sur les observations précédentes. Et dans le fait, il faut bien que l'idée de passé ne soit pas fondamentalement inhérente à ce participe, puisqu'il se présente uniformément dans un grand nombre de temps du verbe passif, tous conjugués par la combinaison de ce participe et du mot qui dans nos langues modernes est chargé de marquer le temps, c. à. d. le verbe, et spécialement le verbe "être".

On dit : "je suis battu", "j'étais battu", "je fus battu",

"je serai battu" : expression où l'on voit l'idée de temps indiquée de la manière la plus précise par la variation des formes temporelles, et nullement par celle du participe adjectif "battu". De tout ceci, il suit que l'idée de passif, que les Grecs exprimaient par la forme organique "τυπτεται", ainsi que les latins "verberatur", est exprimée en français par le participe joint au sujet à l'aide de la copule. La différence de ce procédé est bien sensible, et elle a introduit dans la phraséologie des langues qui l'ont adopté, une ~~d~~ différence notable avec les langues anciennes. C'est un des principaux résultats de la présence des verbes auxiliaires, qu'on rencontre dans ces langues.

Au lieu d'un certain nombre de formes qui se développent d'un radical considéré passivement, le français a une forme unique, le participe passé, qui à cause de sa valeur d'adjectif s'accorde avec le sujet auquel l'esprit le rapporte dans une proposition, et qui est joint au sujet par un verbe auxiliaire. On voit quelle simplicité est introduite par là dans la conjugaison : ou plutôt, à proprement parler, il n'y a pas de conjugaison du passif dans la langue française, puisque tout le passif se réduit au seul participe passé.

Dans la langue latine, on trouve déjà le besoin du verbe auxiliaire au passif, et dans les parfaits et plus que parfaits, et dans les 2e personnes du pluriel en mini (passé).

Il faut au reste que ce procédé ait frappé de bonne heure les esprits, puisque nous en voyons déjà des traces dans la langue latine, elle dont la marche est en général si peu analytique. ainsi, il n'y a pas de parfait passif formé d'une manière organique, comme par exemple le présent indicatif " amor ". ainsi on dit : " verberatus sum ", j'ai été frappé : et c'est évidemment dans cette forme que notre langue a puisé l'idée d'un système de conjugaison qu'elle a étendu à tous les temps du passif. mais là ne s'arrête point la ressemblance. on trouve encore d'autres traces non moins curieuses de ce système qui consiste à composer le passif, de la combinaison du participe passé et du verbe auxiliaire. ~~Les~~ ces traces existent réellement, quoiqu'elles ne soient point visibles au premier coup d'œil. ainsi les désinences " mini " des secondes personnes du pluriel passif : " amamini ", " verberamini " nous offrent une preuve de ce que nous avançons : car un philologue moderne a conjecturé avec beaucoup de raison, et a démontré d'une manière nullement arbitraire que ces désinences " mini " n'étaient rien autre chose que les désinences " μενος " du participe grec, et au pluriel " μενοι " ; si cette observation devait être admise, il en résulterait que les formes en " mini " seraient celles d'un ancien participe oublié dans la conjugaison, et employé avec suppression du verbe auxiliaire sous-entendu. il est toujours certain que cette désinence offre une grande analogie avec celles de l'ancien persan et

du Sanskrit. Cette remarque donne à notre conjecture un haut degré de probabilité.

En un mot des formes du Passif : elles représentent toujours les figuratives des pronoms de la 1ère, 2e et 3e personnes.

Mais puisque nous avons été conduits à examiner une des formes qu'emploie la langue latine pour exprimer le passif, il ne sera pas inutile de résumer d'une manière générale les caractères qui distinguent cette voix, et qui la constituent. Ces caractères sont les radicaux des pronoms de la 1ère, de la 2e et de la 3e personnes, vocalisés d'une certaine manière, c. à. d. suivis d'un certain nombre de voyelles et joints au radical verbal en grec et en latin. Ce fait observé vrai dans l'histoire de la grammaire a été souvent altéré par le long usage des langues ; aussi les exemples en sont-ils peu nombreux : mais pourtant, on peut presque toujours reconnaître, malgré les altérations, le caractère propre de chacune des voix dans les désinences qui les distinguent.

Ainsi, il semble que toutes les désinences latines et grecques peuvent se réduire à celles du présent et de l'Imparfait ; et encore celles de l'imparfait doivent-elles rentrer dans celles du présent. — Au présent de l'Indicatif, les désinences sont : « μι », « σι », « τι », au moins dans le Dialecte Dorien, puisque le « σι » du dialecte Attique n'est qu'une modification du dialecte Dorien ; au pluriel

« μεν », « τε », « οντι ». ces désinences que nous empruntons au verbe en « μι » sont autorisées par les recherches récentes qui ont prouvé que la forme en « μι » est la plus ancienne dans la conjugaison grecque: et les verbes en « ω » ont gardé des traces de ces anciennes désinences. or, c'est un fait reconnu que ces désinences ne sont que les radicaux des pronoms vocalisés par une voyelle; c'est un fait reconnu que ces désinences sont identiques à celles des verbes des langues de l'Inde, terminées par « mi », « si », « ti », « mes », « te », « onti »; et de plus, dans ces langues, ces désinences sont également les radicaux des pronoms.

Quant aux désinences des verbes en « ω », elles n'en diffèrent qu'au singulier: car le pluriel est toujours « μεν », « τε », « οντι » (pour « ουσι » en Dorien). au singulier donc, la seconde personne est toujours terminée par un « σι », seulement il n'est point vocalisé par le « ι » comme dans le verbe en « μι ». la 3e personne est « ει »: elle nous offre une terminaison qui paraît contenir un compromis dans lequel « τ » aurait disparu, comme dans « λυουσι » pour « λυοντι »: aussi peut-on croire avec assez de raison que « λυει » est une altération de « λυετι ». reste maintenant la première personne en « ω » plus difficile à expliquer, parce qu'elle ne présente aucun rapport avec la désinence « μι » des verbes de ce nom. cependant il n'est pas impossible de présenter des conjectures pour en rendre

Raison.

En premier lieu, nous devons remarquer que cette désinence propre à la langue latine, se retrouve dans la désinence "iou" des Slaves, qui est employée concurremment avec "M" pour caractériser les premières personnes des verbes. Si la désinence "ω" dans les verbes en "ω" est une anomalie, il faut au moins reconnaître que cette anomalie présente quelques analogies avec la forme ancienne d'une langue, qui appartient à la même famille que le grec. De plus nous remarquons que le "ω" semble être équivalent à l'"a" long, des langues Asiatiques, et que l'on retrouve même dans les langues gothiques. En outre, l'"a" long précède toujours et nécessairement la désinence "μι" dans les langues auxquelles nous faisons allusion, c.à.d, dans l'ancienne langue des Persans et dans le Sanskrit; de sorte que la forme "Dadami" reproduit la forme "δίδωμι". Et si l'on fait attention à la facilité avec laquelle l'"ι" final a pu disparaître dans la désinence grecque, si l'on remarque encore que "δίδωμ", qui resterait après la suppression de l'"ι", nous présenterait un mot terminé par une consonne, qui dans la langue grecque ne termine aucun mot, ne sera-t-on pas tenté de croire que la désinence "ω" est un reste et une abréviation de la désinence "ωμι" pour "ami"? Et quand même la désinence "ω" résisterait à l'analyse que nous proposons, il resterait toujours dans les autres désinences assez de preuves de l'identité des lettres

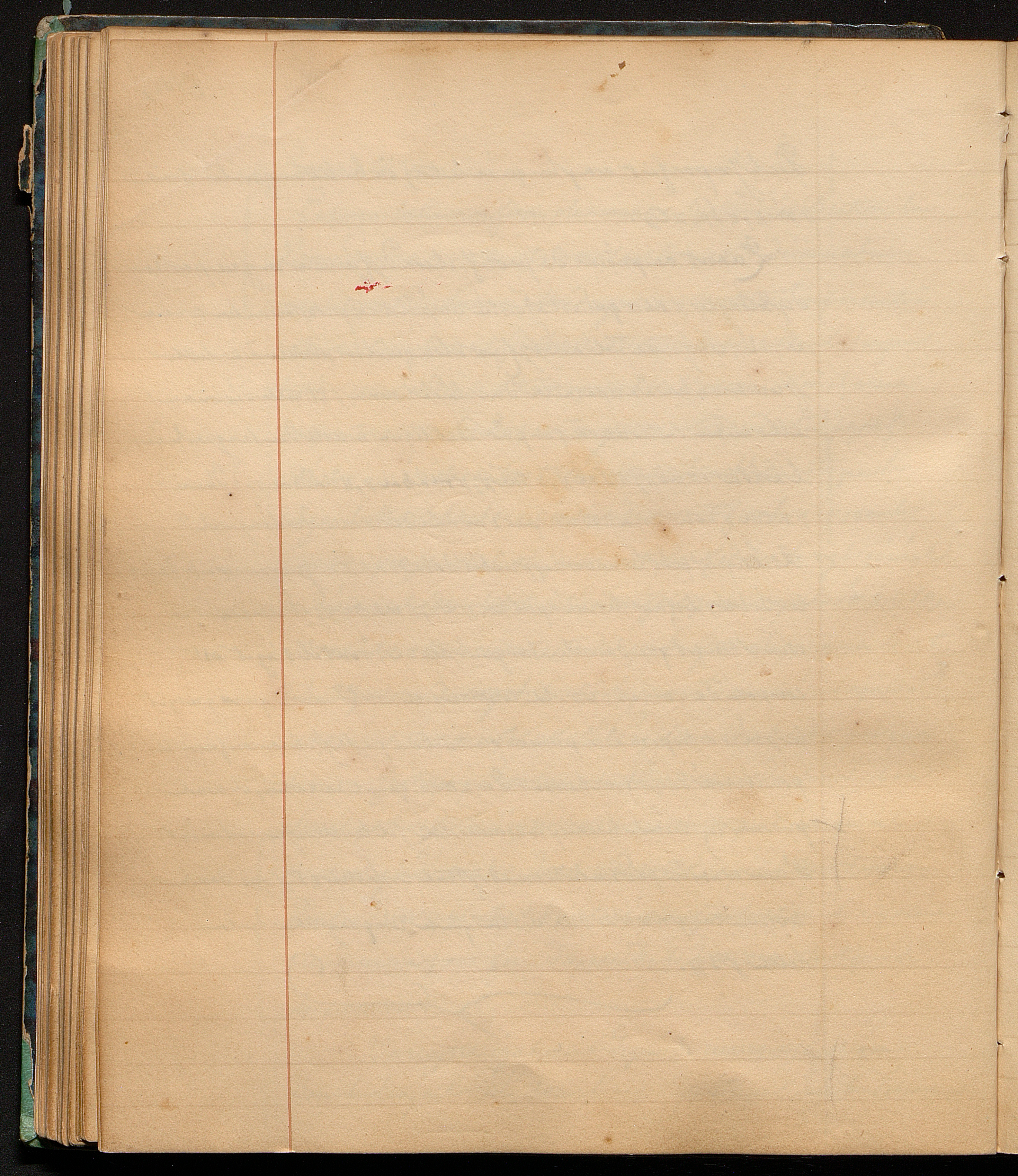
pronominales.

La langue latine confirme pleinement ce système d'explication : les désinences sont « o », « s », « t », « mus », « tis », « nt », désinences complètement identiques à celles du grec. Une circonstance importante à noter, c'est que le « i » final ne subsiste nulle part dans la langue latine : mais aussi le « t » reparaît à la 3e personne d'où il avait presque complètement disparu en grec, excepté cependant au passif : « λύεται », « ἐλύετο » où le « t » subsiste. Il semble du reste que la langue latine recherche avec autant de soin cette finale « t », que le Grec la repousse. Le latin, aussi, est plus fidèle à la règle générale des désinences, dans le verbe à l'imparfait ; nous voyons « m », « s », « t », « mus », « tis », « (a)nt », tandis que les Grecs suppriment le « t » de la 3e personne du singulier, et à la première personne du singulier remplacent le « μ » par « ν ». S'il s'agissait de chercher pourquoi le même fait n'a pas eu lieu à la 1re personne du pluriel, il ne serait pas difficile d'en trouver la raison : (on peut dire que les Grecs ont gardé le « μ », dans « ἐλύομεν » après l'avoir supprimé dans « ἔλυον », parce qu'il n'était plus final, et qu'il n'y avait plus de raison pour faire disparaître la lettre caractéristique de la personne.)

Un rapport également digne de remarque, c'est que dans les langues de l'Asie, l'« i » ne paraît pas dans les désinences

De l'imparfait non plus qu'en latin, où les lettres finales sont "m", "s", "t".

Quant au présent du passif, il est différencié en grec par la diphthongue "αι" qui est ajoutée aux lettres pronominales comme le "ι" est joint à l'actif; c'est alors qu'il est permis à ces lettres pronominales de reparaître dans la désinence; et cette désinence elle-même se trouve à peu près identique à celle des langues de l'Asie: "ai", "sai", "tai", "mahai", "nadhai", "dhnai", "ntai" nous avons écrit par "ai" la désinence des langues Asiatiques pour la mieux rapprocher de la désinence grecque: mais dans la réalité, il faut l'écrire par un "e", "mahe"; et remarquer en même temps que dans les langues le "e" dont il s'agit est composé de "a" et "i". La terminaison est la même qu'en grec, et le "m" a disparu à la première personne du passif. cela confirme la possibilité du retranchement du "m". quant au latin, il nous présente les mêmes lettres pronominales; il les modifie seulement d'une manière particulière en adoptant la lettre "r" qui dans certains cas pourrait bien n'être que le remplaçant de la lettre "s". —



Dix-huitième Leçon.

Du Verbe

Des Voix (Suite)

~~Voix (Suite de l)~~.

à transcrire

~~Nous nous proposons d'examiner maintenant ~~aujourd'hui~~ les voix autres que la voix active et la voix passive, celles que l'on comprend sous le nom de moyen, neutre, déponent, réfléchi, réciproque. —~~

~~La voix moyenne est celle où l'idée de l'action est envisagée comme se reportant au sujet.~~

Nous trouvons en grec la voix dite moyenne, dont l'acception la plus générale est celle d'une voix qui présente l'action exprimée par le verbe, comme retournant sur le sujet. ainsi dans la voix moyenne l'idée de l'action exprimée par le verbe est envisagée comme remontant en quelque sorte et comme se reportant au sujet. il est inutile d'insister sur l'exactitude de cette théorie.

Le moyen du grec répond au réfléchi du français ; c. à. d. que dans l'un comme dans l'autre l'action est causée et soufferte par le même sujet. le sujet étant à la fois agissant et patient, les grecs ne l'ont exprimé qu'une fois ; et pour montrer que le sujet agissant était aussi patient, ils ont pris la forme passive : le moyen est donc en grec passif quant à la forme, actif quant au sens.

Des exemples que le grec fournit en très grand nombre, il résulte que le moyen dans son sens le plus général est la voix qui répond au verbe réfléchi de la langue française, soit qu'il exprime une relation directe ou indirecte avec le sujet. en grec la relation est le plus souvent indirecte. une fois admis que le moyen répond au verbe réfléchi, nous pouvons en conclure que cette voix nous présente une action causée et soufferte par le même sujet. ce fait est important à constater, parce qu'il nous montre confondus dans le moyen deux éléments que nous avions considérés jusque-là comme distincts, nous pouvons dire comme opposés, savoir : l'actif et le passif. nous savons qu'il n'y a pas de voix sans sujet, parce que la voix est l'expression du rapport du sujet à l'action : or, si nous considérons le moyen dans son rapport avec le sujet, nous remarquerons dans les propositions où il se rencontre, que l'objet étant le même que le sujet, le sujet est agissant en tant que son action se dirige sur un objet, et en même temps patient, en tant que c'est lui qui, comme objet, est le terme de l'action verbale. la langue grecque, qui voulait exprimer ce rapport, celui d'un sujet agissant sur un objet identique au sujet, s'y est prise très-ingénieusement. confondant l'objet avec le sujet, elle n'a pas exprimé l'objet ; le sujet seul a subsisté. mais comme en ce sens qu'il contient l'objet en lui-même, il devient passif

de l'action indiquée par le verbe, le verbe a revêtu la voix qui le met en rapport avec un sujet passif. ainsi les propositions moyennes telles que "λύεται", reviennent à peu près à cette analyse : "il est délié par lui-même" ; ou bien, si l'on veut considérer plutôt l'action faite par le sujet, on peut dire que la proposition moyenne se résoudra de la manière suivante : "il délie", quel objet ? "lui-même", c.à.d. "il se délie". mais le terme auquel aboutit l'action étant identique au sujet, qui produit cette action, le sujet est nécessairement passif ou envisagé de la même manière que dans le verbe passif. donc la voix qui doit être employée, c'est le moyen, passif quant à la forme, actif quant au sens.

Cette dernière explication, savoir de la double nécessité de la forme passive et du sens actif, est la seule qui puisse rendre compte des verbes comme "πορίζεσθαι", "se procurer quelque chose". quelle que soit sa désinence, le verbe conserve ici toute sa valeur active : il agit sur son complément direct de la même manière qu'un verbe actif ; et aussi on voit que le sujet étant le même que le complément indirect, s'est confondu avec lui, que le complément a disparu dans le sujet. telle est l'idée qu'il nous est permis de nous faire du moyen, d'après les exemples précédemment cités. il serait facile de vérifier ces exemples ; et cette vérification est d'autant plus nécessaire, que la meilleure théorie admise jusqu'à présent sur le moyen a été attaquée

par un philologue grec de nation qui a contesté l'exactitude du point de vue général sur lequel est fondé cette théorie, savoir l'adoption d'une voix à forme passive pour exprimer ce retour de l'action sur le sujet qui la produit, cette confusion du sujet avec son objet.

En latin, il n'y a pas de voix moyenne : on emploie le verbe actif, et on exprime le complément par un pronom.

En latin, il n'y a pas de voix moyenne : quand le complément direct ou indirect est identique au sujet, ou plus généralement quand l'action indiquée par le verbe a pour terme le même être que le sujet, alors le complément est représenté d'une manière visible et extérieure par un pronom, par un complément qui se rapporte au sujet ; exemple : « homines se amant ».

De même en français ; mais il y a une certaine différence qu'il faut faire sentir.

Il en est de même en français : « les hommes s'aiment », est une expression de l'identité du sujet et de l'objet tout à fait semblable à l'expression qu'emploie la langue latine. Cependant il y a une différence digne de remarque entre la manière dont la langue latine et celle dont la langue française construisent les propositions dans lesquelles l'action a le sujet à la fois pour

cause et pour objet. en latin, l'objet représenté par le pronom personnel est mis au cas ou l'exige la syntaxe du verbe. le verbe, en d'autres termes, garde sa nature active et son mode d'action sur ses divers complémens; ainsi l'on dit: „ brachium sibi fregit. „ il n'en est pas tout à fait de même en français. certains temps des verbes réfléchis se forment d'une manière si remarquable, qu'il est indispensable de donner sur ce point quelques éclaircissements. ——

Le verbe actif forme son parfait au moyen de l'auxiliaire <u>avoir</u>: s'il s'agit d'une action réfléchie, le parfait prend l'auxiliaire <u>être</u>. nous voyons là le phénomène du grec. l'auxiliaire <u>être</u> indique la passivité: c'est un moyen: „ ἐπορισάμην „, je me suis procuré. forme passive et sens actif: mais de plus le français, langue très analytique, a exprimé le pronom comme complément direct ou indirect. on voit uni le procédé du grec à celui du latin dans le procédé français.

Ainsi le même verbe qui en français forme son parfait avec l'auxiliaire „ avoir „, quand il est actif, se sert pour le former quand il est réfléchi, de l'auxiliaire „ être „, qui joint au participe passé du passif, sert à former les propositions qui ont une signification passive. ainsi quand on compare ces propositions: „ je l'ai vêtu „, et „ je me suis vêtu „, logiquement parlant, leur différence est suffisamment claire. dans le premier cas, l'action a pour terme un être autre que le sujet;

dans le second cas, elle a pour terme le sujet lui-même. mais pourquoi employer un verbe auxiliaire différent dans les deux cas? quelle est la raison de cette différence dans l'usage du verbe „être„, et du verbe „avoir„? pourquoi ne pas dire d'une manière peut-être plus conforme à l'analogie, ainsi que le font certaines langues, et tous les enfants qui commencent à parler la langue française: „je m'ai cassé le bras„? la différence vient du point de vue sous lequel on envisage le sujet, lequel est considéré dans un cas plutôt comme actif, dans l'autre plutôt comme passif. pour mieux comprendre ce qui se passe dans ces propositions, débarrassons-les de l'inversion, qui introduit dans l'esprit un tableau tout aussi complexe et synthétique que celui que nous offrent les langues anciennes avec leurs terminaisons intimement unies au radical. par exemple, cette proposition: „il lui a cassé le bras„, n'est pas autre que celle-ci: „il a cassé le bras à lui, à cet homme„. or, c'est la forme active du parfait du verbe casser. cette forme, qui n'est après tout qu'une proposition complexe, se laisse analyser dans les termes suivants: „il est ayant cassé le bras à lui„. la proposition: „il s'est cassé le bras„, nous présente la forme passive, et nous indique de la manière la plus explicite, que le sujet est passif de l'action exprimée par le verbe. or, c'est en réalité ce qui a lieu; puisque par suite d'une certaine action extérieure le sujet est dans un état nouveau résultant de cette action; l'idée de passivité

Doit nécessairement et virtuellement être impliqué dans cette proposition, et cela ne peut être autrement, si, comme nous avons essayé de le montrer en analysant le moyen grec, qui n'est que le verbe réfléchi de la langue française, le sujet y est considéré comme souffrant l'action exprimée par le verbe. il y a donc ici, autant que je puis croire, une raison logique qui a décidé la langue française à prendre pour forme du réfléchi l'auxiliaire spécialement employé dans les propositions passives; et en ce point notre langue laisse apercevoir une analogie assez remarquable avec la formation de la langue grecque. mais comme la langue française est beaucoup plus analytique que la langue grecque, elle ne se contente pas d'indiquer l'espèce de passivité qu'éprouve le sujet, elle nomme l'objet de même que le latin; elle le représente par un pronom en rapport avec le sujet, et favorise le rapprochement de ces deux éléments dans la voix moyenne; elle oppose le sujet à l'objet dans cette proposition très complexe et très systématique : « il s'est cassé le bras ». ——

Ainsi notre langue considère le sujet plutôt comme souffrant un état que comme faisant une action, quoique le sujet et le complément soient identiques. il est singulier que notre langue ait abandonné le point de vue du latin d'où elle dérive pour celui du grec.

On voit combien il eût fallu peu de chose dans une langue

qui porte le caractère de la notre pour faire complètement disparaître cette tournure, et mettre plus en relief l'idée d'action qui subsiste, pourvu qu'on envisageât d'une manière plus attentive le sujet, comme produisant lui-même l'action dont il est le terme. la proposition: « il s'est cassé le bras », revient à ceci: « il a cassé le bras à soi », ou « son bras ». il n'est pas dans l'usage de notre langue de faire rapporter le pronom de la personne au complément direct; au contraire, dans la phrase que nous citons, elle fait de ce pronom un complément indirect. elle a voulu, d'une part, envisager l'individu comme un complément indirect dans cette proposition: « il s'est cassé le bras », de l'autre, considérer la partie blessée comme complément direct. il y a des langues qui ne procèdent point ainsi. ce qu'il y a d'assez remarquable dans cette phrase, c'est que l'on y trouve employé un auxiliaire différent de l'auxiliaire de l'actif. il n'y a donc d'anomalie réelle que dans l'usage d'un verbe auxiliaire différent de celui que la langue emploie, quand elle envisage l'action comme aboutissant à un être différent de celui qui la produit. mais qu'on pense que le sujet est identique à l'objet, à celui qui souffre l'action, que par conséquent le sujet peut être envisagé comme patient; alors si l'esprit consent à se mettre dans ce point de vue, on conçoit que par un de ces instincts de la langue que guide une logique secrète, le verbe ait été mis au passif plutôt qu'à l'actif.

Si le français, fidèle au système de la langue latine, conséquent à l'expression latine, eût suivi la loi qu'elle s'était imposée dans un certain nombre de cas, ~~il~~ il eût dit : " il s'a cassé le bras ". La voix passive exigeant la présence du verbe qui indique l'état, on conçoit comment au lieu de prendre le verbe d'action pour exprimer la voix moyenne, on a pris le verbe qui indique l'état, verbe qui nous montre le sujet souffrant une certaine action.

D'un autre côté, si l'on insiste plus sur le sujet que sur l'objet de la proposition réfléchie, alors en français comme en grec le verbe devient passif, et l'emploi du verbe auxiliaire est forcé, mais ce verbe auxiliaire lui-même ne constitue pas, à proprement parler, un passif dans le sens rigoureux de ce mot. Le passif résulte de l'emploi d'un participe particulier nommé participe passif du passé, de sorte que, tout de même que la proposition " il est cassé ", revient au sujet " il ", plus la copule " est ", plus l'attribut " cassé "; de même la proposition " il s'est cassé le bras " revient au sujet " il ", plus la copule, plus l'attribut " cassé ", avec cette différence que tout passif qu'il est, le participe passé a encore un régime qui se rattache à l'idée de l'action contenue dans le participe ; ce régime est " le bras de lui ", ou " ce bras sien ", " son bras ". Et il semble que dans ce cas il se passe en français quelque chose d'analogue à ce que nous remarquons dans la langue grecque " ἐπιστεύθη τὴν πολιτείαν ".

En résumé, les verbes réfléchis de la langue française nous montrent le sujet agissant et patient dans l'action exprimée par le verbe, suivant qu'on a fait plus d'attention à l'un ou à l'autre de ces points de vue, le verbe est ou actif comme en latin, ou passif, au moins quant à la forme, comme en grec. malgré la différence de ces deux procédés, il y a entre eux quelque chose de commun, et ce qu'il y a de commun, c'est ou des moyens qu'ils emploient pour arriver à l'expression de l'action considérée comme faite par le sujet sur lui-même.

Ainsi ce n'est point d'après la forme qu'on peut déterminer la valeur d'une voix : mais d'après l'ensemble d'une proposition donnée.

Nous avons distingué jusqu'ici les voix passive, active et moyenne : nous les avons vues différer par la forme à l'actif et au passif, se confondre jusqu'à un certain point quant à la forme, au passif et au moyen. de là il résulte que ce n'est pas seulement d'après la forme matérielle qu'on peut déterminer la valeur d'une voix, que c'est encore d'après la signification la plus convenable du verbe dans une proposition donnée.

On appelle déponents les verbes à sens actif et à voix passive. il y en a en grec et en latin. on peut les ramener à la forme moyenne ; sinon, ce sera une nouvelle signification ajoutée à la forme passive.

Ce qui précède nous conduit à parler des verbes déponens, qui ne sont que des verbes à signification active et à forme passive. la langue grecque en possède un grand nombre aussi bien que le latin : „ ~~[illegible]~~ μιμεῖσθαι „ imitor „. mais, comme on l'a déjà remarqué, si on considère la force active de ces verbes, il n'y a presqu'aucun d'entre eux qu'on ne puisse par une analyse un peu forcée, les ramener à la forme moyenne, ainsi par exemple : „ μιμεῖσθαι „ a été analysé de la manière suivante : „ se modeler sur „. quoi qu'il en soit de cette explication, et quand même ces verbes déponens ne pourraient être ramenés facilement à l'analyse de la forme moyenne, on peut toujours dire que la désinence grecque du passif sert encore pour les verbes dits Déponens, de sorte que sans parler d'un autre emploi, la forme du passif est déjà employée dans trois valeurs. Ce mélange, à part les changemens du sens, se trouve dans toutes les langues. en latin „ vapulat „, verbe à forme active, a la signification passive, comme en français, de même que „ imitor „ verbe à forme passive, a la signification active. comme dans la langue latine il n'y a pas de moyen, il ne peut y avoir lieu à la confusion dont nous avons parlé ; mais en français où le verbe réfléchi remplace le moyen grec, on voit la forme réfléchie employée d'une manière un peu détournée du sens propre de cette voix. les verbes qui donnent lieu à ces observations, sont les mêmes en français qu'en grec. presque tous sont de la classe de ceux qu'on appelle neutres, et que

Nous examinerons prochainement ; il n'est pas inutile de remarquer que ces verbes expriment toujours une action faite par le sujet sur lui-même.

Dix-neuvième Leçon.

Du Verbe - ~~Des Voix (suite)~~

Les Verbes ~~Neutres~~ neutres.

Les verbes neutres ont cela de particulier, et c'est même ce qui les distingue des autres voix, telles que l'actif, le passif et le moyen, que cette voix affecte la nature même du verbe, ou, en d'autres termes, que le caractère de verbe neutre ressort de l'idée même exprimée par le verbe.

~~Le verbe neutre est celui dans lequel l'action, l'état ou la qualité affecte le sujet, et qui n'a le plus souvent besoin d'aucun complément.~~

Les grammairiens entendent en général par neutres, les verbes qui expriment une action, un état ou une qualité qui affecte le sujet de la proposition, et qui n'a le plus souvent aucun besoin de complément : ainsi par exemple : « exister », « vieillir » sont des verbes neutres. il est peu nécessaire de citer des exemples de cette voix en latin et en grec. car la notion que nous pourons nous en faire en français est identique à celle que nous offriraient les exemples du latin et du grec.

Neutre, c. à d. ni actifs ni passifs. différence du Neutre aux deux autres voix.

On appelle ces Verbes Neutres, parce qu'ils ne sont ni actifs, ni passifs ; ni actifs : parce qu'ils ne nous montrent pas l'action exprimée par le verbe comme aboutissant à un objet ; ni passifs : parce que l'action n'est pas soufferte par le sujet. telle est la notion que les Grammairiens nous donnent du verbe neutre. elle est certainement exacte, exprimée en ces termes : mais il nous semble qu'elle a besoin de quelques développemens nouveaux. et il est surtout important de faire ressortir ce qu'il peut y avoir de commun ou de différent entre le neutre et l'actif d'un côté, et le passif de l'autre, pour comprendre ce qui fait le caractère propre de chacune de ces voix.

Le verbe actif suppose une action, de même le passif, de même aussi le moyen : donc les verbes d'état ou de qualité ne peuvent être ni actifs, ni passifs, ni moyens.

Quand nous avons parlé du verbe actif, nous avons dit que le verbe peut être appelé actif, quand il présente l'action qu'il exprime, comme faite par le sujet, et aboutissant à un objet. il suit de là que le verbe ayant d'abord pour être actif doit exprimer

Une action. La voix passive nous a montré le même caractère mais sous un autre point de vue : c'est toujours un verbe indiquant une action ; mais l'action remonte sur le sujet. enfin le verbe moyen ne s'oppose pas davantage à cette définition, puisque nous voyons toujours une action aboutissant à un objet, avec cette différence de l'actif que l'objet est identique au sujet. il résulte de tout cela, que pour qu'il y ait lieu dans un verbe à la voix active, passive ou moyenne, il faut que le verbe exprime une action avant tout. il s'en suit également que les verbes qui expriment un état ou une qualité, ne peuvent être ni actifs, ni passifs, ni moyens. —

Parmi les verbes d'action, il y en a qui sont neutres : ce sont ceux où l'action perd son influence sur un objet, et devient un état ou une qualité du sujet : « je cours ».

Or, il n'en est pas ainsi des verbes neutres, et c'est déjà un trait de différence à constater que les verbes exprimant un état ou une qualité puissent être appelés « verbes neutres », comme ceux qui expriment une action. seulement il faut remarquer que si le verbe exprime une action, cette action doit être considérée plutôt comme un état et comme une qualité, que comme une action aboutissant à un objet. ainsi, « courir » : il y a là une action, comme dans le

Verbe « aimer »; mais entre ces deux propositions « l'Homme court »
et « l'homme aime », il y a cette différence notable que dans
« l'homme court », l'action de « courir » est considérée plutôt comme
un état ou une qualité du sujet, que comme une action produisant
un effet quelconque sur un objet. le sujet seul est offert, et son
action le met dans une certaine position, dans un certain état qui
est complété par lui-même, et qui n'a plus besoin de ce qu'on
appelle « Complément » en grammaire: il suit de là que les verbes
exprimant une action, ne sont neutres qu'autant que l'action
du verbe perd en quelque sorte son énergie et son influence sur un
objet, pour devenir un état ou une qualité du sujet. il suit encore
de là que la véritable nature des verbes neutres doit se trouver dans
les verbes qui expriment un état ou une qualité, c'est à dire qu'au
transitifs
contraire la véritable nature des verbes actifs réside dans les verbes
qui expriment une action; en d'autres termes, il en résulte que pour
?
le grammairien philosophe, il n'y a de véritable verbe neutre que
celui qui exprime un état ou une qualité; comme il n'y a
véritable verbe actif que celui qui exprime une action. mais, nous
devons nous hâter de le dire, les usages des grammaires spéciales
nous montrent cette règle philosophique fréquemment enfreinte,
mais d'une manière fort remarquable: ce qui confirme encore
les principes que nous venons de poser. ——

Dans les verbes exprimant action, il peut y avoir actif, passif et moyen : il y a voix : ce sont trois voix dans lesquelles il y a un sujet, une action exprimée par le verbe, un objet auquel elle aboutit. mais le neutre n'est point une voix. c'est une espèce de verbes

Si nous continuons à comparer les verbes actifs, passifs et moyens d'une part, et les verbes neutres de l'autre, ces derniers paraissent s'en distinguer d'une manière frappante. dans les verbes exprimant une action, l'action peut aboutir à un objet autre que le sujet, ou être imposée par un objet étranger au sujet, ou remonter sur le sujet. ce sont ces considérations qui donnent la voix active, passive et moyenne. cette manière d'envisager l'action dans son rapport avec son objet, présuppose nécessairement l'existence de l'objet dans les diverses propositions où nous remarquons l'existence de chacune de ces voix ; d'où il suit, que c'est le même verbe qui peut être actif, passif ou moyen ; que l'actif, le passif et le moyen sont des modifications du même verbe, et qu'on les appelle voix. le verbe neutre ne peut être appelé une voix comme les verbes précédents. dans les voix proprement dites, il entre trois éléments nécessaires, le sujet, une action exprimée par le verbe, et un objet auquel aboutit cette action. la variation des voix vient du changement de position du sujet à l'égard de l'objet. dans les verbes neutres, il ne peut

y avoir lieu à la dénomination de voix, puisqu'il manque un des trois éléments, puisque l'objet manque au moins en apparence. Si le verbe neutre est un verbe d'action, il suffit avec son sujet pour faire une proposition entière. « l'homme court ». Le neutre est donc un verbe plutôt qu'une voix. voilà ce qui le distingue de l'actif, du passif et du moyen considérés collectivement. mais n'y a-t-il pas plus ou moins d'analogie entre le neutre et une des trois voix précitées ?....

Le neutre se rapproche de l'actif, quand il exprime une action ; du passif, quand un état ou une qualité, et là le neutre et le passif se touchent : car le sujet y est affecté de l'état ou qualité indiquée.

Quand le neutre exprime une action du sujet, il présente assez d'analogie avec le verbe actif. « Courir » indique un acte comme « aimer ». mais quand le neutre exprime un état ou une qualité, il présente une analogie frappante avec le passif. car souvent dans le passage d'une langue à une autre, tel verbe neutre dans celle-ci est passif dans celle-là : « sedere » neutre en latin, devient passif en français, « être assis ». cela vient de ce que réellement dans une proposition renfermant un verbe neutre, le sujet est considéré comme affecté de la

qualité qu'exprime le verbe ; comme il est affecté de l'action indiquée par le passif : " il est battu " : il y a identité entre les deux cas. nous voyons ici ce qui distingue le neutre de l'actif, et ce qui le rapproche du passif. ———

le Neutre se rapproche du Moyen, mais par l'Intermédiaire du passif.

le Neutre ressemble encore au moyen ou réfléchi : " tacere ", " se taire ". dans le neutre, en effet, l'état ou la qualité a le même rapport avec le sujet que dans le Moyen, c. à. d, qu'ici l'état ou la qualité affectent le sujet, et que là ils retournent sur le sujet. il n'y a donc analogie entre le neutre et le moyen qu'en vertu de l'analogie intime qui unit le moyen et le passif : il y a analogie médiate. le rapport entre le neutre et le moyen n'existe pas seulement pour les verbes qui expriment un état ou une qualité ; il existe encore pour les verbes qui expriment une action, parce que l'action dans le verbe neutre est plutôt considérée comme un état ou une qualité, que comme un acte produit par le sujet, et aboutissant à un objet.

Les caractères du verbe neutre étant bien établis, revenons sur les deux assertions que nous avons posées en commençant, et qui ont besoin d'être limitées. nous avons dit 1° qu'il n'y avait

De véritables verbes neutres que les verbes exprimant un état ou une qualité; 2°. que ce qui distingue le neutre des voix active, passive et moyenne, c'est que le neutre n'est pas une voix proprement dite, d'où il suit qu'un même verbe ne peut, à ce qu'il semble naturellement, être actif et neutre. ——

Neutre, celui qui exprime un état ou une qualité: ?
Courir n'ayant pas d'objet où aboutisse l'action exprime plutôt l'état de celui qui court. S'il prend un complément direct, il devient actif. est-ce une voix pour cela? non: car ce qui constitue la voix ce sont les rapports du sujet à l'objet. quand il est neutre, il n'a pas d'objet: donc ce n'est pas une voix. ——

Certes il y a dans les langues qui font l'objet de notre étude d'autres verbes neutres que ceux qui expriment un état ou une qualité; et en citant " courir ", nous nous sommes mis à l'abri de l'objection qu'on pourrait tirer de ce que notre définition est trop restreinte. Des verbes exprimant une action peuvent être neutres, comme des verbes exprimant un état ou une qualité; mais il faut que l'action n'ait pas de terme apparent dans la proposition, que l'action soit en quelque sorte accomplie par un
? seul rapport avec le sujet qu'elle a produit. alors elle est considérée comme un état ou une qualité. Le principe posé plus

Tant est si vrai que si dans certains cas on peut rendre à l'action exprimée par le verbe la valeur qu'elle avait, du neutre on fait un actif par l'addition d'un complément ; c'est ce qu'on voit dans « courir le cerf ». — « plier » est actif et neutre. or, trouvons-nous dans les exemples autre chose que l'addition d'un terme auquel aboutit l'action exprimée par le ~~sujet~~ verbe ! … l'indication de ce terme établit ~~le passif~~ l'actif ; et la suppression ou son absence constitue le neutre.

ces résultats semblent contredire notre assertion qui ôte au neutre le caractère d'une voix. le verbe qui indique une action pouvant être actif s'il a un complément, ou neutre s'il n'en a pas, le neutre est une voix. mais il faudrait que la proposition nous montrât expressément les trois élémens constitutifs d'une voix. quant à la forme propre au neutre dans les langues qui distinguent les voix par des variations de désinences, elle donnera lieu aux mêmes observations que les déponens. la forme n'a aucune influence sur sa signification. le neutre a la désinence de l'actif et du passif en grec et en latin. on peut dire qu'en grec la désinence passive du neutre est plutôt une désinence moyenne qui s'explique par l'analogie entre le neutre et le moyen : des verbes neutres en latin prennent en français comme en grec la forme réfléchie. en latin, les verbes neutres ont très souvent la forme active, quoique beaucoup de neutres aient aussi la forme du déponent. donc la règle que nous avons posée

comme absolue est conformée. ce n'est point à la forme qu'il faut demander si un verbe est actif, passif ou neutre; c'est à la signification seule qu'il faut s'adresser; et la signification ne peut ressortir que de l'ensemble de la proposition que l'on considère. les grammaires spéciales insistent encore sur la manière dont le verbe agit sur son complément. ainsi quand le complément est direct, on dit que le verbe est actif; quand le complément est indirect, on dit que le verbe est neutre. nous nous bornerons en ce moment à dire qu'on ne peut tirer exclusivement de la considération du complément, une définition du verbe, en tant que neutre et actif, puisque « favere » est actif en français. nous donnerons plus de détails en parlant des compléments et des cas ou modifications particulières, par lesquelles les langues anciennes expriment un certain nombre de rapports des noms entre eux.
maintenant nous pouvons établir que ce qui ne change pas, c'est la signification, qui fait qu'un verbe indique un état, une qualité, une action, sans complément exprimé d'une manière visible, et que c'est de la signification comme caractère permanent dans les verbes qu'il faut partir, pour chercher si le verbe est actif, passif ou neutre.

Vingtième Leçon.

Du Verbe
Des Verbes Impersonnels.

~~*Impersonnel*, parcequ'il ne possède qu'une des trois personnes : il serait donc mieux de dire *unipersonnel*. ces verbes constituent une proposition à eux seuls : *pluit* : mais mettez « imbres pluunt », alors le verbe est neutre.~~

Le rapport du sujet, rapport sur lequel nous avons insisté jusqu'ici, parceque c'est en effet de là que dérive le caractère propre de chaque voix, nous conduit à parler d'une dernière espèce de verbes, ou pour mieux dire d'une modification particulière d'une idée verbale, et quelquefois même d'un substantif, que l'on remarque dans les trois langues, grecque, latine et française, et qui constitue à elle seule une proposition tout entière ; nous voulons parler des verbes *Impersonnels*. ainsi nommés, parcequ'ils ne possèdent qu'une seule des trois personnes qui distinguent les autres verbes.

Cette dénomination d'Impersonnel a été critiquée avec raison, et on a proposé de la remplacer par la dénomination plus exacte d'*unipersonnels*. les verbes tels que « pluit », « grandinat », « itur » n'ont qu'une des trois personnes par lesquelles passe successivement

les verbes, et sont pour cette raison nommés "Impersonnels", dans le langage des grammairiens les plus récents. on considère les plus souvent ces verbes comme formant une proposition unique, et comme n'ayant point de sujet du moins exprimé. il arrive pourtant assez fréquemment que dans les langues anciennes, ils se présentent avec un sujet exprimé comme dans cette phrase : "nubes pluunt". mais alors il faut les considérer, comme de véritables verbes neutres, au même titre que "currit", verbe qui nous présente une action faite par un sujet, et achevée par elle même, sans avoir besoin d'aboutir à un objet. aussi nous ne devons nous occuper ici de ces verbes, qu'en tant qu'on les appelle à proprement parler "Impersonnels" ou "unipersonnels"; c. à. d, uniquement dans les cas où ils forment à eux seuls une proposition tout entière, et où ils ne paraissent être précédés d'aucun sujet. ——

En latin, ces verbes prennent la forme active
et passive.

Or, la langue latine qui en fait un fréquent usage, nous présente ces verbes sous deux formes, l'une active, comme "pluit", "grandinat", "fulgurat", l'autre, passive : "vivitur", "Statur", "cursitur", "itur".

On a prétendu que le sujet de ces verbes était le nom même de la chose dont ils expriment une action ou un état.

Quelques grammairiens embarrassés d'expliquer cette troisième personne ont pensé que le sujet auquel se rapportent ces verbes était sous-entendu, et que ce sujet ne pouvait être autre que le nom de la chose dont le verbe exprime une action ou un état. ainsi, ils ont analysé „ pluit „ „ grandinat „ &c... en pluvia pluit, grando grandinat; de sorte que ces verbes se trouvent dans le cas des verbes neutres, au même titre que „ currit „.

Port-Royal dit mieux, savoir que dans pluit, on a renfermé le sujet, le verbe et l'attribut. - non pas „ pluvia fit „ : mais du radical auquel on ajoute la terminaison, on forme ce mot; où l'attribut et la ~~[illegible]~~ copule qui représente la désinence sont rattachés au sujet : là le sujet est conjugué, et non plus l'attribut.

Le grammairien de Port-Royal nous semble avoir donné de ces verbes une idée plus juste, lorsqu'il dit que „ pluit „, est un mot dans lequel on a renfermé le sujet, le verbe et l'attribut. en effet, ces verbes sont un exemple remarquable de la puissance de synthèse des langues anciennes : non pas que pour former le verbe „ pluit „, on ait pris d'abord le substantif „ pluvia „, puis le verbe „ fit „ ou „ est „ ; et que de ces deux mots réunis et contractés, on n'en ait formé qu'un seul, exprimant d'une manière une et indivisible le fait que l'esprit a dessein de représenter : mais c'est qu'à la vue du phénomène naturel qu'exprime le verbe „ pluit „, l'esprit proclame

en quelque sorte l'existence de ce phénomène en le nommant, et en le faisant suivre de la forme par laquelle il a coutume de rapporter un attribut à un sujet. des trois termes intégrants de toute proposition, deux, ainsi que nous l'avons démontré, ont l'un pour l'autre une grande affinité ; ce sont l'attribut et la copule qui se réunissent pour former le verbe attributif. dans "pluit", l'attribut, c. à. d. l'existence du phénomène ou de la pluie, est réuni avec la copule représentée par la désinence "it", désinence dans ce cas du verbe attributif, et le tout, savoir, l'attribut et la copule, le tout est en dernière analyse réuni et rattaché au sujet "pluvia", qui alors perd la désinence du substantif. aussi pourrait-on à la rigueur appeler ces sortes de verbes des "sujets conjugués", dénomination qui représente d'une manière assez exacte les éléments dont se compose le verbe appelé par les Grammairiens "Verbe attributif". ——

Les Impersonnels à forme passive sont des passifs de verbes neutres, non parce que les neutres deviennent passifs, mais c'est que l'action est considérée dans sa nature même et son développement propre. la forme active appelle un sujet : <u>currit</u>. qui ? mais pour dire que l'action de courir se fait, le passif est nécessaire.

Les Verbes Impersonnels ou Unipersonnels à forme

passive, s'étaient analysés avec une égale facilité. ainsi „ Statur „ exprime que l'action de se tenir est faite, comme „ curritur „ celle de courir ; et il y a cela de remarquable que les impersonnels de cette espèce sont des passifs de verbes neutres. ce n'est pas que les neutres dans ce cas deviennent passifs à proprement parler ; mais c'est que l'action ou l'état qu'exprime le verbe, ordinairement neutre, est considéré dans sa nature même, et dans son développement propre, à part tout sujet auquel l'esprit l'attribue. ces verbes portent leur sujet en eux-mêmes, et si „ pluit „ nous a paru, comme à Port-Royal, répondre aux termes analytiques „ pluvia fit „, „ Curritur „ ne doit être en réalité qu'une expression égale à „ cursus fit „ ou „ peragitur „. mais pourquoi la forme passive ? c'est que la forme active telle que „ stat „, „ currit „ n'indique pas l'action en elle-même au moment où elle se fait, mais rappelle très-bien un sujet déterminé qui fait cette action. pour dire que l'action de courir se fait, il faut bien réunir au mot exprimant l'idée de cette action, l'attribut avec la copule ou le verbe à forme passive. or, la copule sous cette forme n'est autre chose que le verbe passif lui-même. voilà, à ce qu'il nous semble, pourquoi „ curritur „, mot par lequel on veut exprimer que l'action est faite, se présente à la voix passive.

Quant au français, il pleut, par exemple, c'est simplement une traduction du latin.

En français, le verbe unipersonnel est exprimé d'après le génie de l'analyse moderne; mais cependant de la manière la plus analogique au génie de la langue latine: "pluit" étant une troisième personne du singulier du verbe "pluere", la langue française le remplace par la forme qui chez nous équivaut à la 3e personne du singulier latin, "il pleut", sans s'inquiéter si le pronom ou si le mot appelé vulgairement "pronom" "il" signifie ou non quelque chose. nous ne pouvons voir en effet rien de sous-entendu dans la proposition "il pleut"; nous ne pouvons considérer ces deux termes que comme la traduction exacte et analogique du latin "pluit", tout comme quand le français veut rendre une 3e personne de quelque verbe latin que ce soit, actif, neutre &c..., il ne peut employer d'autre procédé que celui d'exprimer la 3e personne au moyen de l'exposant particulier qui sert dans tous les cas à cet emploi: "currit", "il court"; "amat", "il aime".

Vingt et unième Leçon.

Du Sujet.

~~Transition.~~ Des trois termes d'une proposition, nous avons examiné le terme du jugement, celui qui est en quelque sorte l'œuvre de l'intelligence : car si nous nous sommes occupés de l'attribut autant que le verbe peut être appelé attribut conjugué, ce n'est qu'incidemment, et ni le sujet ni l'attribut n'ont été examinés en eux-mêmes, et en tant que distincts du verbe. nous revenons donc sur les deux autres termes constitutifs de toute proposition, et d'abord sur le sujet. —

Le sujet est le terme dont l'esprit veut dire quelque chose, quand il construit une proposition.

Dans l'analyse générale de la proposition nous avons montré que le sujet était le premier terme de toute proposition ou jugement prononcé, en un mot, le terme duquel l'esprit voulait dire quelque chose, quand il construisait une proposition. telle est la notion la plus générale et la plus exacte du sujet, celle dans laquelle nous allons voir rentrer les diverses espèces de sujets distingués par les grammairiens.

Sujets simples et composés. Simples, ceux qui désignent un objet unique déterminé par le mot qui le représente, ou par l'indication des circonstances qui le précisent. Composés, ceux qui sont formés par la réunion de plusieurs mots désignant des objets distincts.

On distingue généralement (Beauzée et Sylvestre de Sacy) les sujets en deux classes : 1° les sujets simples et composés ; 2° les sujets complexes et incomplexes. Les sujets simples sont ceux qui désignent un objet unique, déterminé, soit par la seule émission du mot qui le représente, soit par l'indication d'un plus ou moins grand nombre de circonstances accessoires qui le précisent. ainsi cette phrase : « les hommes sont mortels », et celle-ci : « les hommes qui nous ont précédés, sont mortels », nous offrent deux propositions dans lesquelles le sujet est simple suivant la définition des grammairiens. un sujet, au contraire, est composé quand il est formé par la réunion de plusieurs mots qui désignent des objets distincts les uns des autres, quoique ayant dans la proposition un attribut commun. ainsi dans Beauzée, le sujet de cette phrase : « la foi, l'espérance et la charité sont des vertus chrétiennes. » est composé de plusieurs mots réunis par un attribut commun.

Sujets complexes ou incomplexes : Subdivision des premiers.

Le Sujet complexe ou incomplexe est un Sujet ou simple ou composé. ainsi dans cette proposition : " les hommes sont mortels ", le Sujet est simple et incomplexe. dans cette autre : " les hommes qui nous ont précédés, étaient mortels " : le sujet est simple et complexe. il suit de là que le Sujet complexe ou incomplexe est une Subdivision d'un nouveau point de vue du Sujet simple. mais il peut y avoir aussi des Sujets composés complexes ou incomplexes car un Sujet composé peut être ou ne pas être déterminé par des mots accessoires. ainsi j'appellerai Sujet composé incomplexe le suivant : " la foi, l'espérance et la charité sont des vertus chrétiennes " : mais si je dis : " l'espérance et la charité que nous recommande l'Eglise, sont des vertus chrétiennes ", alors je verrai là un Sujet composé complexe. car, le Sujet reçoit un nouveau déterminatif par cette proposition : " que recommande l'Eglise ", et ce Sujet est dans le cas du Sujet simple : " la foi que " ...... Sujet qu'on appellerait complexe. —

Ceci s'applique aux trois langues, objet de notre étude. Recherchons maintenant ce qu'il y a de vraiment philosophique

Dans cette division des sujets, et si on ne pourrait pas la ramener à des éléments plus fondamentaux. nous remarquerons d'abord que des trois langues qui servent de bases à notre éducation, nous avons cité le français seulement. parceque toutes les trois se comportent de la même manière à l'égard du sujet, et que ce que l'on dit de l'une s'applique aux deux autres.

~~Le point de départ des Grammairiens est, ou l'unité de l'Idée exprimée par le sujet, ou la pluralité. ainsi l'Unité de l'idée fait le sujet simple. la multiplicité de l'Idée fait le sujet composé.~~

Examinant alors les dénominations de „ sujet simple „ et de : „ sujet composé „, et cherchant la raison de ces dénominations, nous trouverons que le point de vue où se sont placés les grammairiens est, ou bien l'unité de l'idée exprimée par le sujet, ou bien la pluralité des idées exprimées par le même sujet. ainsi : dans le sujet simple : „ L'homme est mortel „, l'esprit ne veut parler que d'un être ou d'une classe d'êtres : il y a unité de l'idée du sujet : donc le sujet est simple. dans le sujet simple, mais complexe ; „ L'homme, de quelque condition qu'il soit, est mortel „ ; il y a unité de l'idée du sujet, et il y a tellement unité que c'est

tel sujet déterminé, et non tel autre qu'on désigne. ainsi que le sujet soit simple et incomplexe, exprimé par un seul mot, ou qu'il soit simple et complexe, déterminé par un ou plusieurs mots, chaque fois que l'idée du sujet est une, chaque fois que ces divers mots se laissent réunir sous un point de vue commun, le sujet est dit simple. quant au sujet composé, c'est la multiplicité des idées intervenant dans le sujet, qui le rendent composé. dans l'ex. ~~simplicité~~ : " la foi, l'espérance, la charité sont des vertus chrétiennes ", le sujet est composé par cela qu'il y a multiplicité dans l'idée du sujet. ceci a besoin d'être expliqué, et il y a entre le sujet composé et le sujet simple d'importantes différences. c'est que tandis que le sujet simple est tout de suite jugé tel, et apprécié à sa valeur dès qu'il est prononcé, le sujet composé, au contraire, ne peut être reconnu comme tel, qu'après que la totalité de la proposition est prononcée. en effet, ce qui constitue la simplicité du sujet, c'est l'unité du ressort de la plus ou moins grande variété de termes du sujet.

Le sujet composé n'est autre chose qu'une série de mots indiquant des sujets différents et rapportés à un même attribut : on peut les décomposer en sujets simples, de telle sorte qu'il n'y a pas de sujet composé. —

Ce qui constitue le sujet composé, c'est la communauté d'attributs pour plusieurs mots indiquant des sujets divers. il suit que le sujet composé est une collection de sujets simples juxtaposés les uns aux autres, et suivis d'un même attribut pour tous, attribut qui au lieu d'être exprimé à part, ne l'est qu'une fois, par conséquence de l'action rapide de la pensée. or, si cette analyse rend compte bien exactement du sujet composé, et il en peut être ainsi, puisque l'exemple cité revient à dire : « la foi est une vertu chrétienne, l'espérance est une vertu chrétienne, la charité est une vertu chrétienne », nous serons autorisés à dire qu'en réalité, il n'y a pas de sujet composé, puisque les sujets, quelque composés qu'ils soient, ne sont que des séries de sujets simples. —

Seulement l'unité qui fait le sujet simple se trouve dans l'attribut, d'où elle passe à tous les sujets simples successivement.

L'unité, caractère fondamental du sujet simple, se trouve reportée de l'attribut (qui se rapporte à lui seul), à tous les sujets simples successivement énoncés. —

Le sujet simple incomplexe rentre dans le sujet simple ; de même aussi le sujet complexe. et encore tel

sujets ne sont-ils si complexes en français qu'à cause du procédé analytique : car en latin, en grec, ils sont de moins en moins complexes : et enfin dans les idiomes synthétiques de l'Asie, la complexité tend à disparaître dans la composition des mots.

Sujet simple et incomplexe. — Il y a selon nous identité de ces deux espèces de sujets, non pas que tout sujet simple soit nécessairement incomplexe, mais c'est que tout sujet incomplexe est nécessairement simple. or, il est douteux que le principe que nous avons énoncé, savoir : que c'est l'unité d'idée qui constitue le sujet, s'applique ici rigoureusement, puisque le sujet incomplexe rentre dans le sujet simple. quant au sujet complexe, nous avons montré avec les Grammairiens qu'il ne cessait pas pour cela d'être simple, et ainsi c'est encore parce qu'il présente l'unité constituée il est vrai par un plus grand nombre de parties, qu'il est simple. peu importe que pour former un sujet complexe, on ajoute un substantif ou un adjectif, ou bien qu'au substantif on ajoute une proposition incidente, le sujet n'en présentera pas moins une idée une, mais diversement modifiée. il arrive en effet que les langues les plus anciennes tendent à rendre uniforme le

+ procédé qui dans les langues modernes différencie les sujets.
Supposons, par exemple, le sujet le plus complexe, le sujet
formé d'un substantif modifié par une phrase incidente : " –
" Alexandre qui vainquit Darius " ; les langues anciennes, le
latin entre autres, feront disparaître cette incidente dans
l'adjectif (victor). le temps exprimé en français par la forme
" qui vainquit ", sera rendu par un adverbe, de sorte que le
sujet complexe en français, parce qu'il est formé d'un incident,
ne sera plus en latin qu'un sujet complexe formé au
moyen d'un adjectif. remontez d'un degré plus haut, et
reportez-vous à la langue grecque, et aux langues Orientales ;
il ne sera pas impossible de dire en un seul mot " qui tua
Δαρειοκτόνος Darius ", " Darii interfector " : ce sera : " Δαρειοκτόνος ".
on voit que nous pourrons remonter à des langues qui présentent
réuni ce que notre langue française analytique nous présente
dispersé dans un ou plusieurs incidents ; et que, suivant
que nous nous adressons à l'une ou à l'autre de ces langues,
la complexité du sujet tend à disparaître dans la simplicité
des éléments qui le composent. il disparaît même
entièrement dans un des idiomes les plus synthétiques
de l'Asie où l'on pourrait dire en un seul mot : " Alexandre
qui vainquit Darius " en faisant de " qui vainquit Darius "

Un adjectif, lequel serait indissolublement uni au mot « Alexandre ». —

Ainsi s'éteint la complexité ; et s'il n'y a plus de sujets complexes, il n'y a plus besoin de garder la dénomination de Sujet simple. il n'y a donc pour nous que des Sujets en général.

Par là s'efface complètement ce qui constitue le sujet complexe ; par là le sujet simple complexe, devient essentiellement simple incomplexe. ce qui subsiste de ces distinctions, c'est le sujet simple, ou pour mieux dire, c'est uniquement le sujet. on ne doit plus appeler simple le sujet, parce qu'il n'est plus opposé à un sujet composé, celui-ci entrant sans aucune difficulté dans le sujet simple. pourquoi donc les distinctions qu'établissent les Grammairiens, si en réalité ce qu'on peut dire des sujets revient à peu de mots, que le sujet d'une proposition est le terme qui montre aux yeux la chose sur laquelle celui qui parle va porter un jugement, la chose dont il veut affirmer un attribut. elles servent, ces distinctions, comme des moyens utiles d'analyse qui nous apprennent à reconnaître un seul élément, un seul fait sous des formes et des réunions de mots plus ou moins

Multiplier : elles servent à faire rentrer un grand nombre d'idées dans celle du sujet en soi ; elles servent pour aider à sortir du chaos des épithètes, des phrases incidentes, des termes circonstanciels qui se présentent sous l'apparence de propositions que l'analyse doit montrer comme les parties d'un tout qu'elles concourent à former. —

~~Addition sur le nom propre.~~

Vingt-deuxième Leçons.

Du Sujet. (Suite)

~~Nous avons vu les éléments qui composent le sujet, nous avons critiqué les distinctions faites dans le sujet. nous devons voir maintenant quelles sont les parties du discours qui interviennent dans le sujet.~~

Dans la dernière leçon nous avons traité du sujet en tant que partie de la proposition, en tant que faisant connaître l'objet dont on parle. aujourd'hui nous rechercherons quels sont les éléments au moyen desquels les langues produisent au dehors le sujet ou l'idée du sujet contenue dans l'esprit. déjà dans la dernière leçon nous avons dû remarquer la variété des éléments qui composent le sujet; nous avons vu que la complexité ou l'incomplexité du sujet vient de la présence ou de l'absence d'un plus ou moins grand nombre de termes constitutifs du sujet: les observations que nous avons faites sur le peu de réalité philosophique de ces distinctions ont dû nous apprendre quelles étaient quelques-unes des parties qui composent le sujet grammatical. il nous reste à voir quelles sont les parties du discours qui interviennent dans le sujet, à nous rendre compte de ces parties, et à en faire une étude spéciale, comme nous l'avons fait pour le verbe. or les divers chefs sous lesquels peuvent se réunir les

parties qui entrent dans la composition du sujet, sont les suivans :
1° ou le sujet est un substantif ; 2° ou c'est un substantif avec un
adjectif ; 3° ou c'est un substantif accompagné d'une proposition
qui remplit à l'égard du sujet le rôle d'un adjectif. ainsi le sujet nous
montre ou simplement des substantifs désignant les choses dont on
parle, ou des substantifs désignant ces mêmes choses avec des
modifications d'attribut, ou bien encore des substantifs avec des
modifications de propositions tout entières. or, ces propositions, nous
les avons déjà analysées ; il ne nous reste à examiner que le lien
qui les rattache au sujet, c. à. d, le qui ou le que relatif. voici donc
les élémens qui paraissent dans la composition du sujet ; d'abord
un substantif, puis un attribut, enfin un ou plusieurs termes
qui servent à réunir des propositions tout entières au substantif,
afin de constituer l'unité du sujet, qui est le but de toute proposition.
nous avons donc à examiner ce que sont les substantifs et leurs
diverses modifications, puis les adjectifs, et les différens
mots qui servent à joindre une proposition au sujet.

Nous nous proposons d'étudier aujourd'hui chacune des parties
de la proposition en détail, de chercher ce qu'il faut entendre par
substantif et adjectif, parties qui sont en quelque sorte les
portions intégrantes du sujet. la dénomination de substantif ne
porte que sur une classe de noms. on voit par là que le terme

De nom est plus étendu que celui de Substantif ; ce sont donc les noms qu'il nous faut d'abord examiner.

Un nom est un son ou un ensemble de sons par lesquels un peuple distingue les choses qui l'entourent... noms propres et noms appellatifs. nous commencons par les noms substantifs.

Nous n'avons pas la prétention de définir ce mot de nom. un nom désigne un son ou un ensemble de sons par lesquels un peuple distingue les choses dont il veut parler. les noms se divisent en noms propres et en noms appellatifs ou substantifs. les premiers désignent les villes, les hommes, les pays &c — ; les autres désignent tous les êtres quels qu'ils soient. telle est la grande division adoptée par tous les Grammairiens depuis les premiers essais de la science grammaticale jusqu'à nos jours. ordinairement on commence par l'étude des noms propres, et c'est ainsi que l'a fait M. de Sacy. mais nous verrons plus tard pourquoi nous n'avons cru devoir entrer dans quelques détails relatifs à cette première espèce de noms, que lorsque nous aurons parlé de la seconde. ainsi contre l'ordre généralement suivi, nous débuterons par le nom Substantif.

noms propres.
noms substantifs

Les noms appellatifs ou substantifs désignent des individus. L'homme voit un animal particulier : il l'appelle cheval. c'est un nom individuel. d'autres animaux de la même espèce s'offrent ensuite ; le nom cheval devient commun. puis la distinction

de bipède et de quadrupède ; puis celle d'animal et de végétal ; puis enfin le nom de « être » donné à tout. ainsi du nom individuel naît le nom commun ; du nom commun, les noms d'espèces ; de ceux-ci, les noms de genres. de là deux caractères reconnus par les Grammairiens dans les noms, l'étendue et la compréhension. le plus individuels et plus compréhensifs ; moins individuels et plus étendus.

Les noms substantifs ou appellatifs désignent des individus, comme lorsque l'homme veut donner aux choses qui l'environnent un nom à l'aide duquel il puisse en transmettre la connaissance. ce sont d'abord des individus qu'il nomme, parce que ce sont d'abord des Individus qu'il a saisis et reconnus. lorsque du milieu de la foule des objets qui l'entourent, il en fait sortir un qu'il a intérêt de distinguer par un nom, comme il l'a distingué dans son esprit, il lui affecte un nom individuel. ainsi dans une troupe d'animaux sauvages, par exemple, pour nous attacher à une idée primitive, il distingue et nomme le « cheval ». la réunion des sons qui constituent ce mot, est donc un nom individuel. il est ici important de remarquer la double action de l'esprit et du langage : c'est par suite d'une analyse qu'a été perçue la notion de l'individu appelé « cheval » ; c'est l'analyse qui l'a séparé de la foule des animaux au milieu desquels il était confondu, en montrant à l'esprit que

ses attributs, ses caractères distinctifs n'étaient pas les mêmes que ceux des êtres parmi lesquels il était placé. comment a-t-il été nommé? c'est par l'émission d'un son qui est le plus souvent la réunion de plusieurs autres sons, c'est par un nom en un mot, c. à-d, que le nom résume synthétiquement pour l'esprit l'ensemble des caractères qui constituent le cheval. mais un second être semblable au cheval se présente aux regards de l'homme, et voilà que le nom qui tout à l'heure était si individuel devient un nom commun à plusieurs êtres, un nom de classe d'autres animaux ont successivement frappé l'attention de l'homme, et successivement, ils ont été nommés par lui d'après une règle que l'état actuel des langues ne permet pas de retrouver, mais qui sans doute se proposait pour but spécial de désigner l'objet par une ou plusieurs de ses qualités les plus apparentes au moyen d'un son qui présentât un rapport plus ou moins éloigné avec ces qualités. dans le nombre des animaux qui entouraient l'homme, quelques-uns ont paru munis d'un plus ou moins grand nombre d'organes qui se retrouvaient dans certaines espèces, et manquaient dans d'autres. ainsi l'oiseau fut nommé bipède par opposition au cheval qui recevait le nom générique de quadrupède. doué de la faculté de comparer, l'homme a bientôt reconnu l'immense différence qui distinguait les grandes classes des objets naturels les unes des autres; par exemple, celle des végétaux de celle des animaux, et par là le cheval qui venait de recevoir la

Dénomination plus générale de Quadrupède, a été appelé d'un nom plus général encore, du nom d'animal : ou pour mieux dire, comme on avait formé une grande classe comprenant tous les quadrupèdes à l'exclusion des bipèdes, on en forma une autre plus nombreuse encore comprenant sous le nom d'êtres animés (animalia) tous les êtres distincts des êtres inanimés enfin concevant que tous les objets qu'il nommait successivement existaient en réalité, l'homme a senti le besoin d'exprimer cette existence, et a trouvé le mot „être„, qui comprend dans sa généralité ce qui est animé comme ce qui ne l'est pas. Sans vouloir tracer ici une histoire de la formation des diverses espèces de noms soit individuels, de classes, d'espèces ou de genres, nous avons voulu seulement indiquer combien la nature des noms varie suivant le point de vue sous lequel on envisage les objets. ainsi un nom individuel est commun, selon que l'on rencontre dans la nature un autre individu semblable à celui qui porte déjà ce nom. la découverte que l'on a faite, savoir que cette classe d'êtres se distingue d'une autre classe par un caractère commun propre à tous les individus qui la composent, fait naître un nom d'espèce qui passe bien vite à un nom de genre lequel embrasse plusieurs espèces. ces considérations ont engagé les Grammairiens à reconnaître

Donc les noms deux caractères différens, la compréhension et l'étendue. à mesure qu'un nom devient plus individuel, il est plus compréhensif, c. à d. qu'il comprend un plus grand nombre de particularités, de caractères de la chose qu'il désigne. à mesure qu'il devient moins individuel, c. à d. qu'il comprend un plus ou moins grand nombre de espèces, il devient plus ou moins étendu. c'est là le résultat des observations dont nous avons donné lecture dernièrement, et dont M. de Sacy a emprunté l'exposition à la Grammaire générale de Beauzée.

L'exposition de ce système et les observations dont nous l'avons accompagné suffisent pour en faire apprécier l'importance. il nous a semblé que ces observations étaient plus spécialement du ressort de la logique que de la Grammaire. en effet, elles ne peuvent être comprises et appréciées à leur juste valeur, que si on se reporte, comme nous venons de l'essayer, aux changemens successifs par lesquels le mot passe de l'individualité la plus spéciale à la généralité la plus étendue. cette théorie de l'étendue et de la compréhension du nom est donc, à vrai dire, le résumé d'une théorie qui se proposerait de suivre l'histoire de l'institution du nom depuis le moment où l'homme saisissant dans la foule des objets qui l'entourent un individu spécial, qu'il veut désigner par un son ou par un assemblage de sons, reconnaît plusieurs individus de la même espèce, en forme d'abord une classe, puis une espèce, puis un genre, et s'élève ainsi par tous les degrés depuis la notion la plus restreinte de

l'Individu jusqu'à la notion la plus vaste qu'il soit donné d'atteindre à l'abstraction, ou à la généralisation humaine. nous ajouterons que cette distinction des noms ou des caractères des noms d'après leur compréhension ou leur étendue nous apprend peu de choses sur le nom substantif ou appellatif et sur le nom propre considérés grammaticalement. ce qui importe au point de vue grammatical, c'est de voir une fois dans le nom substantif comment procède le langage pour le rendre le plus apte possible à l'expression des divers rapports que l'esprit aperçoit entre les différents objets qui le frappent. au contraire le plus ou moins d'étendue ou de compréhension importe plus particulièrement à la logique à laquelle il appartient de catégoriser exactement les éléments de la connaissance humaine, et d'apprécier les procédés qu'emploie l'esprit pour communiquer à ses semblables les impressions qu'il éprouve. encore une fois, ces considérations ont une valeur moins grande aux yeux du Grammairien, pour lequel il n'est pas question de rechercher comment de l'individualité la plus restreinte l'esprit s'élève à la plus grande généralité, mais bien, une fois admise l'existence des langues, de considérer comment elles sont pour l'esprit des moyens d'expression; et comment elles reproduisent devant l'esprit de celui qui écoute le tableau des idées de celui qui parle, à part toutes les directions et les méthodes logiques que l'esprit doué de la faculté

De comparer et de généraliser peut employer.

Après avoir posé d'une manière générale les principaux caractères des noms, et avoir établi entre eux une division, nous nous hâtons d'arriver au point de vue particulier sous lequel le grammairien doit les envisager. ainsi après avoir reconnu ce que c'est que l'étendue ou la compréhension du nom, nous devons suivre son histoire, décrire les diverses particularités qu'il présente, les comparer, en un mot faire pour le nom ce que nous avons fait pour le verbe. de même que nous avons recherché quels étaient les caractères du verbe, de même une fois le nom donné, nous devons examiner quels sont les caractères, ses propriétés, et tâcher de reconnaître ce qui le rend apte à jouer dans la proposition le rôle qui lui est assigné par l'esprit. on a pu remarquer déjà dans la méthode que nous suivons qu'aussitôt que nous avons présenté soit sur une des parties de la proposition, soit sur un des mots qui composent ces parties, des généralités purement logiques, nous sommes appelés nécessairement à nous livrer à l'examen des faits, et à nous spécialiser en quelque sorte dans la grammaire particulière. c'est qu'en réalité nous ne pouvons parler de grammaire générale philosophique sans connaître à fond la grammaire particulière, et surtout celle des idiomes que nous voulons appliquer à l'aide de nos théories générales. c'est ainsi que nous venons de faire la description purement logique du nom considéré dans l'esprit qui l'attache aux objets qu'il veut désigner, et que si nous voulons faire un pas de plus dans l'analyse

De cette partie du discours, nous sommes obligés de rechercher ce qu'est le nom en Grec, en latin et en français. —

~~Ce qui distingue particulièrement le nom, ce sont les cas, ou modifications qu'éprouvent les noms dans les langues anciennes, dans le but d'exprimer les rapports que l'esprit perçoit entre les choses.~~

Les noms paraissent marqués d'un caractère qui les distingue nettement des autres parties du discours que nous avons étudiées jusqu'ici. ce caractère est le cas, par l'étude duquel nous terminerons cette leçon. on entend par „cas" les diverses modifications qu'éprouvent dans les langues anciennes les noms de quelqu'espèce qu'ils soient, modifications ayant pour but d'exprimer les rapports que l'esprit perçoit entre les choses représentées par les mots. nous supposerons ici que nous avons une notion complète des cas tels qu'ils sont en Grec et en latin; nous ne citerons donc pas la série de ces cas, et nous ne nous arrêterons pas sur les désinences qui caractérisent et différencient ces cas. nous nous tiendrons dans une généralité un peu plus élevée; nous apprécierons quels sont les rapports exprimés par les cas, pour déduire de ces observations spéciales sur ces modifications du nom une théorie philosophique du cas.

~~En Grec et en latin 6 cas, et quelquefois cinq~~.

Les langues grecque et latine comptent six cas, le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif et l'ablatif. dans quelques mots, il semble

Que le dernier cas manque, c.-à-d. qu'il est exprimé par la même forme que le datif.

Le Nominatif dénomme l'objet qu'il désigne, a-t-on dit. mais c'est le propre de tout les cas. c'est plutôt qu'il présente et nomme l'objet qui dans une proposition figure comme sujet.

En suivant les cas dans l'ordre adopté par les Grammairiens, nous trouvons que le nominatif est ainsi appelé parce qu'il dénomme l'objet qu'il désigne. (nominativus). on peut contester l'exactitude rigoureuse de cette définition, puisque tout cas en tant qu'il contient la forme absolue du nom infléchi nomme toujours la chose que désigne cette forme absolue. mais la dénomination de „ Nominatif „ paraît plutôt venir de ce qu'en effet le nominatif présente et nomme l'objet ou la chose qui dans une proposition figure comme sujet de cette proposition. le rôle du Nominatif est de nous montrer le mot qui représente la chose dont on parle dans cette position particulière qu'il occupe en tête de la proposition. aussi pouvons-nous dire avec quelques Grammairiens que le nominatif ajoute à l'idée propre de la chose exprimée par le nom l'idée ou la notion particulière du nom considéré comme sujet de la proposition.

On s'est demandé si le Nominatif était un cas. Port-Royal et Dumarsais ont répondu négativement. savoir : un cas exprime le rapport particulier que l'esprit perçoit entre telle et telle partie de la proposition. le nominatif indique le rapport du sujet au verbe et à

~~L'attribut donc le Nominatif est un cas.~~

Maintenant comment quelques Grammairiens ont-ils pu élever cette question : le Nominatif est-il un cas ? comment se fait-il que les savans de Port-Royal et Dumarsais se soient décidés pour la négative ? Si, comme nous l'avons dit en commençant, les cas sont destinés à exprimer les rapports que l'esprit voit entre les choses, le Nominatif doit être un cas, puisqu'il exprime le rapport particulier que soutient avec les autres parties de la proposition le sujet de cette proposition. La question est ainsi suffisamment résolue ; mais l'examen des raisons dont Lancelot et Dumarsais ont appuyé leur opinion est seul capable d'en fournir une réfutation satisfaisante : et cette réfutation n'a point échappé à Beauzée. Lancelot dit : " le Nominatif n'est pas proprement un cas, mais la matière dont se forment les cas par les divers changemens qu'on fait subir à cette première terminaison du nom. "

~~Dumarsais dit que le Nominatif est appelé cas parce qu'il doit trouver place dans la liste des autres cas du nom. La proposition retournée est tout aussi concluante ; c'est prouver le même par le même.~~

Dumarsais prétend " que le nominatif est appelé cas par extension, et parce qu'il doit trouver place dans la liste des autres

cas du nom. — Il est facile d'apprécier la faiblesse de ces raisons : dire que le Nominatif est un cas, parce qu'il doit se trouver dans la liste des autres cas ou des autres terminaisons du nom, c'est dire quelque chose d'aussi peu concluant que si l'on prétendait que le nominatif doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom, parce qu'il est un cas ; c'est prouver le même par le même. —

P. Royal disait : le Nominatif est la matrice d'où se forment les autres cas. mais, a dit Beauzée, pourquoi de « Dominus » ne fait-on pas « Dominusi » ? nous ajouterons qu'il n'y a pas plus de raison de dire que du Nominatif viennent les autres cas, que de faire venir des autres cas le Nominatif. et même la langue grecque, par exemple, fournirait de forts arguments pour tirer le Nominatif du génitif.

Port-Royal allait plus loin : il disait la raison pour laquelle on comptait le Nominatif parmi les cas, en ajoutant que c'était parce qu'il était la matrice des autres cas. mais c'est une erreur étymologique que la connaissance des langues anciennes eût dû faire éviter. il est inexact de dire que c'est du Nominatif que sortent les autres cas, et Beauzée a raison de montrer que de ce qu'on dit « Domini » et non pas « Dominusi », le génitif ainsi que les autres cas ne viennent pas, étymologiquement parlant, du Nominatif. mais afin que la réfutation soit complètement de bonne foi, admettons que l'opinion des Grammairiens de P.-Royal ait été,

comme le fait suffisamment entendre du reste son opposition, que ce n'est que par le changement de la désinence que les autres cas dérivent du Nominatif : cette opinion est encore inexacte : car pour qu'on dût l'admettre, il faudrait prouver que les autres cas viennent du Nominatif, autrement que par une simple affirmation du fait. Si une raison aussi futile pouvait être considérée comme valable, nous pourrions soutenir à notre tour avec quelque vraisemblance la proposition contraire, et prétendre que le Nominatif vient des autres cas communément désignés sous le nom de Indirects. Et remarquons quels arguments solides fourniraient à cette hypothèse les langues anciennes qui nous présentent, comme le Grec dans la 3e déclinaison, des noms pour lesquels on peut affirmer avec vraisemblance que le Nominatif vient de quelqu'un des cas indirects, si, comme la théorie analytique des formes l'enseigne clairement, " λαμπας " est dérivé de " λαμπαδς " type de ce mot dans les cas indirects.

Donc le Nominatif portant une désinence est un cas. La désinence est variable, elle implique quelque chose de permanent, c'est la forme absolue du nom : c'est de là que dérivent le nominatif et les autres cas. Cette forme absolue est peu reconnaissable dans l'état actuel du Grec et du latin : mais au moins elle existe dans les mots composés, assez souvent inaltérée. Ce n'est donc pas une hypothèse sans fondement que de partir de cette forme

~~absolue pour former tous les cas, étrangers dans ce nombre le~~

~~Nominatif.~~

Comme il paraît également impossible de prouver, et que les autres
~~Comme il ne paraît pas plus possible de prouver que du Nominatif~~
cas viennent du nominatif et que le nominatif vient des
~~viennent tous les autres cas, que cette seconde proposition que les autres cas~~
autres cas
joli ~~viennent du Nominatif~~ il semble légitime d'admettre que le
Nominatif, puisqu'il porte une désinence spéciale, a la même origine
que tous les cas. Ce qui caractérise un cas, c'est la désinence : or,
qu'est-ce que la désinence, sinon une ou plusieurs syllabes
qui terminent le mot exprimant l'idée, mot qui reste toujours le
même, ou se modifie légèrement ? La désinence implique donc
quelque chose de permanent qui la supporte et qu'elle modifie. Ce
quelque chose c'est le radical, ou plus rigoureusement, la forme absolue
du nom. Or, comme le plus souvent on reconnaît ce radical, quelle que
soit la terminaison qui le modifie, malgré la désinence du génitif,
du Datif, &c., n'est-il pas plus naturel de croire que le
Nominatif est au même titre que les autres cas dérivé de la forme
absolue avec l'addition d'une désinence ? Cette forme absolue ne paraît
plus, il est vrai, dans l'état ordinaire des langues Grecque et latine,
telles que nous les étudions ; les mots nous sont donnés
revêtus des désinences qui en font des nominatifs, des génitifs &c
mais quoique cette forme ait disparu sous les modifications

qui l'affectent, il est possible encore d'en découvrir l'existence dans les mots composés dont la première partie présente assez fréquemment le nom substantif à l'état primitif et sans désinence. Que la voyelle finale de ces formes absolues, en composition, soit fréquemment différente de celle qu'on trouve dans les cas des déclinaisons, comme « Armiger », « frugifer », &c., cela est au fond peu important. Des lois euphoniques qu'il n'est pas impossible de découvrir, mais que nous n'avons pas <u>mission</u> de rappeler en ce moment, expliqueront d'une manière satisfaisante ces changements divers de la voyelle : ce que nous voulons dire seulement, c'est que le nom substantif se trouve encore sous sa forme une et absolue, même dans l'état actuel du langage ; et ce fait suffit pour démontrer que ce n'est pas une hypothèse vaine que de supposer que les cas se sont formés de ce radical auquel sont venues s'adjoindre successivement les diverses terminaisons.

Continué au cahier suivant.

Table des Matières

Contenues dans le Deuxième Cahier



